

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 57

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Marriott Harbourfront Hotel
1919 Upper Water Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 3J5

Thursday, July 28, 2022

Tenue à:

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax
1919, rue Upper Water
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 3J5

Jeudi, le 28 juillet 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Me Rachel Young	Commission Counsel / Conseillère de la commission
Me Michael Scott	Counsel / Conseiller
Me Lori Ward	Counsel / Conseillère
Me Joshua Bryson	Counsel / Conseiller
Me Thomas Macdonald	Counsel / Conseiller
Me Joshua Bryson	Counsel / Conseiller
Me Tara Miller	Counsel / Conseillère
Me Jane Lenehan	Counsel / Conseillère
Me Patricia MacPhee	Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
SURINT. PR. CHRIS LEATHER, Sous le même serment	2
Contre-interrogatoire en-chef par Me Michael Scott	2
Contre-interrogatoire par Me Thomas Macdonald	51
Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson	56
Contre-interrogatoire par Me Tara Miller	77
Contre-interrogatoire par Me Jane Lenehan	96
Contre-interrogatoire par Me Patricia MacPhee	112
Ré-interrogatoire par Me Rachel Young	118

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
3984	(COMM0027736) Courriel de Costa Dimopoulos à Pat Curran concernant référence SiRT	44
4021	(COMM0060021) Carte d'affaire de la GRC pour John Robin	44
4022	(COMM0060020) Série de courriels concernant la carte d'affaire de John Robin	118

1 Halifax, Nova Scotia

2 --- L'audience débute le jeudi 28 juillet 2022 à 9 h 33

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bonjour.

4 La Commission des pertes massives siège en présence de
5 Monsieur le commissaire Michael MacDonald, Madame la commissaire Leanne Fitch et
6 Madame la commissaire Kim Stanton.

7 **COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour et bienvenue.

8 Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non
9 cédé du peuple Mi'kmaq.

10 Nous nous rappelons maintenant de ceux qui ont perdu la vie, ceux
11 qui ont subi des torts, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes
12 massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

13 **(PAUSE COMMÉMORATIVE)**

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Aujourd'hui, nous allons... le surintendant
15 principal Chris Leather continuera de comparaître en ce qui a trait à son rôle d'officier
16 responsable des enquêtes criminelles lors des pertes massives. Me Young va continuer
17 d'animer les questions, notamment ce qui va comprendre des questions des avocats
18 des participants.

19 Merci de nous avoir rejoints aujourd'hui.

20 Maître Young, s'il vous plaît.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les
22 Commissaires, participants, et tout le monde.

23 Hier soir, les avocats ont eu l'occasion d'avoir un caucus, et tout le
24 monde s'est entendu sur les estimés en matière de temps pour le contre-interrogatoire.
25 Les estimés sont, pour Michael Scott, une heure et demie, on prendra probablement la
26 pause matinale aux alentours de 11 heures, suivi de Tom MacDonald pendant
27 30 minutes, Josh Bryson pendant une heure, ensuite la pause repas à 13 heures, et là,

1 Tara Miller pendant 30 minutes, <non interprété>, Samantha Parris pendant
2 30 minutes, Nashua Nijhawan pendant 30 minutes, Lori Ward pendant 30 minutes, et il
3 se peut que les avocats de la Commission interviennent.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Alors, faisons venir le témoin à la
5 barre des témoins.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Question administrative. Il y a un document
7 qui... une pièce deux fois, celui-là a été rendu P-9184, il pourrait être... le 984 pourrait
8 être un numéro pour une autre pièce.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour Surintendant principal
10 Leather. Vous êtes encore sous serment. Merci d'avoir comparu.

11 Comme je l'ai mentionné hier, les avocats de la Commission se
12 sont rencontrés avec les avocats des participants et se sont entendus pour les
13 questions comment procéder au niveau des interrogatoires aujourd'hui et ils vont se
14 présenter et dire qui ils représentent en tant que clients, qui sont leurs clients
15 finalement.

16 **--- SURINT. PR. CHRIS LEATHER, SOUS LE MÊME SERMENT :**

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL SCOTT:**

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Bonjour, Surintendant principal. Je
19 m'appelle Michael Scott, je suis avocat pour bon nombre des familles des victimes et
20 ceux qui ont été directement touchés par les pertes massives.

21 Lorsque vous aviez laissé hier, je présume que vous avez entendu
22 le commissaire en chef MacDonald confirmer que vous étiez... deviez demeurer sous
23 serment avant de revenir ce matin. Pouvez-vous confirmer qu'entre le moment où vous
24 avez quitté la barre des témoins hier jusqu'à la reprise de votre témoignage ce matin
25 que vous n'avez pas été contacté ou vous n'avez pas eu de contact de façon verbale
26 ou à l'écrit en ce qui a trait à votre témoignage?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, c'est correct.

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Hier, les avocats de la Commission, lors de

1 leurs interrogatoires, ont soulevé la question d'un appel que vous avez reçu sur votre
2 téléphone cellulaire de la part de Madame la commissaire Lucki. Vous vous rappelez de
3 cela?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Au mieux de votre souvenir, pouvez-vous
6 vous rappeler du contenu de cette discussion-là?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** La partie initiale de la discussion,
8 comme je l'ai dit, c'est la commissaire qui m'appelait sur mon téléphone cellulaire à mon
9 bureau. J'étais seul à l'époque, et elle me demandait... elle me souhaitait la meilleure
10 des choses, c'était un genre de vérification de mon bien-être. Elle a rapidement passé à
11 la raison de son appel, sa demande que je lui fournisse un inventaire des armes à feu
12 qui ont été découvertes dans la possession de l'homme armé le jour où il a été abattu à
13 la station-service Big Stop, et de le préparer et de lui acheminer le contenu. Je ne me
14 rappelle plus si elle a dit directement à elle ou par l'entremise du commandant
15 divisionnaire, mais, comme j'ai témoigné hier, la façon habituelle, c'est par l'entremise
16 du commandant divisionnaire, et là, ça montait la ligne hiérarchique.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez dit que vous avez reçu ça au
18 bureau au téléphone cellulaire? C'est bien votre téléphone cellulaire du travail ou
19 personnel?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Mon téléphone cellulaire
21 professionnel.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que c'est inhabituel que la
23 commissaire vous contacte directement?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est la seule fois que j'ai entendu
25 parler directement de la commissaire pendant les derniers trois ans ou avant les
26 incidents. Évidemment, j'ai eu des discussions personnelles avec elle où elle est venue
27 à la division, mais en ce qui a trait à un appel téléphonique, ça serait hors de l'ordinaire.

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Et dans la mesure où vous avez des

1 communications avec la commissaire et le quartier général, je présume que cela
2 passerait par la chaîne de commandement, par l'entremise des gens entre vous et la
3 commissaire.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Bon, certainement. D'habitude, ça
5 serait le commandant divisionnaire, celui-là dont je relève directement dans la division
6 qui viendrait me voir pour acheminer une demande ou un message de la commissaire
7 ou de la commissaire adjointe, d'habitude.

8 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que vous parait inhabituel d'avoir un
9 appel direct qu'on... qu'elle vous... en vous demandant pour l'inventaire des fusils?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, inhabituel, mais étant donné les
11 circonstances, les circonstances extraordinaires, j'ai bien compris qu'elle aurait voulu
12 ces renseignements-là, comme j'ai dit hier, afin qu'elle puisse faire savoir aux cadres
13 supérieurs de la GRC, son équipe, les commissaires adjoints et leurs équivalents qui
14 étaient certainement en train de se réunir avec elle à tous les jours, sinon plus souvent,
15 suite aux événements des pertes massives.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez... votre compréhension, c'est
17 qu'elle voulait ces renseignements-là afin qu'elle puisse faire un compte rendu auprès
18 de son propre personnel et également afin qu'elle comprenne les faits autour de
19 l'incident.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est ce que j'ai compris.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que le commissaire vous a dit
22 quelque chose pour l'indiquer?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Elle ne me l'a pas indiqué, mais
24 c'est ce que j'ai compris.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que la commissaire a offert une
26 indication pour ces fins pour vouloir ces renseignements-là?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne me rappelle pas de cela du
28 tout.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Comme ma collègue, Me Young, a indiqué
2 hier, cet appel téléphonique n'a jamais été soulevé lors de votre entretien avec la
3 Commission des pertes massives, c'est correct?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, c'est correct.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Me Young vous a demandé pourquoi vous
6 n'avez pas mentionné cet appel-là lors de votre entretien et il me semble que votre
7 réponse était que vous ne vouliez pas répondre à cette question-là jusqu'à ce que vous
8 ayez la chance de parler à un avocat. Ai-je raison?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je n'étais pas en mesure de
10 répondre à cette question-là à l'époque.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous connaissez la réponse à cette
12 question?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Et en répondant à cette question, auriez-
15 vous à divulguer le contenu du conseil juridique que vous auriez reçu?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pour les commissaires, je voudrais
17 mettre dans le dossier que je voudrais laisser faire au niveau de mon privilège du secret
18 professionnel afin de pouvoir répondre à la question.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Ward?

20 **Me LORI WARD:** Je vous dirais que le surintendant principal peut
21 renoncer au secret professionnel pour ces fins limitées... pour cette fin limitée.

22 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Allez-y, Surintendant principal.
23 Veuillez bien répondre à la question.

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, Monsieur.

25 Alors, avant de venir témoigner, j'ai parlé de façon
26 indépendamment à des conseillers juridiques et j'ai eu des discussions avec lui sur
27 cet... à ce sujet pendant ma préparation pour mon entretien avec la Commission des...
28 l'avocat de la Commission des pertes massives qui a mené l'interrogatoire hier. Il y a

1 deux enjeux que je voulais soulever et que j'ai soulevés avec l'avocate du ministère de
2 la Justice, Ward et MacPhee, elles sont là aujourd'hui, et j'ai reçu des conseils de la
3 part de ces avocats-là, et l'enjeu que vous posez à ce sujet aujourd'hui, Me Young était
4 également part à la discussion, le conseil que j'ai reçu de ne pas... c'est de ne pas
5 divulguer de façon proactive le contenu <non interprété> avant la réunion du 28. Je
6 savais, en fonction de mes notes et les courriels que j'avais préparés et soumis, que
7 c'était évident... évidemment, qu'ils avaient une pertinence évidente à ce qui allait
8 devenir l'appel bien connu du 28 avril et le témoignage par la suite de plusieurs
9 témoins, et j'étais troublé par cela, je voulais leurs conseils, et on m'a conseillé de
10 prendre une posture réactive. Ma question, c'est si je devrais divulguer de façon
11 proactive cela pendant mon entretien avec la Commission des pertes massives.

12 **Me LORI WARD:** Si je pourrais intervenir?

13 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maître Ward.

14 **Me LORI WARD:** Je pense qu'il y a un malentendu entre le
15 surintendant principal Leather et l'avocat. Ben, je n'étais pas tout à fait certaine est-ce
16 que le surintendant principal Leather avait compris, selon notre discussion, qu'avant
17 son entretien avec l'avocat de la Commission, il avait soulevé un document dont nous
18 ignorons l'existence dans le contexte de notre discussion de la réunion avec Madame la
19 commissaire Lucki. En fonction de la sa description du document, on pensait que ç'avait
20 une certaine... potentiellement une pertinence, mais que cela relèverait du privilège du
21 secret professionnel basé sur l'assurance de confidentialité auprès de ceux qui étaient
22 impliqués dans la création du document. Comme tel, nous avons dit au surintendant
23 principal Leather qu'on obtiendrait le document et qu'on le passerait en examen, et on
24 le divulguerait si c'était pertinent.

25 **Me JOSHUA BRYSON:** Je dois m'objec... je dois... j'ai une
26 objection. Le témoin est sous serment, il témoigne sur ce récit-là et c'est tout à fait
27 inapproprié que Me Ward offre son récit sur l'enjeu même sur lequel ce témoin-là est en
28 train d'offrir son témoignage en ce moment. Cela pourrait avoir un impact sur son récit

1 en fonction des questions de suivi de Me Scott. Et, selon moi, c'est tout à fait
2 inapproprié que ce récit soit présenté.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maitre Bryson.

4 Surintendant principal, si vous voulez bien sortir, il se peut que ce
5 qui deviendrait du témoignage... partie de votre témoignage, vous n'allez pas entendre
6 cet échange-ci.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Ward.

8 **Me LORI WARD:** Merci, Monsieur le commissaire.

9 Je veux vous dire, lorsqu'on est devenu au courant de ce
10 document, lorsque nous avons pris connaissance de ce document que l'intendant
11 principal avait rattaché à la réunion du 28 avril, on a également fait savoir à
12 Me Cromwell de son existence et on a cherché à obtenir le document et établir une
13 position. Nous l'avons passé en examen, ce sera divulgué sous peu.

14 À aucun moment nous n'avons avisé le surintendant principal de ne
15 pas en parler si la question devait se présenter et de ne pas dire la vérité. Nous n'étions
16 pas au courant que ce document-là était lié à l'appel de la part de la commissaire Lucki.
17 Alors, je ne suis pas certaine quel est le lien, bon, mais je ne me rappelle pas d'une
18 discussion au sujet des courriels qui ont mené à cette réunion-là. Selon notre position, il
19 n'a pas été avisé de ne pas dire la vérité.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Je ne pense pas que l'enjeu, c'est
21 une question de dire la vérité...

22 **Me LORI WARD:** Ou plutôt de dissimuler quelque chose.

23 **COMMISSAIRE MacDONALD:** La question, c'était proactif
24 comparé à réactif. Merci, Maitre Ward.

25 Est-ce qu'on peut faire revenir le témoin? Il va répondre à votre
26 question et vous allez continuer avec vos questions.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est ce que je ferai. Merci.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Surintendant principal

1 Leather. Me Scott va continuer avec ses questions.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Surintendant principal, je veux juste clarifier
3 certaines choses. Vous aviez parlé à plusieurs différents avocats, peut-être que vous
4 parliez de vos préparations pour à la fois votre témoignage à la barre des témoins
5 devant la Commission des pertes massives, mais est-ce que j'ai raison de croire que
6 vous faites référence à votre préparation de comparaître devant le comité de la
7 Chambre des communes?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je faisais référence à ma
9 préparation pour l'entretien auprès de la MCC.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Où vous avez fait... où Me Young vous a
11 interviewé?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Et j'ai été avisé par les avocats du
13 ministère de la Justice.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, vous dites que les avocats qui vous
15 (inintelligible) sont les avocats pour le Procureur général du Canada?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Mes Ward et MacPhee?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

19 **Me MICHAEL SCOTT:** Lorsque vous dites que vous avez reçu des
20 conseils de ne pas soulever la question de la communication avec Madame la
21 commissaire Lucki, est-ce que vous avez reçu ce conseil-là de la part des avocates du
22 Procureur général?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. Je cherche à faire la distinction
24 entre une divulgation proactive et réactive, c'était ça la nature de la discussion que nous
25 avons eue, et, bien sûr, si on me posait la question pendant l'entretien ou aujourd'hui,
26 que je répondrais avec vérité et complètement, mais c'était plutôt une question de si je
27 devais le soulever de façon proactive avec... dans le cadre de l'entretien avec
28 Me Young ou non.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Plus tôt, vous aviez mentionné que vous
2 avez cherché des conseils de votre avocat privé. Est-ce que c'est quelque chose de
3 séparé au niveau de votre divulgation de l'appel avec Madame la commissaire Lucki?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non. C'est relatif à cet enjeu-ci.
5 Suite à l'entretien, étant donné que j'étais mal à l'aise comment cela s'était présenté et
6 que ça n'avait pas été présenté pendant l'entretien, je sentais que j'avais besoin d'un
7 avis juridique séparé sur comment gérer la situation à l'avenir.

8 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, votre témoignage aujourd'hui,
9 pendant votre préparation en vue de l'entretien avec la Commission des pertes
10 massives avec Me Young, vous avez eu une rencontre avec les avocats du ministère
11 de la Justice, maître Ward et maitre MacPhee, et pendant cette préparation-là, on vous
12 a conseillé de ne pas divulguer de façon proactive la communication avec maître Lucki.
13 Ça pas été soulevé par l'avocate de la Commission lors de l'entretien?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

15 **ME MICHAEL SCOTT :** Et, au mieux de votre connaissance, le fait
16 de votre... cela n'avait pas été soulevé, l'appel n'avait pas été soulevé auparavant.

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Au mieux de ma connaissance,
18 non.

19 **ME MICHAEL SCOTT :** Vous n'avez aucune de croire que
20 madame Young était au courant de l'appel... maître Young était au courant de... de
21 l'entretien auparavant?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Et certainement pas suite à
23 l'entretien.

24 **ME MICHAEL SCOTT :** Vous avez dit que suite à la fin de
25 l'entretien, vous étiez mal à l'aise, vous cherchiez des conseils juridiques indépendants.
26 Nous voilà aujourd'hui, nous traitons de cet enjeu-ci, et en fait, comment aborder cet
27 enjeu? Si jamais cela devait se présenter. Et nous voilà.

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je sentais que j'avais besoin d'un

1 conseil juridique. Mais séparé pour pouvoir naviguer cela.

2 **ME MICHAEL SCOTT** : Vous étiez préoccupé que cela serait
3 perçu comme si vous reteniez de façon inappropriée des renseignements pertinents.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

5 **ME MICHAEL SCOTT** : Et vous saviez que c'était lors de votre
6 entretien que c'était critique que vous fournissiez tous les renseignements pertinents.

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui,

8 **ME MICHAEL SCOTT** : C'est pourquoi vous étiez mal à l'aise et
9 vous avez cherché des avis juridiques séparés.

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: Correct. C'est correct.

11 **ME MICHAEL SCOTT** : Y a-t-il autres renseignements qu'on vous
12 a avisé de ne pas divulguer de façon proactive, que vous pensez qu'il seraient
13 pertinents aux questions de l'enjeu.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Deux enjeux que j'ai soulevés,
15 notamment l'appel et les notes en ce qui a trait au Commissaire et deuxièmement,
16 l'examen de bien-être qui a été mené sur les cadres supérieurs de la division, l'été
17 dernier et même jusqu'au... jusqu'à l'automne par une... un... des conseillers experts
18 indépendants, basés à Ottawa. Ces blessures de bien-être des cadres supérieurs en
19 Nouvelle-Écosse, relatifs aux impacts liés à Portapique. Et plus précisément en ce qui a
20 trait à moi-même.

21 Je peux vous dire, certainement, que pendant le court entretien que
22 j'ai eu avec le conseil expert ou l'enquêteur, dans le cadre de ce rapport-là, que dans le
23 dossier, sur un enregistrement, j'ai fait des commentaires au sujet de la réunion avec
24 madame la commissaire Lucki, le 28ⁿ avril. Alors voilà, il y avait une déclaration
25 enregistrée, prise... que moi j'ai donné, qui était fournie par moi-même, à un enquêteur.
26 Bien que c'est une question interne, néanmoins cela cont... continue mon évaluation,
27 ma reconstitution de l'appel.

28 Un an plus tard, qui aurait bien plus de contacts... contexte que

1 j'avais le 28 avril. Parce que vous vous rappellerez de mon témoignage, et j'étais tel...
2 j'étais pris au dépourvu et de prendre ce que j'avais à faire par la suite, et là j'ai pu
3 partager mes observations et mes pensées sur ce qui s'est passé le 28 avril, et bien
4 plus de détails auprès de cet enquêteur.

5 **ME MICHAEL SCOTT** : C'était... quelle était l'organisation qui a
6 mené cette enquête-là?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'était, ça s'appelait Quintet
8 consulting, j'ignore le restant du nom. C'était un cabinet bien connu à Ottawa, que la
9 GRC avait embauché pour mener l'examen.

10 **ME MICHAEL SCOTT** : Et votre compréhension c'est que la portée
11 de... de l'examen c'est d'évaluer l'impact des pertes massives sur des cadres
12 supérieurs?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. Et de faire des
14 recommandations sur comment nous pouvions... comment l'équipe d'administration
15 de... de... de gestion soutenir le bien-être des officiers supérieurs au sein de la division
16 de façon spécifique. Ce n'était... ce n'était... ce n'est pas pour les sous-officiers ou les
17 constables ou les gendarmes, c'est... il y avait trois surintendants, Robin, Brayer et moi-
18 même. Et notre correspondance au... commissaire adjoint, et le commandant
19 divisionnaire, en ce qui a trait aux besoins d'aborder cela... ceci, est d'arriver à un plan
20 et de faire la mise en œuvre, la... le quartier général a décidé d'embaucher cette firme
21 de spécialistes pour mener l'examen. Et je peux vous dire, juste pour moi-même, ma
22 déclaration contenait des renseignements pertinents en ce qui a trait à la réunion du
23 28 avril.

24 **ME MICHAEL SCOTT** : Vous dites que l'examen, l'intention de
25 l'examen était pour examiner les impacts sur les officiers supérieurs? Pouvez-vous être
26 plus précis?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Le bien-être. C'était vraiment un
28 examen de bien-être à l'interne que Quintet a été embauché pour surveiller. Sinon tous,

1 la majorité de nos officiers supérieurs ont été interviewer pour partager leurs pensées,
2 leurs recommandations pour les voies à suivre à l'avenir, pour aider au commandant
3 divisionnaire et moi-même et le personnel... l'officier responsable du personnel. Pour
4 soutenir les officiers supérieurs, qu'il s'agisse de transfert ou, quoi qu'il en soit en
5 fonction des rétroactions reçues et les recommandations émises.

6 **ME MICHAEL SCOTT** : Au mieux de votre connaissance, est-ce
7 que le surintendant principal Campbell a été interviewé?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. je pense que oui.

9 **ME MICHAEL SCOTT** : Est-ce que vous vous rappelez qui vous a
10 interviewé dans le cadre de ce processus-là?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Son nom m'échappe, c'est un
12 capitaine anci... retraité de la Marine. C'est le principal... c'est le même qui a fait tous,
13 sinon la majorité de... des entretiens. Mais je ne me rappelle plus de son nom,
14 malheureusement.

15 **ME MICHAEL SCOTT** : Quand est-ce que vous avez... les
16 entretiens ont été menés?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Juin ou juillet l'année dernière, euh
18 2021, oui.

19 **ME MICHAEL SCOTT** Au mieux de votre connaissance, de votre
20 compréhension, est-ce qui... est-ce qu'on a complété un rapport quelconque?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

22 **ME MICHAEL SCOTT** : C'est ce que je comprends. Avez-vous vu
23 ce rapport-là?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non.

25 **ME MICHAEL SCOTT** Avez-vous reçu des renseignements au
26 sujet des résultats il y a une semaine?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : On a reçu une mise à jour du... de
28 l'agent responsable des ressources humaines, avec une série de recommandations

1 pour le nouveau commandant divisionnaire, en ce qui a trait au bien-être et au soutien
2 pour les officiers supérieurs au sein de la division.

3 **ME MICHAEL SCOTT** : Et ces recommandations-là, vous ont été
4 envoyées, vous les avez vues personnellement?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je pense qu'ils ont été envoyés à
6 toutes les personnes qui ont participé à l'examen.

7 **ME MICHAEL SCOTT** : Avez-vous, maintenant ou avez-vous déjà
8 eu une transcription de l'entretien que vous avez donné, accordé dans le cadre de ce
9 processus-là?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, et de... selon... bien qu'on
11 ait... selon mon souvenir, bien qu'on a enregistré pour aider à l'enquêteur, on a dit que
12 ce serait pas retenu, mais qu'un sommaire serait réalisé en fonction de l'entretien.

13 **ME MICHAEL SCOTT** : Avez-vous déjà reçu un résumé?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non.

15 **ME MICHAEL SCOTT** : Vous avez dit que ce serait pertinent en
16 matière de la réunion du 28 avril, qui était soulevé quant à cette question. Pour être
17 clair, on parle de la discussion par téléconférence avec la Commiss... madame la
18 commissaire Lucki, le surintendant Campbell et Lea Scanlan. Et madame Bergerman,
19 Lee Bergerman. Et la raison que c'était un enjeu important, c'est que c'est l'impact que
20 cette réunion-là a eu sur le moral?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Pour moi, c'était un entretien
22 personnel, c'était basé sur l'entretien que ça avait eu sur, l'impact que ça avait eu sur
23 moi, et je décrivais l'impact que cela avait eu sur moi et pourquoi l'impact... pourquoi...
24 les raisons pour l'impact, et mes observations des impacts des autres gens qui
25 pouvaient y avoir dans la salle.

26 **ME MICHAEL SCOTT** : Et vous avez dit que le contenu de cette
27 entrevue avait des informations pertinentes à cette réunion. Au meilleur... mieux de vos
28 souvenirs, avez-vous discuté de cette réunion qui ne serait pas déjà connue de la

1 Commission des pertes massives par vos notes?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Certainement par mes notes. il y a
3 eu des contacts supplémentaires et des détails, parce que j'avais le... le... le... le bon
4 (inintelligible) pour pouvoir refléter, de savoir ce qui se passait pendant les 24 heures
5 qui ont suivi ma discussion avec mesdames les...

6 **ME MICHAEL SCOTT** : Vous pensez que votre mémoire est plus
7 rafraichie maintenant qu'elle ne l'a été?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne suis pas sûr, j'ai pas bien
9 compris votre question.

10 **ME MICHAEL SCOTT** : Le fait que l'entrevue ait été conduite il y a
11 une année, pensez-vous... avez-vous souvenir de cette entrevue, que... pensez-vous
12 que c'est mieux maintenant?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je dirais que oui.

14 **ME MICHAEL SCOTT** : Et est-ce que vous voulez dire que... on
15 vous a suggéré par conseil que vous n'allez pas soulever le fait que cet entretien, ou
16 cette entrevue était en préparation avec la Commission?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, je voulais savoir si je devais
18 être proactif.

19 **ME MICHAEL SCOTT** : Qu'est-ce qu'on vous a dit? Réponse?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Ne pas l'être.

21 **ME MICHAEL SCOTT** : Et qui vous a dit ça?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'était madame MacPhee, madame
23 Ward, avec qui j'ai eu une conversation, dans la salle de réunion, au quartier général.

24 **ME MICHAEL SCOTT** : Donc, on parle de deux questions. L'une,
25 c'est le fait que votre, (inintelligible), et la deuxième, c'est l'appel téléphonique avec le
26 Commissaire Lucki.

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : L'appel du 28, et... je fais référence
28 à l'appel du 28, où mon rôle pour le 28, c'était une pièce clé de l'histoire que j'avais

1 commencé à raconter et qui était enregistrée. Et c'est enregistré, en public. C'est déjà le
2 cas. Donc je ... je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas à la disposition de la
3 Commission des pertes massives.

4 **ME MICHAEL SCOTT** : Surintendant, nous avons entendu, il y a
5 une semaine, au sujet de votre appel avec le surintendant-chef Campbell et lors de
6 sa... son témoignage, il n'était pas satisfait des résultats de cette enquête pour ce qui
7 est du suivi, en particulier des questions concernant le fait que l'auteur avait la
8 possibilité de posséder des armes à feu. Vous êtes d'accord avec lui?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Réponse, oui.

10 **ME MICHAEL SCOTT** : Vous êtes d'accord que la partie centrale
11 de cette enquête, parce que l'auteur, les actions de l'auteur n'étaient pas connues, et
12 de sa responsabilité vis-à-vis de la... mais il y a cette question clé sur comment une
13 personne ait accès à des armes à feu.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'était une partie importante de
15 l'enquête.

16 **ME MICHAEL SCOTT** : Donc, au mieux de votre... de vos
17 connaissances, une personne ne doit pas être mesure d'avoir accès à des armes à
18 feu?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'était ça ma compréhension.

20 **ME MICHAEL SCOTT** : Et donc, il ne détenait pas de permis de
21 port d'armes, n'est-ce pas?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, oui je suis d'accord.

23 **ME MICHAEL SCOTT** : Vous saviez pourquoi il était en mesure
24 de... d'acheter, d'acquérir toute arme à feu.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Il n'avait pas ce permis, il ne
26 détenait pas de permis de port d'arme.

27 **ME MICHAEL SCOTT** : Et donc, il était en mesure d'avoir accès,
28 ou de tirer profit d'une quelconque assistance pour, justement, être en possession de

1 ces armes à feu. Donc, ça contribuait directement de faisabilité de tuer 23 personnes.
2 Et aussi, au cours de l'enquête, bien sûr il y a eu aussi un transfert d'armes, ça a
3 traversé les frontières avec les États-Unis.

4 Donc, en raison des juridictions, c'est clair qu'on sait... on doit
5 sav... c'est-à-dire que c'est pas clair comment l'auteur a pu traverser les frontières avec
6 des armes. Je pense que l'enquête n'a pas dévoilé, si ce n'est pas toutes les sources
7 des armes que l'auteur avait utilisées. Et bien sûr, on comprend que les autorités
8 américaines, le FBI, et l'In... (inintelligible) n'ont pas l'intention de porter des
9 accusations, ça c'est le mieux de votre compréhension, n'est-ce pas?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. Je n'ai pas eu d'enquêtes
11 récentes à ce sujet, mais, oui, c'est l'idée qui me vient à l'esprit.

12 **ME MICHAEL SCOTT** : Et donc, c'est une question qui reste sans
13 solution. Mais qui est sur le contrôle de la GRC.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

15 **ME MICHAEL SCOTT** : Monsieur Lockear vous a posé la
16 question, je pense que vous vous souvenez, il a demandé à votre collègue, monsieur
17 Campbell au sujet de la réunion qu'il a eu avec vous, avant que madame Banfield ait
18 été questionnée. Vous vous souvenez?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

20 **ME MICHAEL SCOTT** : Et on vous a suggéré que au cours de
21 cette rencontre entre vous et le surintendant en chef Campbell, s'il y aurait des
22 accusations qui seront portées à l'égard de Lisa Banfield.

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, on m'a consulté pour l'enquête
24 et ils voulaient savoir pour ce qui est rechercher ma... mon soutien pour la suite. Et je
25 pense qu'il y ait... il est... on avait besoin de mon autorité, en fait. Que j'avais besoin
26 d'autoriser ce qu'ils proposaient. Mais dans le cours de l'action qu'ils avaient entrepris,
27 et les étapes suivantes, c'était mon témoignage, surintendant Campbell, ça veut dire
28 qu'il poursuive sa discussion au sujet des accusations à porter. Et je soutenais

1 absolument cette... cette action.

2 **ME MICHAEL SCOTT** : J'apprécie cela. Donc je comprends que
3 c'était pas pour prendre des décisions, mais c'était des discussions sur une possibilité
4 de porter des accusations à l'encontre de Lisa Banfield.

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

6 **ME MICHAEL SCOTT** : Et aussi, pour ce qui est des armes, s'ils
7 étaient... comment vous allez voir les répercussions sur le public?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. Les répercussions sur le
9 public, on savait qu'il devait y avoir... que des accusations qui soient portées ou pas, ça
10 faisait partie, c'est en relation avec la discussion que l'on a eue. C'était pas inhabituel
11 d'avoir ces conversations avec l'optique de porter des accusations.

12 **ME MICHAEL SCOTT** : Seriez-vous d'accord avec moi que la
13 question, que... il y a eu... la bonne foi de la GRC, de croire en ces raisons?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je suis d'accord. C'est ce que j'ai
15 témoigné, c'est ce que j'ai dit hier. Nous avons un travail à accomplir, un mandat à
16 suivre. Entre autres, l'enquête que nous poursuivons et c'était simplement une
17 discussion entre hauts responsables. Et donc, je me souviens pas qui des trois de
18 nous, mais c'est normal, on ne va pas juste mettre l'accent, strictement, sur s'il y a des
19 preuves pour, justement, porter des accusations.

20 Mais, prenons une minute sur les répercussions que cela va avoir
21 sur les familles, qu'est-ce que va penser la communauté. Et au-delà de cela, une
22 conversation avec les communications, avec les gars en charge des communications
23 corporatives, parce que, bien sûr, des questions seraient posées et une fois cette
24 décision va-t-elle devenir publique. Donc, ça, c'est naturel, c'est des discussions
25 organiques que nous avons avec les... les responsables des crimes majeurs. Donc,
26 quelque chose, l'importance aussi, vu l'importance de l'enquête aussi.

27 Dans un cont...dans le contexte de cette discussion, vu sa nature,
28 on va parler de différents facteurs, entres autres la... les preuves que nous détenons,

1 comment nous allons procéder, comment... si... on va voir si on devrait porter des
2 accusations ou porter plainte. Mais nous devrions aussi envisager que ça va avoir des
3 implications et qu'il y aurait des réactions.

4 **ME MICHAEL SCOTT** : Je pense que la distinction à faire ici, c'est
5 que, on devrait être en mesure de savoir que il y aurait des questions, mais on va le
6 faire, vu qu'on pense que c'est juste de le faire. Ou alors, c'est... il est question de
7 penser aux réactions.

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je dirais le premier scénario. C'est
9 de discuter les implications de cette question. Entre autres, avec des enquêteurs des
10 crimes majeurs. Il était question de recueillir les preuves, de faire de notre mieux et de
11 présente le cas comme nous l'avons fait. Du moins, c'est selon ma compréhension. Ce
12 qui a été fait par le triangle de commandement. Et aussi les services de poursuites
13 judiciaires. Ou alors des...

14 **ME MICHAEL SCOTT** : Vous vous souvenez s'il y a eu des
15 communications, des discussions qui ont motivé le fait de porter des accusations à
16 l'encontre de Lisa Banfield, y a-t-il eu un désir de retarder ou d'une quelconque façon,
17 la capacité de la Commission des pertes massives pour ce qui est des documents ?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: Si vous voulez savoir si on a eu des
19 discussions à ce sujet, même le sentiment d'abstraction de... de faire abstraction de
20 toute agence et lorsque nous avons discuté et qu'on était au courant que l'enquête a
21 été lancée, il n'était pas question de répercussions pour ce qui est de continuer
22 l'enquête ou des services de poursuite judiciaire. Comme je l'ai noté hier, comme je l'ai
23 dit hier lors de mon témoignage, nous allions poursuivre cela avec notre capacité, sauf
24 si on nous demande de le faire autrement. Et très peu de sources vont vous fournir ce
25 genre de directive pour ce qui est de tenir ou de détenir des enquêtes.

26 Et je peux le dire pour moi-même, c'est clair que nous n'avons reçu
27 aucune recommandation ou directive de ce genre d'une quelconque autorité. Et ce n'est
28 pas une décision que l'on a prise individuellement avec la direction, notre quartier

1 général était conscient de cet état pendant que nous avançons dans les enquêtes, ou
2 dans l'enquête. Et donc il y a une sensibilisation corporative au plus haut niveau pour
3 ce qui est de notre décision de continuer de poursuivre les enquêtes et de les rendre
4 publiques.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Au mieux des connaissances, pour ce qui
6 est de porter des accusations à l'encontre de Lisa Banfield, y avait-il d'autres
7 discussions sur une éventuelle section lorsqu'il était question de ces témoins ?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je vous dirais que c'est la première
9 fois que j'entends parler de cela lorsque j'étais en train de suivre les questions du
10 commissaire Lucki.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Et donc, il n'y a jamais eu de
12 préoccupations qui ont été soulevées au sujet de la viabilité du cas de Mme Lisa
13 Banfield en raison des préoccupations qui n'étaient pas...

14
15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est jamais arrivé à... j'ai jamais eu
16 cela, je n'ai jamais pensé à cela.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** En discutant de cette question hier avec la
18 Commission, avec Mme Young, lorsqu'elle vous posait des questions. Je pense qu'elle
19 a décrit les accusations portées à l'encontre de Lisa Banfield qui étaient considérées
20 comme des accusations mineures. Auriez-vous pensé qu'il était question d'aider
21 justement, l'auteur avec le matériel, vous considérez ça comme mineur ?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Vous voulez dire mon opinion
23 personnelle ? Je regarderais plus les accusations de façon clinique étant ce qu'elles
24 sont, bien sûr dépendamment, cela dépend des circonstances, il se peut qu'elles soient
25 considérées comme une heure vu l'échelle de la portée. Mais bien sûr, je ne vais pas
26 considérer ces accusations comme étant de haut profil et de grave, vu les
27 circonstances. C'est-à-dire pour...

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc vous êtes d'accord avec moi, lorsqu'il

1 y a l'accent qui est mis sur la possession des armes à feu et des munitions aussi.

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Encore une fois, je fais une
3 analogie, c'est clair que sans munitions les armes n'auraient pas pu être utilisées,
4 donc... mais une fois qu'il y a les armes à feu, il y a une combinaison entre les armes à
5 feu et les munitions, ça devient quelque chose d'autre.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Votre compréhension de la GRC du
7 moment, comment... par la GRC, comment l'auteur détenait les armes à feu et les
8 munitions, s'il y avait une distinction quelconque entre les deux.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Donc il était important bien sûr de...
10 je ne connais... à ma connaissance il n'y a pas eu de distinction en fait entre les
11 différentes façons d'enquêter en termes d'importance, ça aurait eu la même importance
12 à toutes... dans tous les aspects de l'enquête en particulier lorsqu'on a eu la preuve.
13 Nous avons un cheminement à suivre pour ce qui est des accusations. Donc c'était
14 quelque chose qu'on allait suivre avec toutes nos capacités.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** On va passer à, tout à fait au début de
16 votre implication dans les pertes massives, lorsque vous avez reçu votre premier
17 *briefing* à 6 h 30 du matin le 18 avril [sic], n'est-ce pas ?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

19 **Me MICHAEL SCOTT:** Et nous avons vos notes. Nous les avons
20 maintenant. Madame la greffière, si vous voulez bien afficher la COMM5... le PDF, la
21 page 55. Vous pouvez voir ça, surintendant principal ?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc voilà, ce sont vos notes de la matinée
24 du 19 avril.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

26 **Me MICHAEL SCOTT:** Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est, vous
27 les avez fait au moment même ou plus tard dans la journée ?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je les ai ici à côté de moi, je sais

1 que j'ai commencé à prendre note à mon bureau chez moi et au fur et à mesure que je
2 prenais les appels de la part des différents responsables, j'étais en train de faire de mon
3 mieux de prendre des notes directement sur le livre.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Voulez-vous faire défiler vers le bas pour
5 voir la page entière. Donc 6 h 30 du matin, un appel avec sergent d'état-major Halliday
6 de Bible Hill, donc c'est ça l'information que vous avez reçu ?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Encore une fois, littéralement
8 comme le sergent d'état-major était en train de me fournir des informations, j'étais en
9 train de prendre note en même temps.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Et donc, 10 h du soir, « 22 h Appel 9-1-1,
11 femme abattue ». Lorsqu'on voit la liste, on descend plus bas. « Triangle d'amour
12 impliqué. » Vous pouvez nous en dire plus ?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne savais rien des témoins, des
14 victimes, qu'il avait partagé avec moi.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Et maintenant est-ce que vous savez d'où
16 sergent Halliday a obtenu ces informations ?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, je ne le sais pas. Il y a une
18 référence, c'est... il parle d'une personne avec qui il a sorti, il est sorti, mais je n'ai pas
19 d'autres détails.

20 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous pouvez noter qu'il n'y a aucune
21 référence dans ces notes à l'utilisation d'un véhicule de police et on peut supposer que
22 ça ne faisait pas partie des informations que vous avez obtenues du sergent Halliday.

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non. Si les notes s'arrêtent là, c'est
24 tout ce qu'il y avait.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Et il n'y avait aucune information qui
26 indiquait que l'auteur se promenait avec une autopatrouille, dans une autopatrouille.

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je l'aurais ajouté, inclus dans mes
28 notes, de toute évidence, si on m'en avait informé.

1 (COURTE PAUSE)

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce qu'on peut descendre d'une page s'il
3 vous plait ? Ici encore, ce sont vos notes du même appel.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, ça semble être le cas.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Je ne vois pas une heure de l'appel, est-ce
6 que vous voyez la note qui dit qu'il y a 10 ans il y a eu une menace ? Ici ça dit « la mère
7 et le père » et plus bas ça dit « il n'y a pas de contact » et alors ce matin là, que on... le
8 sergent Halliday avait récupéré des informations dans le dossier sur les menaces
9 contre les parents.

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, je n'ai pas vu d'autres... je ne
11 suis pas au courant d'aucune autre recherche qui a été fait.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Et qu'est-ce qui vous a poussé à avoir, à
13 prendre... à écrire ces notes ?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ce sont des commentaires verbaux
15 du sergent d'état-major Halliday et je faisais des efforts pour les enregistrer sur le bloc-
16 notes.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Et ici il y a « Moncton les protège », ça
18 serait la GRC de Moncton qui protégeait la famille de l'auteur.

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

20 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que vous pouvez dire que lors de
21 cette... ce rapport, il a été confirmé qu'il y avait une bonne idée de qui était l'auteur et
22 qu'il avait interagi avec la police antérieurement.

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

24 (COURTE PAUSE)

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Surintendant en chef, hier vous avez parlé
26 de l'interopérabilité et de vos interactions avec le chef McNeil. Ça a été abordé jusqu'à
27 un certain point. Et vous savez que la Commission a en sa possession des courriels
28 entre vous et le chef McNeil datés du 19 avril. Est-ce que je peux résumer ces courriels

1 pour... vous avez été... que le chef McNeil est entré en contact avec vous par courriel
2 et qu'il est... pour offrir son appui au besoin, et environ deux heures plus tard vous avez
3 répondu et vous avez dit que vous pensiez que vous aviez l'auteur en... sous contrôle.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Et oui, l'information que j'avais
5 envoyée, oui, était incorrecte.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Et une fois que vous étiez au fait que ces
7 informations étaient incorrectes, vous n'avez pas réécrit au chef McNeil.

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous n'avez pas demandé au chef
10 McNeil de vous aider et de prendre les appels locaux pour réduire la pression.

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Et comme je l'ai dit dans ma
12 déclaration aux avocats de la Commission, j'aurai aimé explorer plus en détail. Le chef
13 McNeil aurait su que son contact le meilleur pour cette situation, ce n'était pas les gens
14 sur le terrain près de l'action alors certainement le commandant de détachement et
15 d'autres qu'il connaît bien, qui sont plus proches de l'action qui aurait pu lui donner les
16 réponses, alors ce n'est pas une bonne ligne de communication à avoir. Je reconnais
17 que je ne lui ai pas réécrit, je traitais plusieurs autres questions en même temps. Et
18 j'espère que le chef McNeil était capable de trouver des informations ailleurs, il y avait
19 plusieurs sources qui étaient mieux placées, plus proches de la situation sur le terrain
20 qui aurait pu l'informer.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous êtes en train de suggérer qu'il aurait
22 dû communiquer avec quelqu'un qui était plus proche, mais vous auriez pu lui dire...
23 vous auriez pu lui dire d'aller parler avec Thomson ou d'autres.

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce qu'on peut dire que vous n'avez pas
26 répondu parce que vous étiez occupé à faire d'autre chose ?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est quelque chose qui est tombé
28 en bas de la table à cause de tout le reste qui se passait.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Et malgré les problèmes d'interopérabilité,
2 donc que vous avez mentionné hier et les réponses directes aux pertes massives, il n'y
3 aurait pas eu de problèmes de outils que d'autres services s'occupent de certaines
4 tâches comme par exemple de répondre aux appels, pour soulager la tâche ou le
5 fardeau des personnes qui étaient sur le terrain.

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. Ces appels de demande de
7 service, les genres de déploiements dont vous me parlez devraient fonctionner sans
8 anicroche, et ça devrait... il devrait y avoir une transmission sans problème avec par
9 exemple le blocage des routes et les barrages routiers.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Le 19 avril, vous avez communiqué avec
11 SIRT directement et l'équipe d'intervention en cas d'incident grave et vous avez
12 communiqué avec parce que le directeur était en congé à ce moment là. Docteur
13 Cacchione était en congé médical depuis un certain temps. Et vous vous référez à la
14 question de l'auteur et ainsi de suite et il y a eu un tir où un civil a été... un incident qu'il
15 y a eu à Big Stop et vous aviez l'obligation de référer à cette question.

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. Oui, il fallait référer ce
17 problème à l'équipe d'intervention en cas d'incident grave.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous avez fait une référence aussi une
19 autre ,en ce qui concerne au poste d'incendie où il y a eu la décharge d'arme à feu par
20 des agents de la GRC dans une situation douteuse et puis il y a eu une troisième
21 référence et je comprends bien qu'il y a eu une réponse du directeur par intérim, Curran
22 (phon.) et il semblerait qu'initialement il était dérangé par cette référence. Et le
23 problème, quel était-il ?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Le problème c'était que c'était
25 possible qu'il y aurait pu avoir un échange de tirs de feu entre l'auteur et la gendarme
26 Stevenson et que la victime qui a été séquestrée, kidnappée par l'auteur, M. Webber,
27 nous savons maintenant comment il semble être décédé et l'incinération qu'il y a eu
28 dans les autopatrouilles. Il y avait une possibilité qu'il a été frappé par un tir d'arme à

1 feu et que cela a contribué à son décès. Alors, c'était pour dire que... de porter cela à
2 votre attention au cas où... que c'était quelque chose qui devait être considéré.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors autrement dit, c'est que si jamais
4 dans l'échange de tirs entre le gendarme et l'auteur, que M. Webber aurait été blessé
5 ou touché par un tir du gendarme ou de son arme ou de l'arme de l'auteur et plus
6 encore si le gendarme Stevenson l'aurait atteint.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Et s'il y avait des preuves qui suggéraient
8 que c'est ce qui s'était passé et y avait-il un problème là ou est-ce que vous agissiez de
9 manière proactive?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, je faisais une référence de
11 manière proactive.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous ne possédiez aucune information qui
13 laissait entendre qu'il y avait de bonnes chances que le décès de Monsieur Webber
14 était lié à des actions autres que celles de l'auteur?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Exact.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Et finalement, l'équipe d'intervention a
17 refusé de prendre... de s'occuper de ce cas et il y a eu les...

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Sur une scène, je ne sais pas s'ils
19 étaient impliqués, mais ils ont été impliqués dans l'une des scènes où on leur a
20 demandé de faire des recherches d'identité judiciaire.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, je suggère que c'était les Services
22 d'identification judiciaire qui se sont occupés de la scène du poste de pompiers.

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je ne sais pas quelle section s'est
24 occupée du poste de pompiers.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous parlez d'un conflit potentiel où la GRC
26 serait impliquée dans une enquête sur des agissements d'agents de la GRC.

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Et dans ma déclaration, ce n'est
28 pas l'idéal que nos agents soient impliqués dans une enquête sur un incident dans

1 le quel nos agents sont impliqués. Et c'est qu'il y a un protocole qui a été accepté et...
2 parce que... il n'y a pas la capacité pour faire autrement et étant donné le nombre de
3 ressources qui avaient été... qui auraient dû être déployées sur deux scènes de crime,
4 ils ont demandé notre service et nos spécialistes de s'occuper d'une des scènes.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Quand vous avez travaillé en Ontario...

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je travaillais au SIU, en Ontario.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Et ils avaient leur propre service
8 d'identification judiciaire?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, nous avons une Section
10 d'identification à temps plein. C'est très rare qu'ils utilisent une expertise externe dans
11 leurs enquêtes. C'est rare parce qu'ils ont la capacité de le faire eux-mêmes.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Et c'est effectivement pour éviter d'avoir un
13 impact négatif sur l'indépendance de l'enquête.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, je pense que c'est ce que dirait
15 le chef de cette unité.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Dans certaines enquêtes, il y a la direction
17 qui ferait les références aux entités appropriées.

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Il y a plusieurs autorités qui peuvent
19 faire cette référence, mais étant donné l'importance et la sévérité de cet incident, je
20 pensais que ce serait mieux d'avoir et approprié d'avoir une conversation téléphonique
21 avec Monsieur Current et que moi-même, que je fasse cet appel, étant donné l'ampleur
22 de cet incident. Mais de manière typique, ce n'est pas moi qui a ces discussions avec le
23 directeur. Le plus souvent, ça vient du commandant du détachement ou de l'officier de
24 district.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais dans ce cas, à Onslow et Big Stop,
26 c'était vous et ce n'était pas inhabituel que vous ayez une communication initiale avec
27 l'équipe d'intervention en cas d'incident grave et la GRC se retirerait et ne participerait
28 pas dans une telle enquête?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, malgré... il y a deux choses ici,
2 si vous parlez des opérations criminelles. Notre fonction, c'est de commencer la
3 référence et de fournir les informations de base pour commencer l'enquête, il y a cela.
4 Mais il y a aussi ce qu'on a déjà mentionné, c'est que les services policiers spécialisés
5 peuvent être requis plus tard, 24 heures plus tard. Ces demandes, dans les faits, ne
6 feraient pas partie des opérations criminelles, elles feraient partie des services de
7 soutien parce que ces services spécialisés sont recherchés pour le déploiement.

8 **Me MICHAEL SCOTT**: Et dans la mesure que c'est possible,
9 raisonnablement possible, vous voulez vous éloigner de l'enquête pour assurer
10 l'indépendance de l'enquête et vous ne voulez pas être perçu comme étant quelqu'un
11 qui est en train de s'immiscer dans l'enquête?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Correct. Mais encore une fois, c'est
13 difficile à faire lorsqu'il y a plusieurs enquêtes qui se déroulent en même temps. Dans le
14 cas de Big Stop, c'est devenu une caractéristique de l'enquête H-Strong. Alors qu'il y
15 avait l'enquête H-Strong, il y avait une autre enquête qui se déroulait en même temps et
16 la politique parle des exigences en ce qui concerne les entrevues et le partage des
17 dossiers judiciaires, de l'identification judiciaire, alors... pour éviter le dédoublement.
18 Alors, les enquêteurs ont cette... avec les autres entités. C'est là que nous sommes en
19 contact avec eux, lors d'enquêtes qui se mènent, se déroulent de manière parallèle,
20 mais il y a une bonne raison pour laquelle nos gens sont en liaison et en communication
21 avec leurs homologues dans une telle situation.

22 **Me MICHAEL SCOTT**: Parlons de cette enquête de manière
23 spécifique, d'Onslow. Avant que l'enquête soit conclue, peut-on dire que le directeur de
24 l'équipe d'intervention s'est réuni avec vous au bureau de la GRC?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, il s'est réuni avec Monsieur
26 Campbell, Robins et moi-même et Glen Burns et le sujet de cette réunion était les
27 communications radio. Et je pense qu'il y avait même aussi une équipe du Bureau de
28 gestion des urgences qui est spécialisée dans les communications policières mobiles et

1 cela... c'est un point qui est surgi dans les médias comme un problème en ce qui
2 concerne les communications. Il y avait des discussions sur l'interférence, les gens qui
3 parlent et d'autres problèmes de communications. Alors, Monsieur Cacchione voulait
4 réunir des gens autour de la table qui pourraient jeter de la lumière sur ces problèmes
5 en ce qui concerne les communications radio ou le membre de l'équipe du Bureau de
6 gestion d'urgence et un autre étaient ici avant et nous avons eu une conversation
7 d'environ une heure et c'était la nature de... ça portait sur cette question.

8 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce qu'ils cherchaient des informations
9 de la part d'experts sur cette question ou est-ce qu'ils vous fournissaient des
10 informations?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je dirais que comme je me rappelle
12 bien, il apportait un enquêteur aussi, il y avait deux membres de ce cercle-là. Eux, ils
13 avaient des questions pour les deux experts techniques en ce qui a trait au système
14 radio : les transmissions, les questions d'interférences. Et j'étais là pour modérer la
15 discussion parce que j'étais l'homologue de Monsieur Cacchione, alors j'ai animé la
16 discussion.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Quel était l'autre membre de SiRT qui
18 assistait à la réunion?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Ça sera dans mes notes, je ne me
20 rappelle pas. C'était l'un des enquêteurs de SiRT qui s'est joint à Monsieur Cacchione.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** C'était un enquêteur de SiRT? Est-ce que
22 c'était un Monsieur Léger?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je connais Monsieur Léger, c'était
24 certainement de leurs enquêteurs à l'époque, mais je pense que tout le personnel était
25 impliqué dans les diverses enquêtes. Mais je ne me rappelle plus.

26 **Me MICHAEL SCOTT:** Pourquoi est-ce que John Robin a assisté?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Arrivé à ce stade-là, il était dans la
28 division, il était affecté à, disons... l'enquête H-Strong 2, la préparation de divulgation.

1 C'était la raison, c'était son rôle dans la division.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Pour être clair, lorsque Monsieur Robin était
3 arrivé, d'emblée, il faisait partie de gestion des questions d'intérêt.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** L'équipe de gestion des questions
5 d'intérêt a terminé ses activités dans sa version... rapidement après l'arrivée de
6 Monsieur Robin est devenu H-Strong 2, le mandat a changé, le mandat a changé
7 légèrement, la composition de l'équipe, il y a eu une transition de où Derek
8 Santosuosso se trouvait... faisait partie de l'équipe jusqu'à la prise de contrôle de
9 Monsieur Robin.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, ai-je raison de dire... je sais que vous
11 avez dit que le mandat a changé dans une certaine mesure, alors soyons clairs, on va
12 parler de l'équipe de gestion des questions d'intérêt. Mais quand le groupe a d'abord...
13 été formé d'abord, c'était pour aborder certaines questions et là, c'est devenu le groupe
14 H-Strong 2, qui était plus... dont l'emphase était pour la divulgation dans le cadre de ce
15 processus, la Commission des pertes massives?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, c'est un résumé juste.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Dans aucune de ces versions, ça ne faisait
18 pas partie de l'enquête H-Strong. Ce n'était pas un groupe qui faisait des enquêtes
19 actives sur les pertes massives.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** C'est correct.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, voici ma question : je présume que
22 Monsieur Robin... vous êtes l'officier responsable des enquêtes criminelles à ce stade-
23 là, le seul rôle de Monsieur Robin, c'est en ce qui a trait à la version H-Strong 2 ou la
24 question... l'équipe de gestion des questions d'intérêt. Alors, pourquoi était-il là pendant
25 une réunion du SiRT?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** À part poser des questions lui-
27 même, à part des questions d'intérêt, il est probable que le surintendant principal l'a
28 invité à la discussion. Il aurait vu une certaine valeur que le surintendant principal

1 Robbin soit présent pour ces discussions-là, pas plus que ça. Je dirais que c'était un
2 observateur plutôt passif dans le cadre de la réunion; la plus grande partie de la
3 discussion avait trait aux questions techniques sur les systèmes radio.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que j'ai bien compris qu'après que
5 l'on fait un renvoi à SiRT et suggère certaines des discussions que vous avez
6 discutées, si le membre impliqué dans une enquête SiRT cherche des renseignements
7 de SiRT, il ne contractera pas SiRT directement. Est-ce que j'ai raison?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je ne m'attendrai pas à ce que cela
9 se produise. Je sais maintenant, suite à mon entretien avec la Commission, que cela
10 s'est produit. En toute franchise, c'est la première fois que je suis devenu au courant de
11 ce contact-là; c'était lors de mon entretien. Il serait inapproprié et hautement inhabituel
12 de faire un tel appel. Ce que j'avais dit à l'époque, c'est que ça ne serait pas hors du
13 commun que la Fédération de la police fasse les demandes, notamment dans des
14 enquêtes prolongées qui durent pendant plusieurs mois ou plusieurs années. Au nom
15 d'un membre, peut-être, mais que le membre directement le fasse? C'est très
16 inhabituel.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Juste pour être clair, il y a eu un incident où
18 le gendarme Terry Brown, l'un des sujets de l'enquête sur la fusillade à la brigade de
19 feu d'Onslow, a contacté l'un des enquêteurs de SiRT pour obtenir des renseignements
20 au sujet de l'enquête. Est-ce que c'est ce que vous avez compris?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** C'est comme ça qu'on me l'a décrit.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est ça ma question : est-ce que c'est
23 votre compréhension?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Finalement, c'est ce qui a été
25 partagé pendant l'entretien, alors ma compréhension est vraiment rudimentaire. Est-ce
26 que c'était moins grave que cela ou c'était vraiment rattaché à une mise à jour sur le
27 statut de l'enquête? C'est deux choses très différentes et désolé, mais je ne sais pas
28 c'est quoi la nature de cette demande-là.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Jusqu'à ce que ça a été soulevé par Maître
2 Young plutôt ce mois, vous n'aviez pas reçu des renseignements comme quoi le sujet
3 d'une enquête de SiRT avait cherché à rejoindre un enquêteur SiRT avant que
4 l'enquête soit close?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je ne me rappelle pas avoir
6 entendu parler de cela avant l'entretien.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Si, dans l'hypothèse que c'était vraiment
8 cela qui s'est produit, vous diriez que c'est un contact inapproprié entre le membre et
9 SiRT?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Si ça avait trait à la discussion... à
11 l'enquête, plutôt, oui. Si c'est une demande au sujet de l'état de l'enquête, c'est peut-
12 être une explication, mais je ne sais pas qu'est-ce que Monsieur Brown a demandé.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Une explication, donc, sera demandée du
14 membre pour confirmer s'il s'agissait d'une intervention appropriée qu'il faudrait
15 enquêter un peu quant à cette question?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Relatif à Enfield et d'après ce que je
18 comprends et des enquêtes en parallèle, mais là où c'est possible, selon vous, votre
19 position, c'était... le Big Stop Irving, c'était la scène de SiRT parce qu'il abordait cette
20 question.

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Il serait juste de dire qu'il avait la
22 primauté sur les lieux.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, dans une certaine mesure, vous
24 faisiez la différence à SiRT au niveau de la gestion de la scène, vous (inaudible)
25 l'autorisation pour la divulgation d'information.

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Les captures vidéo, d'autres
27 équipes... d'autres étapes en matière d'enquête aura été prise. Je m'attendrais et je
28 suis sûr que les enquêteurs de la Commission ont fait une liaison appropriée avec les

1 enquêteurs de SiRT pour obtenir ce genre de preuve-là.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Voilà, je vais ouvrir un document qui nous
3 préoccupe ce matin. J'espère que Madame la registraire pourra nous aider... Madame
4 la greffière, plutôt. Il s'agit dans Relativity, afin de... c'est le COM027736, il semblerait
5 que c'est un courriel que je peux décrire d'après... Madame la greffière, elle m'a dit ce
6 matin que ce n'est pas dans le système de la greffière parce que cela n'a pas encore
7 été approuvé ou il y a un autre enjeu. À moins que quelque chose ait changé depuis la
8 dernière heure... Madame la greffière m'indique que non, mais ce que je propose de
9 faire, c'est de décrire le courriel dans la mesure où c'est pertinent et là, on peut aborder
10 comment les gens pourraient être mis au courant. Il n'y a pas d'objection? Alors, je
11 continue.

12 Surintendant principal, je vous suggère que vous étiez au courant
13 d'un courriel dans lequel vous étiez en copie conforme le 6 mai 2020. Ça semble être
14 un courriel de Costa Dimopoulos à Pat Carrant, directeur par intérim à l'époque et je
15 veux vous lire les extraits. Il semblerait que c'est un courriel qui suggère que Monsieur
16 Dimopoulos à Monsieur Carrant qui suggère qu'il y a un enjeu qui a été soulevé avec la
17 vidéo au Big Stop d'Enfield. Êtes-vous au courant de cela?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Non.

19 **Me MICHAEL SCOTT:** Je vous suggère que vous étiez en copie
20 conforme où Monsieur Dimopoulos fait savoir à Monsieur Carrant que le propriétaire de
21 la station-service Irving ont les copies originales de la vidéo et que la GRC, le SiRT ont
22 des copies et qu'il y avait une préoccupation qu'étant donné que les copies originales
23 n'étaient pas sous le contrôle de la GRC, qu'elles pourraient être publiées ou qu'il
24 pourrait y avoir des fuites vers le public. Avez-vous un souvenir de cette discussion?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Un souvenir plutôt flou.

26 **Me MICHAEL SCOTT:** Je note que vous étiez en copie conforme
27 sur le courriel – mais le passage qui m'a intéressé, je vous soulève votre attention, c'est
28 Monsieur Dimopoulos qui parle à Monsieur Current :

1 « Puisque la GRC ne contrôle pas, ne pourrait pas
2 accéder à ces vidéos-là, à l'avenir, auprès de Irving,
3 peut-être que quelqu'un à Irving pourrait les... en
4 faire des copies ou les publier en ligne. Si cela devait
5 se produire, il y aurait des implications pour nos deux
6 organisations. »

7 Prémumément, la GRC et SiRT.

8 **Me MICHAEL SCOTT:** Surintendant Dimopoulos suggère que la
9 publication des vidéos du Big Stop de Irving puisse avoir des implications pour nos
10 deux organisations. Savez-vous de quoi il parle?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Bon, ça, c'est mai 2020, alors je suis
12 sûr qu'il était préoccupé que si les extraits vidéos s'étaient rendus aux médias ou
13 avaient été publiés en ligne, cela aurait des implications significatives pour les
14 organisations impliquées au niveau de l'intégrité de l'enquête, mais également les
15 familles des victimes et les collectivités. Bon, c'est la dernière chose qu'il voudrait voir.
16 Et Surintendant Dimopoulos, encore une fois avec son expérience, je vois ce courriel-là
17 comme lui en train de faire son devoir de diligence, en train de signaler monsieur
18 Curran qu'il devrait peut-être être au courant de cela. Peut-être qu'il l'était, peut-être
19 qu'il ne l'était pas, j'ignore c'est quoi le suivi en matière de cet échange de courriels là.

20 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais vous serez d'accord avec moi que le
21 fait qu'une tierce partie... les vidéos n'ont pas été publiées à Irving par la GRC ou par
22 SiRT, c'était leurs propres vidéos. Comment cela aurait-il pu avoir une implication sur la
23 GRC ou SiRT s'il y avait eu une fuite par une tierce partie qui n'était pas rattachée à la
24 GRC?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Si on considère un exemple
26 véritable qui est lié à ce dossier, si on se fie aussi à la vidéo de la voiture blindée où il y
27 avait une fuite en ligne par quelqu'un lorsque l'homme armé a récupéré un paiement
28 présumé en argent comptant, c'était au tout début de l'enquête H-Strong, ça, ce n'est

1 pas utile.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Désolé, en quoi c'est pas utile?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Bon, il y a une enquête criminelle en
4 cours relatif à la vidéo et sa présence là et cela fait partie de l'enquête H-Strong. Je ne
5 dis pas que ce n'est pas utile à un moment donné de publier la vidéo, mais je doute
6 fortement que soit le triangle de commandement, SiRT ou les Crimes majeurs
7 voudraient ou seraient heureux d'apprendre que la vidéo de la Big Stop avait été
8 publiée, désolé, sans une confirmation... une conversation avec Irving à ce sujet... au
9 sujet que ce soit publié. Et il y a des questions d'intégrité en matière des preuves et
10 d'enquêtes qui sont en jeu pour les deux organisations, selon moi, pour ce qui serait
11 des preuves clés collectionnées par les vidéos de surveillance, les caméras de
12 surveillance à la station-service.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez témoigné hier...

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Désolé, Maitre Scott, comment ça
15 va pour le temps?

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Pas bien. Si on veut prendre une pause de
17 15 minutes, je peux regarder mes notes.

18 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Je vous ai interrom... arrêté pour
19 passer à un autre volet. Est-ce que c'est 5 minutes environ?

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Je dirais 10 minutes afin que je
21 puisse parler à ma collègue et je vais voir si je peux couper le contenu.

22 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Alors, on va prendre une pause de
23 15 minutes, alors.

24 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Les procédures
25 sont en pause et reprendront dans 15 minutes.

26 --- **L'audience est en pause à 10 h 56**

27 --- **L'audience est reprise à 11 h 15**

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenu à nouveau. Les

1 procédures sont en session.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

3 Faites venir le témoin, s'il vous plait.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Surintendant principal

5 Leather.

6 Avant de commencer, juste par précaution, question pour moi.

7 Surintendant principal, je comprends que vous parliez avec

8 l'inspecteur... je ne suis pas sûr, le surintendant maintenant, Rodier pendant la pause?

9 J'imagine que vous parliez de la pluie et du bon temps? Parce que vous êtes sous
10 serment, n'est-ce pas?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, elle me demandait comment
12 j'allais.

13 **COMMISSAIRE MacDONALD:** D'accord. Merci.

14 Monsieur Scott.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Merci.

16 On va continuer par rapport... on va clarifier les enregistrements.

17 Donc, c'est suggéré au surintendant principal Leather que l'équipe de l'identité judiciaire
18 qui a géré les enquêtes de la GRC a été dirigée pour la COMM14889, donc c'était de la
19 Division de l'identité judiciaire qui n'était pas intégrée de cette façon.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. D'accord. Merci.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Surintendant principal, hier, lors de votre
22 témoignage, on vous a posé un certain nombre de questions sur certaines questions
23 concernant les communications publiques au sujet des premiers points de presse que
24 vous aviez animés.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

26 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, il était plus de 10 commentaires.

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. Il était question d'un excès de
28 10.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Oui. Et concernant le gazouillis ou le tweet
2 au sujet des incidents de la plainte des armes à feu et tout ça.

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Et par rapport au nombre de victimes qui
5 avaient dépassé 10 personnes, vous aviez des informations conflictuelles au départ lors
6 de la conférence de presse.

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, en termes de nombre de
8 victimes.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Pour ce qui est des opérations criminelles,
10 juste avant 16 heures ce jour-là, mais le nombre que vous aviez, c'était 14 et plus.

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est bien cela, oui.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Et une heure avant les conférences de
13 presse, on vous a informé qu'il y avait trois supposées autres victimes, ce qui a ramené
14 le total à 17 victimes.

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, comme je l'ai noté hier, je
16 croyais que ç'a été confirmé, je n'étais pas satisfait avec les chiffres, avec le nombre.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Oui, c'était [sic] des nombres conflictuels,
18 c'est pas que vous n'avez pas un enquêteur qui vous a dit de 10 ou qui vous a dit 12, vu
19 la nature des nombres que vous receviez, on croit que c'était 14, vous avez dit « on
20 croit que c'est 14 », « on croit que c'est 17 », donc ce nombre n'était pas déterminé de
21 façon conclusive.

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pas seulement cela, mais aussi il...
23 on s'attendait à ce qu'il y ait des victimes supplémentaires, donc c'était les deux, oui.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, pour ce qui est du nombre de 10 et
25 plus, de quelle façon ça aurait mieux peut-être ou plus simple que, en animant la
26 conférence de presse, de dire ce qui était vrai, c'est-à-dire que les meilleurs
27 informations dont vous déteniez à ce moment-là précis, c'était que le nombre de
28 victimes était de 17 et « on croit qu'il y aurait plus ». En quoi ça aurait dérangé ou porté

1 préjudice au message?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense que, comme je l'ai dit hier,
3 c'était d'arriver avec un nombre qui s'approchait du nombre réel, du total que l'on
4 m'avait fourni. J'ai envisagé ça hier et c'est la même chose pour aujourd'hui, que ce soit
5 15 ou 17, quel que soit le nombre, en rétrospective, j'aurais voulu utiliser un nombre
6 plus élevé.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Parce que vous êtes d'accord que c'était un
8 peu trompeur de dire 10 et plus, n'est-ce pas?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Un excès de 10 ou plus de 10,
10 c'était pas trompeur, mais c'était pas exact. Je ne pouvais pas être précis.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous êtes d'accord que s'il y avait... vous
12 vous étiez présenté à cette conférence de presse et dire « un excès de 10 [sic]...

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Donc, c'est 12, c'est 13, c'est 10, je
14 ne suis pas très sûr, donc c'est sur la base des informations que l'on recevait. Mais
15 « trompeur », ça veut dire qu'il y a une intention et ce n'était nullement mon intention de
16 tromper ou de mal informer, c'était une décision que j'avais prise sur le temps et j'aurais
17 voulu donner un nombre plus élevé.

18 Les preuves qu'on a obtenues de la directrice des communications,
19 c'est que le problème avec ce chiffre, c'est qu'à un moment donné il faut dire un chiffre
20 à cause que la conférence est là. C'est une des raisons, mais il y avait aussi la
21 suggestion qu'il y avait une exigence de traduction, ça fait partie de raisons. C'est ce
22 qu'on pourrait appeler le moment où on ne veut pas changer le contenu des points qui
23 sont présentés à la conférence de presse à cause qu'il y a eu des... une traduction et il
24 y a des facteurs additionnels.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Si le problème était un de traduction, vous
26 connaissez le mot « 10 » en français?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. C'était pas un problème pour
28 moi, c'était un des facteurs, et je pense que si on m'avait demandé de donner le chiffre

1 en français, 16 ou 17, j'aurais pu le faire, c'était pas un problème pour moi, c'était un
2 problème pour la Communication et leur responsabilité de traduction dans leur
3 processus interne.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Le 20 avril, lors du point de presse de
5 14 heures, vous avez dit que certaines victimes étaient connues de l'auteur, c'était des
6 hommes et des femmes et aussi des... tous étaient des adultes, et à ce moment-là
7 vous saviez qu'une des victimes était... avait 17 ans.

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** On me l'avait dit, et je le regrette
9 jusqu'à aujourd'hui de l'avoir ainsi dit.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, ma question, c'est : ce problème a
11 été soulevé dans un courriel par le sergent d'état-major Halliday, et « Leather est au fait
12 de l'âge de toutes les victimes » et que vous étiez plus confortable de dire que c'était
13 tous des adultes.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** D'abord, j'ai parlé peut-être
15 quelques fois en 2020 avec le sergent Seeley, peut-être qu'elle était présente lors de
16 l'appel conférence, j'ai entendu parler Campbell, mais hier, j'ai parlé du volume
17 d'informations et de l'exigence d'avoir tout en tête lors des questions et réponses et
18 c'était un problème de mémoire. Et ça n'a pas été fait pour induire en erreur ou par
19 malice, et je ne... c'était un problème de mémoire, je ne pensais... je n'essayais pas de
20 faire passer une fille de 17 ans comme une adulte. Ça aurait été bon d'avoir une carte
21 de données résumées, une fiche. Je répondais aux questions sans mes notes sur la
22 base d'un rapport qu'on m'avait présenté plus tôt ce jour-là.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, vous avez informé les gens sur ce...
24 vous avez partagé les informations pour lesquelles vous étiez confortable.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non. Je ne sais pas où elle a eu
26 cette idée de confort, c'est pas un terme avec lequel je suis familier.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, c'est... la raison qu'elle a dit pour
28 laquelle vous n'avez pas dit que... que vous avez dit que c'était tous des adultes, c'était

1 une erreur simplement.

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, c'était une erreur au niveau des
3 âges.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Lors de la conférence de presse du 19 avril,
5 vous avez répondu à une question et vous avez dit que l'auteur n'était pas connu de la
6 police. Ce n'était pas vrai, n'est-ce pas?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Il était connu de la police, oui, je
8 dirais que oui.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Et à ce moment-là, vous avez dit qu'il
10 n'était pas connu de la police. Vous avez dit que ce n'était pas vrai. Lorsque vous l'avez
11 dit, vous saviez que ce n'était pas vrai. Ce n'était pas une erreur comme le fait que vous
12 avez dit que c'était tous des... les victimes étaient des adultes qui était une erreur.

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Mais à ce moment-là, d'être connu
14 de la police, c'est qu'il y a un dossier judiciaire, qu'il est connu parce que c'est une
15 personne que l'on suit pour des raisons de renseignements, c'était ce à quoi je pensais
16 à ce moment-là. Je n'étais pas... je ne me rappelais pas qu'il ait eu une telle
17 désignation et c'est pour cela que j'ai répondu ainsi.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous avez répondu à la question que si
19 des proches de l'auteur sont parmi les victimes, vous avez dit que non, à votre
20 connaissance...

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>

22 **Me MICHAEL SCOTT:** [Non interprété] on vous avait informé que
23 madame Banfield était vivante, son épouse de... conjointe de fait et il y avait la famille à
24 Moncton aussi qui était protégée.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, j'étais au fait de cela.

26 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle
27 vous n'auriez pas pu répondre à cette question et dire que « oui, nous savons que
28 l'épouse... la conjointe de fait est vivante, ils n'ont pas d'enfants, et le reste de sa

1 famille était en sécurité »?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je l'ai dit pour des raisons de
3 sécurité, l'état de madame Banfield n'avait pas été communiqué à moi de manière
4 claire, je ne savais pas si elle était une victime, une témoin ou une suspecte, et je ne
5 voulais pas dire quoi que ce soit par rapport à sa participation à ce moment-là.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Et ce qui avait été communiqué à vous,
7 c'était qu'elle était vivante.

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais la question qu'on vous a demandée,
10 c'est si les proches de l'auteur étaient parmi les victimes, pas s'ils étaient impliqués.

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne savais pas s'il y avait des
12 enfants, ou des parents, ou d'autres membres de la famille qui vivaient avec lui et je ne
13 me sentais pas confortable pour répondre à cette question sans connaître pleinement
14 sa situation familiale. Je ne me sentais pas confortable de répondre à cette question
15 sans avoir plus d'informations sur sa famille.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** En ce qui concerne cette question, hier,
17 vous avez présenté des suggestions de changements qu'on pourrait faire à la GRC et
18 une d'entre elles, c'était que ça aurait été bien d'avoir plus de formation dans les
19 relations avec les médias. Est-ce que vous avez pensé que peut-être ce que vous et les
20 gens qui sont dans une position comme vous, qu'ils aient moins de formation sur les
21 relations avec les médias et qu'ils se concentrent plutôt sur la communication claire des
22 faits que vous pouvez procurer et de fournir cette information au public? Est-ce que
23 vous avez déjà pensé que c'est le problème, c'est le manque de candeur et la
24 surgestion?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je serais d'accord avec le
26 commentaire et, si ça fait partie de la formation, comment s'est présenté, ça n'importe
27 pas. Je suis d'accord avec votre évaluation. C'est de mieux comprendre ce que nous
28 devrions inclure fondamentalement dans nos publications avec le public et la précision,

1 le moment auquel ça se fait et je suis ouvert à cela. Je ne dis pas que ça sera
2 nécessairement de la formation en relations avec les médias et pour les gens qui ont
3 beaucoup plus d'expérience que moi pourraient... devraient être ceux et celles qui font
4 ces recommandations.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Bon, il y a eu plusieurs points où il y avait
6 des gens qui étaient impliqués qui ont appelé au Bureau des communications
7 stratégiques. Ce n'est pas des choses que vous faisiez par vous-mêmes?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui. La portion par moi-même a été
9 dans la période des questions et réponses et ça a très peu à voir avec les points
10 présentés lors de la... dans le communiqué de presse et la conférence de presse.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Et les choses qui ne doivent pas être
12 partagées, comme par exemple de conserver des informations qui pourraient avoir un
13 effet sur l'enquête, alors, ce sont des questions relatives à l'enquête et elles ne
14 concernent pas les communications stratégiques?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, mais lorsque vous êtes là,
16 vous êtes debout et vous essayez de décider quoi dire, alors même que vous recevez
17 les questions, alors... j'avais des informations limitées. Et alors, on se débat avec ces
18 questions et dans beaucoup de cas, on a une connaissance limitée de l'état de
19 l'enquête ou de l'état de certaines personnes – comme par exemple, Madame Banfield.
20 Alors, l'option, c'est que je ne peux pas discuter de cela, je n'ai pas la latitude de
21 commenter. Et sans être trompeurs, on ne partage pas toute l'information qu'on devrait
22 partager. Alors, c'est un jeu d'équilibre, où il faut être précis; la pression, les contraintes
23 de temps, c'est un art en soi de gérer tout cela et nous avons du travail à faire.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Et je suggère qu'à ce moment-là, lorsque
25 vous déterminez si c'est quelque chose qui devrait être communiqué ou non, à ce
26 moment-là, vous êtes mieux placé, beaucoup mieux placé qu'un civil qui a un degré, un
27 diplôme universitaire en communications.

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je suis d'accord avec vous, si ça

1 concerne les techniques d'enquête et l'enquête elle-même. Mais l'avantage d'avoir cet
2 officier de communications publiques présent, ça concerne les données, les mises à
3 jour empiriques et numériques où vous utilisez votre mémoire pendant la session de
4 questions et réponses. Alors, de les avoir présents aurait aidé considérablement dans
5 ces circonstances.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Nous avons brièvement parlé plus tôt de
7 l'équipe de gestion des problèmes avec l'enquête H-Strong et initialement, dans cette
8 équipe, vous faisiez partie de cette équipe et on vous a donné des tâches et vous étiez
9 impliqué.

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Et je suis d'accord que ce groupe a été
12 formé en réaction à l'appel que vous avez eu avec la commissaire Lucki et ce n'était
13 pas une équipe d'enquête, c'était à l'extérieur de l'enquête H-Strong, qui portait sur des
14 problèmes.

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui. Cependant, les questions
16 opérationnelles étaient soulevées dans l'équipe de gestion,

17 **Me MICHAEL SCOTT:** mais lors des mises à jour, il n'y avait pas
18 un mandat d'enquête ou d'opérations. Alors, cette équipe s'est occupée de la plainte de
19 Brenda Forbes?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, cette équipe... a été portée à
21 l'attention de l'équipe de gestion, oui et la question de l'apprentissage du public.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** Et je dirais que la raison pour laquelle ils
23 géraient ces questions, c'est que... parce qu'ils considéraient que ça pouvait soulever
24 des problèmes de relations publiques?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, c'était l'une des raisons parmi
26 d'autres. Il ne faut pas ignorer cela et ce n'est certainement pas quelque chose que H-
27 Strong ou les communications corporatives devaient s'occuper. Alors, c'était pour cela
28 que nous avons travaillé là-dessus.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais vous étiez l'officier des opérations
2 criminelles, vous étiez le deuxième dans la hiérarchie et vous aviez les... vous dirigiez
3 une équipe qui travaillait sur des problèmes.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** C'était l'une des nombreuses
5 responsabilités que j'avais et je l'ai considérée comme une extension des opérations
6 criminelles et que c'était à court terme. L'équipe elle-même et les activités quotidiennes
7 de l'équipe, en ce qui concerne la rédaction des rapports sur les situations, les réunions
8 et l'acquisition des informations pour les rapports sur la situation étaient la
9 responsabilité de deux agents, Costa Dimopoulos, mais à un moment donné, ça
10 devenait quelque chose qui devait apparaître dans un rapport sur la situation et il me l'a
11 présenté.

12 Alors, je faisais partie de l'équipe, mais j'avais un rôle de
13 supervision.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Et à part de vous et deux autres
15 surintendants qui sont venus de l'extérieur de la province?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, surintendant Robin...

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Butcher?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je suis désolé, c'était initialement
19 Santosuosso et Dimopoulos et dans l'équipe de H-Strong 2, il y a eu cette agente qui
20 est venue plus tard. Avant cela, Butcher a été ajouté à l'équipe de gestion des
21 problèmes, qui s'appellait l'équipe de coronation (sic), il était l'un des membres de
22 l'équipe avec le sergent Romanchych, qui se rapportait à Derek Santosuosso.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous... c'était l'époux de Lee
24 Bergerman, la COO. Et vous avez toujours pensé que cela créait un conflit potentiel?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

26 **Me MICHAEL SCOTT:** Et Monsieur Robin, que vous connaissiez à
27 ce moment-là, était l'époux de Janis Gray et vous étiez conscient que cela pouvait créer
28 aussi un conflit potentiel?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui – dans mon entrevue, j'ai dit
2 que bien que ça pouvait créer un potentiel de conflits, ils étaient hautement qualifiés et
3 expérimentés et des personnes d'une grande intégrité. Et dans le cas de Mike Butcher,
4 j'avais certainement des connaissances de lui et John Robin a été assigné à la suite
5 d'une discussion avec deux surintendants dans laquelle je n'avais pas de rôle là-
6 dedans. J'étais content qu'il vienne pour assister et lorsqu'il est arrivé, il n'avait aucune
7 responsabilité de se rapporter à moi.

8 **Me MICHAEL SCOTT**: Et il devrait y avoir un document devant
9 vous, une carte de présentation de la GRC. Est-ce que l'on pourrait...nous ne l'avons
10 pas à l'écran, mais vous avez une copie devant vous, n'est-ce-pas?

11 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Oui, nous l'avons.

12 **Me MICHAEL SCOTT**: Est-ce qu'on peut le présenter comme une
13 pièce?

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Il y a un autre document
15 que vous avez... le COM002736, c'est la pièce 3984 et celui-ci, c'est la pièce 4021.

16 **--- PIÈCE No. 3984 :**

17 (COMM0027736) Courriel de Costa Dimopoulos à Pat
18 Curran concernant référence SiRT

19 **--- PIÈCE No. 4021:**

20 (COMM0060021) Carte d'affaire de la GRC pour John Robin

21 **Me MICHAEL SCOTT**: Merci. Et alors, ici, on a une carte d'affaires
22 de John Robin et ça dit : surintendant en chef du Bureau national et la Commission des
23 pertes massives de la Nouvelle-Écosse. Et selon vous, il n'a jamais travaillé pour la
24 Commission des pertes massives?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Exactement.

26 **Me MICHAEL SCOTT**: En tout temps, il a été employé par la GRC
27 et assigné à cette équipe de gestion des problèmes

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Il était assigné à H-Strong 2

1 lorsqu'il est arrivé, comme je l'ai dit plus tôt. Il a pris des responsabilités, des tâches de
2 l'équipe de gestion des problèmes qui est devenu rapidement H-Strong 2.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Êtes-vous au courant d'un incident lorsque
4 John Robin a tenté d'interviewer une femme nommée Madame McCallum en ce qui a
5 trait à la question de la brigade de feu Onslow-Belmont?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, je suis au courant de cela.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Également, il a fourni sa carte de visite à
8 Madame McCallum.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, j'ai appris à ce sujet par après.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** La carte de visite suggérant qu'il était
11 associé avec la Commission des pertes massives?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, à ce stade-là, la question de la
14 brigade de feu Onslow-Belmont faisait l'objet d'une enquête SiRT?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Mais au niveau de la chronologie,
16 j'ignore précisément quand Monsieur Robin s'est rendu, mais ça me paraît correct, c'est
17 avril 2021.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Savez-vous, en tant qu'officier supérieur
19 sur l'équipe de gestion des questions d'intérêt pourquoi John Robin, numéro un,
20 donnerait des cartes de visite qui suggéreraient qu'il est affilié à la Commission des
21 pertes massives et deuxièmement, pourquoi est-il en train d'interviewer des témoins
22 dans le cadre d'une enquête SiRT?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Donc première question, pour dire
24 clair, c'est clair, c'est évident que vous aurez à poser cette question-là à Monsieur
25 Robin. Alors, je le connais et il me semble que cela n'aurait pas été fait pour induire en
26 erreur, c'est tout ce que je vais dire à ce sujet. J'ai appris au sujet de cette carte de
27 visite quelques mois après qu'il ait commencé ses tâches.

28 En matière de l'entretien sur la brigade de feu d'Onslow, d'après ce

1 que je comprends, c'était selon les meilleures intentions, il voulait parler aux membres
2 du public aux alentours de la bridage de feu qui avaient été touchés de l'incident de tirs
3 fratricides d'un point de vue de soutien et de bien-être. Je ne l'ai jamais perçu comme
4 un entretien comme tel; je n'ai jamais entendu qu'il était décrit comme ça, mais une
5 vérification auprès d'une voisine qui aurait pu être touchée par l'incident terrible là-bas.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Pour être clair, votre compréhension, c'est
7 que ce n'était pas forcément une enquête, un entretien – c'est une question de rejoindre
8 des membres de la collectivité?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Une initiative de proximité qu'il
10 lançait... semblablement comme on a fait avec Monsieur Westlake du Bureau de
11 gestion des urgences de Colchester où lui et moi-même nous avons été rencontrer
12 Monsieur Westlake pour lui parler. Ce n'était rien de plus qu'une vérification au niveau
13 du bien-être, comme j'ai fait avec le chef et le chef adjoint de la Brigade de feu
14 d'Onslow. Il me semble que Monsieur Robin n'était pas dans la division à ce stade-là.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez mentionné que vous avez
16 rencontré le chef et le chef adjoint de la Brigade de feu d'Onslow-Belmont, à la Brigade
17 de feu?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, Monsieur.

19 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais quel était l'objectif de cette réunion-là?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** C'était des semaines après
21 l'incident, je dirais qu'il y avait plusieurs raisons pour cette réunion-là. Nous travaillions
22 encore... le surintendant Thompson travaillait encore avec la GRC; à ce stade-là, le
23 sergent d'état-major Carroll était là aussi. Du fait qu'ils étaient là, nous savons que ce
24 n'était pas longtemps après la tragédie; ils ont pris leur retraite cet automne-là.

25 Je voulais avoir une rencontre avec le chef adjoint et le chef, faire
26 une visite de la brigade de feu, apprendre comme je l'ai fait en grands détails du chef
27 adjoint sur surtout l'effet de cet incident sur lui-même et ses collègues qui avaient été
28 en présence à la Brigade de feu de voir les dommages au panneau d'affiche, le camion

1 de pompier et leur édifice, apprendre au sujet des traumatismes qu'ils avaient connus et
2 de chercher à inspirer et d'instaurer de la confiance auprès d'eux que nos membres
3 allaient toujours devoir travailler et valoriser leurs relations avec la Brigade de feu
4 d'Onslow, comme c'est encore le cas et à quel point la situation était regrettable et que
5 j'espérais qu'avec le temps, que cela n'aura pas une incidence sur une relation
6 professionnelle avec la Brigade de feu d'Onslow.

7 Ça fait partie des nombreuses choses que nous avons discutées.
8 Je dirais que j'ai parlé avec le chef et le chef adjoint pendant une heure, peut-être un
9 peu plus longtemps, étant donné qu'on avait fait une visite de la brigade de feu.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Lors de cette réunion-là, avez-vous soulevé
11 avec le chef et le chef adjoint les options de soulever l'accès au Service aux victimes?
12 Vous vous rappelez que vous avez soulevé cette question directement? Vous leur avez
13 fait savoir que c'était possible?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Il y avait une discussion au sujet
15 des services aux victimes – je me rappelle d'avoir discuté cela. Parce que je me
16 rappelle d'avoir parlé au chef adjoint en particulier, ce qui serait possible ou disponible
17 par l'entremise de la Brigade de feu. Et il m'a expliqué certains des défis qu'ils avaient
18 et je lui ai fait savoir qu'on ferait le suivi pour voir quelles ressources provinciales
19 pourraient être disponibles pour l'aider, s'il voulait y accéder. Je me rappelle d'avoir
20 laissé ma carte de visite avec le chef, peut-être le chef adjoint – là, je ne me rappelle
21 pas. Mais certainement, le chef et moi-même, on a fait des suivis par courriel et des
22 appels au téléphone aussi de suivi – au moins un de discussion. Mais franchement, ça
23 avait surtout affaire avec les dommages à la caserne des pompiers, à l'un de leurs
24 camions et le panneau et des efforts qu'on cherchait à faire pour contribuer aux
25 réparations et au remplacement.

26 **Me MICHAEL SCOTT:** Pour respecter l'heure, je veux en venir à
27 ma dernière section de questions – c'est En Alerte, on en a parlé hier, je vais repasser
28 sur cette question aujourd'hui. D'après ce que je comprends, vous étiez beaucoup

1 impliqué dans la cause des politiques en matière d'En Alerte suite aux pertes
2 massives?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Maintenant, si j'ai bien compris, il y a une
5 politique divisionnaire et nationale en ce qui a trait à En Alerte?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous avez été directement impliqué dans
8 la création de cette politique?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, dans la politique divisionnaire
10 et provinciale et j'ai également fourni des apports à la politique nationale.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Nous avons entendu plusieurs enjeux et ce
12 qui a trait pourquoi En Alerte n'a pas été utilisé au moment des pertes massives. Ai-je
13 raison de dire que dans l'essentiel, c'est surtout une question que la GRC n'était
14 simplement pas au courant d'En Alerte et c'est pourquoi En Alerte réduira cela?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, nous n'étions pas au courant
16 du fait que c'était une option.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, on pourrait parler des enjeux
18 potentiels associés à s'il y avait une surcharge du système 9-1-1 ou s'il y a des enjeux
19 avec la sécurité des agents de police, mais ce n'est pas pourquoi vous n'avez pas émis
20 une alerte En Alerte – c'est parce que personne ne savait comment s'en servir.

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je suis d'accord.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est parce qu'il n'y avait pas de
23 connaissances opérationnelles au sein de la GRC?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Et je présume que vous êtes familier avec
26 les preuves que nous avons reçues du Service de Truro, le Service de police de Truro,
27 le chef McNeil qui a suggéré que son service municipal était au courant d'En Alerte.
28 Êtes-vous au courant de ce témoignage-là?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : D'accès provincial d'En Alerte?

2 Non, je ne suis pas au courant de cela. Je sais que Colchester avait leur propre
3 système d'alertes et j'étais au courant que lui, il avait accès à cela par l'entremise du
4 comté. Je n'étais pas au courant du fait qu'il était conscient du système géré au niveau
5 provincial par le Bureau de gestion, c'est-à-dire En Alerte. Je n'étais pas au courant de
6 cela.

7 **Me MICHAEL SCOTT**: Mais dans la mesure où leur réaction aux
8 demandes des médias et du public pour remettre en question pourquoi une alerte n'a
9 pas été envoyée, dans la mesure où d'autres enjeux ont été soulevés suite aux pertes
10 massives, la réponse la plus honnête, c'est : parce que nous ne savions pas comment
11 le faire.

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je suis d'accord, Monsieur Scott –
13 nous avons vu plusieurs de ces enjeux-là qui ont été combinés. Ce qu'on a appris par
14 après et ce qu'on ne savait à l'époque, mais comme vous dites, nous ne savions pas
15 que la technologie existait au moment des événements à Portapique et c'est pourquoi
16 ça n'a pas été déployé.

17 **Me MICHAEL SCOTT**: Et par l'entremise de votre implication et de
18 plusieurs réunions avec des chefs municipaux au cours des derniers deux ans, d'après
19 ce que je comprends, des politiques ont été mises en œuvre et il y a des remèdes. Est-
20 ce que c'est correct?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Des politiques qui ont été mises en
22 œuvre, l'accès... la GRC a obtenu l'accès direct, Halifax aussi il me semble et nous
23 avons fait avancer énormément et j'ai entièrement confiance en notre capacité de
24 déployer En Alerte à travers plusieurs décideurs. Je sais que j'en ai parlé hier dans mon
25 témoignage.

26 **Me MICHAEL SCOTT**: Madame la registraire, ce sera la
27 pièce 3892, c'est la transcription, il me semble de l'entretien du surintendant principal
28 Leather, ce sera la page 125.

1 Je veux attirer votre attention à ceci, Surintendant principal. En
2 fonction de ce que vous avez dit sur « En Alerte », on penserait que, comme ma
3 collègue, Me Young, vous a posé cette question pour lors de l'entretien, page 125...

4 C'est ça. Non, si on peut monter un peu. Voilà.

5 La question :

6 « Alors, si, à Dieu ne plaise, la même série
7 d'évènements précis devait se produire aujourd'hui,
8 avec la nouvelle politique et les protocoles en place,
9 est-ce qu'une alerte serait émise?

10 Je vous suggère que j'aurais cru que ça aurait la question la plus
11 facile au monde à répondre, et il me paraît remarquable que l'on indique que vous avez
12 fait une pause pendant 16 secondes avant de répondre :

13 « C'est une très difficile question à répondre parce
14 que, à l'encontre de ces personnes principales qui ont
15 été dans le centre de commandement, les Halliday,
16 les McCallum, les West, les (inintelligible), les Surette,
17 cette notion d'émettre une alerte, cette situation aurait
18 été pleine de risques pour le public et la police <non
19 interprété>... »

20 Est-ce qu'on peut être d'accord qu'en lisant la question de madame
21 Young : « Si, à Dieu ne plaise, les mêmes évènements devaient se produire aujourd'hui
22 avec les nouvelles politiques et les protocoles en place », avec votre connaissance de
23 « En Alerte », pouvez-vous nous confirmez que la réponse de madame Young, c'est
24 « oui, oui, on avait 'En Alerte' »?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, je suis d'accord avec la
26 réponse que j'ai répondu.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Voilà mes questions et j'apprécie votre
28 temps.

1 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maitre Scott.

2 Maitre MacDonald.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS MACDONALD:**

4 **Me THOMAS MACDONALD:** Bonjour, Surintendant principal. Je
5 m'appelle Tom MacDonald, je suis l'avocat de Tara Long et Scott McLeod, le frère de...
6 Aaron Tuck était perdu la nuit du 18 avril et Sean McLeod a été perdu à Wentworth le
7 19.

8 Je veux reprendre là où vient de terminer Me Scott au niveau du
9 fait que vous vous... vous êtes toujours d'accord avec les réponses lors de l'entretien
10 sur cet enjeu de « En Alerte ». Je ne vais pas répéter tout ce qu'il a dit, mais d'après ce
11 que j'avais compris, mais d'après ce que j'avais compris, je pense que ç'avait été
12 bien... il vous l'a bien proposé et vous avez tout eu l'élément. Je ne comprends pas,
13 pouvez-vous nous aider à moi-même et au niveau que pourquoi vous n'avez pas
14 répondu, oui, « En Alerte » serait utilisé dans cette province si un incident critique devait
15 surgir avec un tireur actif mobile comme à Portapique le 18. Pourquoi vous ne pouvez
16 pas dire oui?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** La réponse que je donnais, c'est la
18 décision de déployer dans cette instance-là sûrement aurait été entre les mains des
19 CIC. Ils auraient été les personnes les mieux informées, ils recevaient des mises à jour,
20 ils étaient familiers avec l'emplacement ou non de l'auteur, et pour répondre à cette
21 question-là de façon plus efficace, ce que j'ai dit dans l'entretien avec madame Young,
22 c'est... Me Young, c'est : j'espère qu'un jour qu'une bonne analyse en bonne et due
23 forme aura été réalisée sur cette affaire-là, disons une étude ou une analyse, parce
24 que, que moi je vous dise de façon automatique, dans cette circonstance-là, qu'on
25 enverrait une alerte sans être là au moment, bien qu'on connaisse plusieurs choses au
26 niveau de la prise de décision à cette époque-là, je pense que ce serait une position
27 irresponsable de ma part. Je n'étais pas là. C'était une meilleure question pour les CIC
28 qui y étaient, notamment ceux qui ont appris au sujet de « En Alerte » depuis et

1 plusieurs d'entre eux ont appris au sujet de « En Alerte » depuis, parce que déployer
2 cette technologie en fonction des circonstances qui existaient à Portapique avec un
3 auteur qui conduit un véhicule policier, habillé en policier, il y a des risques au public et
4 aux agents de police associés à cela qu'on aurait eu besoin d'analyser et qui auraient
5 été analysés avec les CIC dans un tel scénario avant d'être d'accord ou non d'envoyer
6 une alerte. Il faudrait satisfaire... il faudrait qu'ils satisfassent... soient satisfaits que le
7 besoin d'alerter le public par l'entremise d'« En Alerte » n'allait pas de façon
8 irresponsable mettre les membres du public ou les agents qui intervenaient en péril en
9 émettant une telle alerte. En regardant cela de l'extérieur, il me paraît plutôt clair que
10 cela pourrait représenter un risque significatif associé au déploiement d'une alerte en
11 vertu de ces circonstances-là.

12 **Me THOMAS MACDONALD:** Serais-tu d'accord avec moi que si le
13 même scénario de Portapique... qui s'était produit à Portapique devait se produire en
14 Nouvelle-Écosse rurale ce soir et que c'était... on estimait que c'était un incident
15 critique, que le CIC aurait l'autorité complète de diriger l'emploi de « En Alerte » sans
16 d'autres obstacles devant lui... ou elle?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je serais d'accord avec vous.

18 **Me THOMAS MACDONALD:** Je vais passer à l'enjeu de la
19 demande d'une révision de la prise de décision et la réponse de la division « H »
20 relative aux événements à Portapique.

21 Commençons par la pièce 3989, Madame la greffière.

22 Surintendant principal, Monsieur le surintendant principal, vous
23 l'avez vu hier, Me Young vous a présenté cette lettre, c'est le 29 mars 2021. Ai-je bien
24 compris qu'il s'agit d'une version ébauche d'une lettre?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

26 **Me THOMAS MACDONALD:** Est-ce... pourquoi? Celui-là que
27 nous regardons, celui-là dont vous disposez, il n'y a pas de signature. Votre nom figure
28 et le nom du surintendant principal Campbell et surintendant principal Robin, il paraît,

1 mais personne n'a signé parce qu'elle n'a pas été envoyée.

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>

3 **Me THOMAS MACDONALD:** Si on regarde à la page 1, pour le
4 bénéfice des commissaires, c'est l'examen de la réponse aux incidents critiques,
5 incident des pertes massives en Nouvelle-Écosse, c'est envoyé au surintendant
6 principal Solesme?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>

8 **Me THOMAS MACDONALD:** Alors, dans le premier paragraphe,
9 c'est indiqué en partie : « Comme vous savez, la division « H » a demandé un examen
10 indépendant », et là, si on passe au paragraphe en bas :

11 « L'aspect indépendant de cet examen est essentiel
12 pour assurer une évaluation objective de toute une
13 foule de facteurs, notamment la prise de décision et
14 l'intervention par la GRC de la division 'H' au cours...
15 pendant les 18 et 19 avril afin que cela puisse se
16 faire. »

17 Je l'ai lu tel que cela apparaît sur la feuille.

18 À la page 2, vers le milieu, il y a deux points, c'est sous
19 « L'intention et la portée du CIRR devraient inclure ce qui suit : », et c'est une liste ce
20 qu'on devrait passer en examen, sommes-nous d'accord?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

22 **Me THOMAS MACDONALD:** Et le dernier point sous le grand
23 point noir, le dernier paragraphe :

24 « Communications avec le public pendant
25 l'évènement, notamment l'utilisation de : la
26 disponibilité et la faisabilité ou la non-utilisation des
27 mécanismes d'alertes publiques, notamment le
28 programme 'En Alerte' ».

1 Vous voyez cela?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>

3 **Me THOMAS MACDONALD:** Et au moment où vous avez rédigé
4 cette lettre et aujourd'hui, c'est un enjeu très important au sujet des pertes massives à
5 Portapique que la chronologie et la portée et le type de communications publiques?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, effectivement.

7 **Me THOMAS MACDONALD:** Madame la registraire, est-ce qu'on
8 peut mettre la pièce 99... 3990 à l'écran?

9 Celui-ci, Monsieur le surintendant principal, Me Young vous a
10 présenté ça hier. Vous avez vu cette série de courriels? Elle est courte, c'était le
11 surintendant Campbell à l'époque jusqu'au surintendant principal Robin, dont vous avez
12 parlé ce matin, et la partie importante, c'est de surintendant principal Robin à le
13 surintendant Campbell :

14 « Darren, j'ai rédigé un mandat plus limité de
15 l'examen qui, j'espère, fournit davantage de clarté sur
16 la portée qui distinguait davantage de la Commission
17 des pertes massives. »

18 Est-ce que j'ai bien compris votre témoignage hier que votre
19 perception, c'était que le surintendant principal Robin cherchait à faire ici, c'était de
20 mettre la liste qui serait éventuellement... qu'on demanderait de former un examen,
21 qu'une meilleure chance d'approuver l'examen si la liste plus courte était présentée?
22 Est-ce que c'est ce que vous pensez que Robin cherchait à faire?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est mon évaluation de ceci, mais
24 n'ayant pas fait partie de la discussion, c'est une hypothèse de ma part, mais c'est ce
25 qui me paraît logique en fonction du courriel.

26 **Me THOMAS MACDONALD:** Et c'était quand la dernière fois que
27 vous avez lu ce courriel?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** La dernière fois, c'était hier.

1 **Me THOMAS MACDONALD:** Avez-vous besoin de... je vais vous
2 poser une question, mais je voudrais que vous lisiez la liste encore une fois, si ça vous
3 prend du temps, laissez-moi savoir lorsque vous le lisez. C'est au sujet du mandat
4 restreint, c'est-à-dire la portée de l'examen du mandat restreint. Merci de me laisser
5 savoir lorsque vous avez terminé.

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** D'accord.

7 **Me THOMAS MACDONALD:** Donc, ce qui me... il n'y a pas de
8 référence spéciale de cette liste, courte liste pour ce qui est des communications
9 publiques. En d'autres termes, ce qu'on vous a vu... ce qu'on a vu un peu plus tôt, elle
10 n'est pas comprise ici, vous êtes d'accord?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne la vois pas.

12 **Me THOMAS MACDONALD:** Pouvez-vous nous expliquer
13 pourquoi les communications publiques pour ce qui est sur les aspects importants,
14 c'est-à-dire que c'était une question importante, ne figurent pas sur cette liste courte?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Désolé, je ne peux pas.

16 **Me THOMAS MACDONALD:** Je voudrais vous prendre un petit
17 moment maintenant à la fameuse conversation avec la commissaire Lucki :
18 « Maintenant, Surintendant principal prend note et madame... » et vous étiez à cet
19 appel, n'est-ce pas?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

21 **Me THOMAS MACDONALD:** Donc, ma question pour vous est
22 très simple : est-ce que vous êtes venu... vous avez participé à cet appel
23 personnellement avec... dans le but que c'était des interférences politiques dans
24 l'enquête de la GRC au sujet des pertes massives?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je n'ai pas... je ne suis pas parti de
26 cet appel, je veux dire, absent de cet appel. Une fois que j'ai eu l'occasion d'en savoir
27 plus sur le contexte, en particulier du 23 [sic] à 48 heures, et lorsque j'ai parlé avec ce
28 qu'on appelle le débat pour ce qui est des termes qui pouvaient être là, et donc, pour

1 répondre à votre question, pas immédiatement. Par la suite, oui, lorsque j'ai rassemblé
2 tous les faits que j'ai eu l'occasion d'apprendre ce qui s'est passé pendant ces
3 dernières heures précédant la conférence de presse.

4 **Me THOMAS MACDONALD:** Donc, aujourd'hui, vous avez
5 l'impression qu'il y a eu des interférences politiques?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

7 **Me THOMAS MACDONALD:** C'était toutes mes questions. Merci,
8 Surintendant principal.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur Tom MacDonald.
10 Monsieur Bryson.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Bonjour, Commissaires.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON:**

13 **Me JOSHUA BRYSON:** Bonjour, Surintendant principal. Je... mon
14 nom est Josh Bryson, je suis ici pour représenter la famille de Peter et Joy Bond. Je
15 travaille en étroite collaboration avec Stephen qui représente les familles. Nous avons
16 aussi travaillé ensemble aussi.

17 Donc, voilà mes questions pour vous. C'est une question
18 complémentaire au sujet de l'entrevue dont vous avez parlé un petit peu plus tôt, donc
19 c'est une information qui n'est pas détenue par la Commission.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne peux pas répondre. Je ne le
21 pense pas, mais je ne sais pas qu'est-ce qui a été divulgué.

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous êtes d'accord que ces informations
23 seraient pertinentes considérant les répercussions qu'ont eues les pertes massives sur
24 les hauts responsables?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Vous voulez dire les hauts gradés
26 ou les hauts officiers de la division? Oui.

27 **Me JOSHUA BRYSON:** Je voudrais commencer par parler de
28 coopération inter-agences ou inter-organismes. Donc, hier, on vous a posé la question

1 pourquoi vous n'avez pas appelé les ressources des agences ou des organismes
2 avoisinants qui sont à Truro et je ne suis pas sûr si vos preuves ont changé aujourd'hui.
3 Hier, vous avez utilisé des mots comme « il y a un danger », « mais qu'il se peut qu'il y
4 ait des problèmes de communications » « d'interopérabilité », donc vous avez... vous
5 tenez à cette évidence que vous avez donnée hier?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, en particulier concernant les
8 communications au sujet des questions d'interopérabilité qui ont rapport avec Truro,
9 que voulez-vous dire par « des problèmes de communication »?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Lorsque j'étais en train de faire ces
11 commentaires hier, je ne parlais pas forcément de Truro, c'était une discussion
12 générale, en général sur l'interopérabilité, et mon souci ou ma préoccupation sur
13 laquelle je me suis attardé hier a à avoir avec moi. Moi, c'est mon opinion, je ne pense
14 pas avoir été préparé dans des circonstances pareilles de façon efficiente pour une
15 dynamique durable et un déploiement durable, que j'ai abordé toutes les questions ou
16 les problèmes en termes de communication, de formation, d'interopérabilité, entre
17 autres le déploiement de DRAI. Ça ne veut pas dire que ces organismes n'ont pas la
18 formation et il se peut que ça soit... c'est probable qu'il y ait meilleure formation, mais
19 ce que je peux dire, c'est que nous n'avons pas eu l'occasion d'effectuer des exercices
20 pratiques.

21 Et donc, ce à quoi je m'attends pour déployer dans des
22 circonstances pareilles, parce que, pour cela, je me dis il y a un risque qui va créer
23 potentiellement un danger pour nos membres, pas seulement les membres, les officiers
24 ou les agents de la GRC, mais tous, lorsqu'ils travaillent collectivement dans une
25 situation pareille, s'ils n'ont pas reçu... s'ils n'ont pas suivi de formation, ils n'ont pas eu
26 les possibilités de se déployer dans des circonstances avec un haut risque durable
27 dans un scénario de déploiement tactique.

28 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, vous voulez dire que c'est un risque

1 justement parce qu'il n'y a pas eu de démarchage... <non interprété>... il n'y a pas eu
2 de ça qui a eu lieu?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** J'ai du mal <non interprété>...

4 **Me JOSHUA BRYSON:** OK. C'est quoi les préoccupations
5 d'interopérabilité qui auraient... vous auraient... qui vous ont prévenu d'appeler Truro
6 pour leur dire « écoutez, on est comme bloqués, pouvez-vous chercher s'il y a des
7 témoins, s'il y a des... », qu'est-ce qui vous a prévenu de faire une demande pareille?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Dans ces circonstances, vous
9 voulez dire? Parce que lorsque j'ai décrit cela, ce n'était pas du tout ça, je ne vois pas
10 de risque associé à ce que vous venez de décrire pour moi. Et dans ce cas-là, je ne
11 pense pas que c'était le cas.

12 **Me JOSHUA BRYSON:** C'est quoi les préoccupations
13 d'interopérabilité si vous aviez demandé à Truro d'intervenir?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Maintenant, on est en train d'aller
15 vers des déploiements plus visibles, plus tactiques. Encore une fois, si on peut utiliser
16 Truro dans cette instance-là concernant tout service, à ce moment-là je vais parler de
17 spécificités. Je ne pense pas qu'on a plus de deux ou trois officiers qui travaillent dans
18 ce déploiement, et donc, demander à la police de Truro pour nous assister, en
19 particulier pour se présenter dans les hôpitaux locaux, et ça aurait concerné deux ou
20 trois membres, donc si on parle de Truro, à ce moment-là je sais qu'ils avaient des
21 contraintes de ressources les 18 et 19 avril.

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Permettez-moi de reposer ma question.
23 C'est au sujet des préoccupations d'interopérabilité que vous aviez, par exemple à
24 Truro, pour vous conduire des points de vérification.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Vous voulez dire ces jours-là?

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Pour ces jours-là.

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Juste comme je viens de le dire,
28 c'était une question de ressources.

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Aviez-vous contacté Truro pour savoir s'ils
2 avaient des ressources aux points de contrôle?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne l'aurais pas fait.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Êtes-vous au courant si quelqu'un d'autre
5 l'a fait?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je suis au courant qu'il y a eu
7 des communications avec leurs membres et aussi avec leur radio d'expédition. Je ne
8 suis pas très au courant de leur nomenclature. Maintenant, si je connais la nature de
9 leur demande, je ne sais pas.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Avez... êtes-vous au courant s'il y a eu
11 des réponses de Truro lorsque vous avez dit, désolé, nous n'avons pas la
12 main-d'œuvre pour assister...

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je suis au courant, que pour
14 pouvoir gérer avec ces ressources...

15 **Me JOSHUA BRYSON :** Pouvez-vous nous dire qui a fait cette
16 demande en particulier, qui a dit qu'il n'avait pas les ressources pour assister?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je ne voudrais pas embarquer dans
18 cette discussion, je n'ai fait aucune analyse après coup pour ce qui est de l'appel des
19 CC ou des services. Mon seul contact, c'est comme vous l'avez entendu, c'était par
20 courriel avec le chef de police, et c'est tout.

21 **Me JOSHUA BRYSON :** Pouvez-vous nous donner des exemples?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** De quoi?

23 **Me JOSHUA BRYSON :** De ces préoccupations que quelqu'un a
24 pris contact avec Truro, et que la réponse qu'ils ont reçue, c'était désolé, nous n'avons
25 pas les ressources nécessaires pour participer, de la façon dont vous nous demandez
26 de participer.

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Encore une fois, je suis au courant
28 qu'il y aurait des communications. Je ne peux pas nommer des personnes, je ne sais

1 pas qui exactement. Et je pense que c'est... c'est peu probable que c'est des
2 personnes, (inintelligible) qui travaillaient au niveau du travail dans la salle de radio.

3 Et peut-être d'autres officiers ou sous-officiers à Truro, pendant la
4 nuit du 18 au 19. Maintenant, qui exactement, la nature de la discussion, je sais que les
5 ressources étaient le sujet de discussions, mais pour ce qui est s'ils pouvaient travailler,
6 s'ils pouvaient établir des points de contrôle, je suis désolé, je ne suis pas en mesure
7 de répondre à cette question.

8 **Me JOSHUA BRYSON** : Vous êtes en train de dire que la GRC a
9 reçu. Mais elle a dit qu'elle n'avait pas les ressources pour accomplir ces tâches. Êtes-
10 vous au courant de... quelques... de certains exemples?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, je suis au courant des
12 contraintes des ressources, pas de tâches.

13 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que c'est... ça été communiqué...
14 ça vous a été communiqué par les membres de la GRC, dans la nuit du 18 au 19 avril?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je l'ai vu sur le bulletin des off... de
16 la sécurité des officiers. Il y avait certaines indications au sujet du Centre d'expédition
17 des opérations et notre gestionnaire de risque. Et le Centre de communication. Et c'était
18 ça le sujet de discussion.

19 **Me JOSHUA BRYSON** : Et vous l'avez vu après les pertes
20 massives?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'était... je pense que ça été initié,
22 c'était une demande d'accès à l'Information de CBC et donc, c'était enregistré que la
23 police de Truro avait fourni à CBC.

24 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, c'est une Information que vous
25 aviez apprise après les pertes massives?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. Et donc, ces informations, je
27 les ai apprises et j'essaie de les partager en... pour... c'est-à-dire pour parler des
28 communications entre les deux organismes.

1 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, vous l'aviez pas fait après les...
2 Quelqu'un avait entendu que Truro n'avait pas de radio cryptée, et donc, il y avait des
3 obstacles de communication à cause de cela. Vous êtes d'accord avec ça? Vous
4 confirmez cela?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je suis au courant qu'il y avait des
6 discussions au sujet de radios cryptées, maintenant, s'il y avait... si c'était un obstacle
7 pour ce qui est des communications avec Truro, je ne le sais pas.

8 **Me JOSHUA BRYSON** : Êtes-vous au courant de n'importe quel
9 effort qui a été fait par la GRC pour pouvoir parler avec la police de Truro dans la nuit
10 du 18 au 19 avril, pour discerner, savoir s'ils avaient des radios cryptées?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne suis pas au courant de ce
12 genre de discussion.

13 **Me JOSHUA BRYSON** : Nous avons eu quelqu'un qui a témoigné
14 avant, mais on sait que la police de Truro avait des radios cryptées mobiles qui
15 n'étaient pas en mesure d'avoir sur leur véhicule. Le saviez-vous?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: Non, je ne le savais pas.

17 **Me JOSHUA BRYSON** : maintenant si on peut revoir vos notes,
18 madame la greffière, COMM53117, page 22, s'il vous plaît. Je pense que ça a déjà été
19 présenté comme pièce à conviction? On peut faire défiler vers le bas. Peut-être que
20 j'utilise le compteur de page...

21 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Voyez la page en haut de la
22 page, monsieur Bryson, on peut voir 261, peut-être? Sur l'écran, en haut.

23 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, la page 22 s'il vous plaît. Voilà vos
24 notes manuscrites, monsieur.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

26 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc ces notes, je pense qu'elles ont été
27 marquées comme pièces à conviction, madame la greffière, n'est-ce pas?

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Oui, pièce 3960.

1 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, si on peut prendre un moment, si
2 vous voulez revoir vos notes. Ce sont les commentaires que vous avez faits, par
3 rapport à Truro. La négligence de... de Truro. La réponse pré-Covid ,ce sont là vos
4 commentaires, n'est-ce pas, monsieur?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

6 **Me JOSHUA BRYSON** : Vous tenez toujours au fait que, il y a
7 toujours la réticence de Truro... est-ce qu'on peut remonter plus haut pour pouvoir voir
8 les notes, un peu plus haut? Merci.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Donc, ce que cela représente, sur
10 la page, oui, c'est ça, là-bas 11 heures, c'est le... la mairie que j'ai vu du détachement
11 de Bible Hill, et les annotations que je mets ici, que je fais ici, ont rapport avec les
12 informations que je recevais de la part de nos membres, pendant qu'ils partageaient
13 leurs préoccupations, leurs soucis avec moi, à ces dates-là. C'est...

14 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, vous croyez personnellement
15 que... que Truro avait une certaine réticence quant à répondre pour la Covid?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je suis pas au courant de cela.

17 **Me JOSHUA BRYSON** : **Nous** avons une divulgation, si vous
18 voulez, madame la greffière, c'est la COMM40620. Avez-vous vu ce document avant,
19 surintendant principal?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non monsieur, je ne connais pas ce
21 document.

22 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, ce que je voudrais vous suggérer,
23 c'est... c'est une pièce à conviction de la Commission des pertes massives, c'est
24 depuis janvier 2020, sur... il y a eu des centaines d'occasions où la... de la police de
25 Truro a offert de l'assistance à... à la GRC. Donc, il y a plusieurs... quelques exemples.
26 Donc, quelque chose dont on a discuté plus tôt. Peut-être que ça va aider par rapport à
27 l'interopérabilité. Je vais voir les deux dernières lignes, par exemple : assister la GRC
28 de Millbrook, des armes... combattre avec des armes, des vestes de balistique et...

1 c'est-à-dire déploiement des fusils. Aussi la GRC de Colchester, assister la GRC de
2 Colchester.

3 Ces opérations en particulier, aviez-vous des préoccupations s'ils
4 avaient un... si... Peut-être qu'on va voir cela un peu plus tard. Mais hier, vous aviez
5 parlé de vos préoccupations pour ce qui est de l'interopérabilité, et... et... et... lorsqu'on
6 voit cela, on voit certaines implications de Truro, en relation avec des infractions
7 sérieuses ou graves.

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je pense qu'on essaie de faire la
9 distinction entre une réaction à un incident unique ou un déploiement sur plusieurs
10 jours. Parce que c'est là où les communications, c'est là où il est question de... détailler
11 le déploiement. D'abord je... je n'en sais pas plus sur les incidents, tout comme je ne
12 connais pas la durée. En fait, ça suggère que, une seule date. Je serais d'accord pour
13 ce qui est des armes légères, de la balistique. Ça, c'est une question grave et je dirais
14 que même aujourd'hui, sur la base de ce que... ce que j'ai décrit hier et aujourd'hui, on
15 continue à s'entraider dans ce genre de scénario

16 **ME JOSHUA BRYSON**: Mais ce n'est pas tel que ça été décrit.
17 C'est la durée de l'opération que vous suggérez.

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est l'une de ces structures,
19 bien sûr. Parce que le plus long on est déployés, dans cette posture, comme nous-
20 même, laissés, c'est-à-dire incluant d'autres organismes, c'est là où on commence à
21 voir des différences, en raison de la durée du temps qu'on a dépl... qu'on a pris pour le
22 déploiement. Donc, comparez cela avec ce que j'ai décrit hier.

23 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, à titre d'exemple, lorsqu'il était
24 question d'assister Truro, c'était pas une idée de durée, de temps.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, je suis d'accord. Il n'y en avait
26 pas lorsqu'ils étaient déployés.

27 **ME JOSHUA BRYSON** : Lorsque vous étiez en point de contrôle à
28 Truro, par exemple, lors des pertes massives, on ne sait pas c'est quoi la durée, n'est-

1 ce pas? On ne la connaît pas.

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non.

3 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors pourquoi la durée est un... un
4 facteur important lorsque vous considérez demander l'aide de Truro?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, du point de vue de la
6 responsabilité de l'entreprise, en ce qui concerne les déploiements soutenus, ici,
7 lorsque nous avons parlé, ici à la Commission des deux scénarios différents, alors j'ai
8 essayé de clarifier cela. Nous devenons plus responsables, et avec raison, lorsque l'on
9 parle d'un déploiement soutenu et lorsque l'on reconnaît les vulnérabilités et les
10 faiblesses vont émerger à cause de la durée du déploiement.

11 La durée du déploiement est un facteur clé dans l'émergence de
12 ces problèmes. Et c'est là où vous devez avoir de la formation et les communications
13 solides. Un... une... lorsque c'est à... de courte durée, vous pouvez accepter le risque.
14 Jusqu'à ce que nous puissions développer la formation et les protocoles pour des... un
15 déploiement soutenu. C'est pas...

16 **Me JOSHUA BRYSON** : Je ne comprends pas votre distinction ici,
17 parce que, lorsque l'on... on n'a aucune idée de la durée, lorsque vous demandez Truro
18 pour de l'aide. Et c'est pas... Oui, c'est la même chose pour un... la... la mise sur pied
19 d'un barrage routier. On ne connaît pas la durée. Clairement, lors de ces déploiements,
20 vous ne connaissez pas la durée. Mais comment savez-vous que la recherche d'une
21 femme qui a des idées suicidaires, s'il y a des armes impliquées, si ça va prendre des
22 heures ou des jours?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, bien sûr.

24 **Me JOSHUA BRYSON** : Si on retourne à vos notes, les notes que
25 nous avons à l'écran, vous acceptez que Truro est à 30 minutes de Portapique?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

27 **Me JOSHUA BRYSON** : C'est la même page, 53317, nous avons
28 deux noms ici, O'Brien et Bernard. On va commencer avec O'Brien.

1 apparaît dans vos notes?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Ce sont deux sergents qui
3 travaillaient au détachement, à l'époque, et je crois que c'est... et je me souviens, je me
4 souviens que le sergent Bernard était un des principaux intervenants à l'intérieur de
5 cette rencontre de discussion.

6 **Me JOSHUA BRYSON** : Ils sont là parce c'est... il y avait deux
7 problèmes que vous deviez aborder, en ce qui concerne les interactions avec ces deux
8 personnes?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je l'aurais noté. Je peux me
10 souvenir qu'il y a eu beaucoup de... de suivis après la réunion. Et que O'Brien et
11 Bernard ont contribué considérablement à la... aux discussions de cette...

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Et vous savez, vous vous rappelez qu'ils
13 étaient chez lui, et il prenait des décisions de commandement, alors qu'il était sous
14 l'in...

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, je ne suis pas au courant de
16 cela. Ils étaient présents parce qu'ils sont deux sous-officiers principaux. Je crois que
17 Bernard était à Millbrook et O'Brien était à Bible Hill. Alors il y avait d'autres sous-
18 officiers principaux qui étaient là, dans cette région. Ça n'avait rien à voir avec
19 Portapique, ou leur rôle et responsabilité lors de... de... de ces jours.

20 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que la GRC a fait des évaluations
21 et des révisions pour aborder les problèmes en ce qui concerne sergent O'Brien et le
22 fait qu'il ait pris quatre ou cinq verres de rhum, consommation de rhum? Est-ce que ça
23 a eu une influence sur son assignation? À ma connaissance, cela a été révisé, depuis
24 que c'est arrivé, par le district, par nord-est. Nova nord-est. Est-ce que vous avez des
25 informations à ce sujet?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne connais pas l'état de cette
27 révision non plus.

28 **Me JOSHUA BRYSON** : Savez-vous qui a mené cette révision?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non.

2 **Me JOSHUA BRYSON** : Et sergent Bernard, c'est de la GRC de
3 Millbrook, et Millbrook est à peu près à 39 kilomètres, plus ou moins de Portapique.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

5 **Me JOSHUA BRYSON** : Et sergent Bernard est le sergent des
6 Premières Nations pour ce... ce détachement?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : À cette époque, oui. Il a pris sa
8 retraite depuis.

9 **Me JOSHUA BRYSON** : Et sergent Bernard a été... a senti qu'il
10 avait été ignoré durant cette... cette... ces pertes massives. Il en a... il a appris
11 l'existence ces perspectives le lendemain à 10 heures.

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne suis pas au fait de ces
13 observations sur les incidents de Portapique.

14 **Me JOSHUA BRYSON** : Très bien, maintenant COMM155688, s'il
15 vous plait? Est-ce que vous savez que la GRC a informé sergent Bernard de cet
16 événement et pour informer le détachement de Millbrook?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: Non, je ne suis pas au fait de cela.

18 **Me JOSHUA BRYSON** : Il y a un officier de Millbrook qui était
19 présent le soir du 18 avril, mais c'est basé sur une déclaration du sergent Bernard. Et la
20 chaîne de commandement n'avait pas été suivie. Et sergent Bernard n'était pas au
21 courant que cette perte massive se produisait. Et à 39 kilomètres de... de... du
22 détachement. Et nous savons que l'auteur s'est... s'est arrêté à Millbrook et il a enlevé
23 son gilet. Et c'est à travers Millbrook. Je vais vous demander de regarder les
24 commentaires du sergent Bernard, à la page 26. Voici ce que dit le sergent Bernard.

25 Alors il n'y a pas de limite, ça commence... c'est à peu près... au
26 milieu de la page,

27 « il n'y a pas de limite, il n'y a aucun mot qui peut décrire
28 comment, à quel point je suis offensé et je devais quitter

1 Millbrook ce matin, sans informations, vous savez à 10
2 heures. Et beaucoup d'heures après que l'événement a
3 commencé. Et je trouve que c'est éthiquement offensant.
4 Vraiment. »

5 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que vous étiez au courant de ses
6 sentiments avant aujourd'hui? Êtes-vous au fait d'efforts de la GRC pour communiquer
7 avec Millbrook et le sergent en ce qui concerne cet événement, ces événements du 18
8 et 19 avril?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, je ne suis pas au courant de
10 ce fait.

11 **Me JOSHUA BRYSON** : Vous acceptez que, étant donné les
12 relations de la GRC depuis, lors de cet événement, les relations avec Millbrook ont été
13 difficiles?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Certainement basées... c'est la
15 première fois que vois la déclaration du sergent Bernard et de ses sentiments. et depuis
16 cela, nous avons... J'étais à Millbrook moi-même, au moins deux ou trois fois après les
17 événements pour rencontrer sergent Bernard et son personnel et il était... bien sûr, il a
18 été invité à la réunion à Bible Hill pour qu'il puisse exprimer ses préoccupations et s'il l'a
19 fait dans cette déclaration lors de la réunion de discussion et ouverte et je dirais que
20 depuis ce temps, il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été faits par mon bureau et par le
21 commandant pour se réunir et apprendre plus des membres du détachement de
22 Millbrook.

23 En ce qui concerne la police de Truro, il n'y a aucune... il est clair
24 que les relations entre Truro et la division – pas seulement le détachement de Bible Hill
25 et Millbrook...

26 **Me JOSHUA BRYSON**: Vous reconnaissez qu'il y a du travail à
27 faire avec les communautés des Premières Nations?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, bien sûr.

1 **Me JOSHUA BRYSON:** C'est un commentaire que fait le sergent
2 Bernard sur la page précédente, la page 25, Madame la greffière. Je vais commencer
3 avec la citation « La plupart de nos dirigeants », qui se trouve à peu près 13 lignes
4 avant la fin :

5 « La plupart de nos dirigeants ne sont pas clairs et ils
6 ne sont pas en contact avec les communautés des
7 Premières Nations. Ils n'ont pas de bonnes
8 communications. »

9 Est-ce que vous étiez au fait de ce sentiment avant aujourd'hui?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Non, je n'étais pas au fait des
11 sentiments du sergent Bernard à ce sujet, non.

12 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais maintenant passer à la demande
13 de révision interne. L'un des points soulevés dans la révision interne, c'était la
14 communication et l'interopérabilité des communications : « Nous sommes d'accord qu'il
15 n'y a eu presque pas de communications avec le chef de Millbrook et le sergent... le
16 chef de la police de Truro. »

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Certainement – selon la déclaration
18 que nous venons de voir de la part du sergent Bernard, c'est comment nous nous
19 sentions, mais je ne peux pas répondre plus pleinement en ce qui concerne les
20 communications entre Truro et le chef parce qu'un courriel avec moi ou un courriel ou
21 deux ne l'empêcherait pas d'avoir d'autres communications. Je ne sais pas à qui il a
22 parlé et quelle autre personne de la GRC, que ce soit l'officier de district ou le
23 commandant du détachement ou d'autres du détachement de Millbrook ou de Bible Hill,
24 alors je ne sais pas.

25 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, regardons la communication 1652,
26 page 1. Voici la lettre au ministre qui demande la révision. Alors, la page 2, l'avant-
27 dernier paragraphe... c'est la page 2 et le point 2, à la page 2. C'est une autre pièce.
28 Mais pour les questions de temps, c'est la COM1652... je ne sais pas pourquoi c'est

1 présenté.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Essayez la prochaine page, la
3 page 3.

4 **Me JOSHUA BRYSON**: Ah, c'est un document avec plusieurs
5 pages, je comprends maintenant. Alors, si on peut continuer de dérouler, de défiler,
6 juste avant le point 3... c'est ici :

7 « En ce qui concerne la Ville de Truro, le fait de ne
8 pas avoir utilisé le TPS ou d'avoir communiqué
9 efficacement avec la force était démontré de manière
10 dramatique lorsque la vidéo a été publiée, qui montre
11 l'assaillant qui traverse la ville en véhicule. Ceci s'est
12 produit 10 minutes après que la GRC ait assuré le
13 chef de police de Truro qu'il était cerné à
14 Wentworth. »

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Nous avons notre rôle à jouer et les
16 chefs ont aussi leur rôle à jouer.

17 **Me JOSHUA BRYSON**: Maintenant, je vais passer à COM59858 –
18 j'ai quelques sujets. J'ai les audits provinciaux, j'aimerais parler brièvement de l'enquête
19 de l'EDSC et aussi un courriel de... vous pouvez poursuivre. Alors, le paragraphe 178
20 de l'audit...

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Avez-vous un numéro
22 de page, Monsieur Bryson?

23 **Me JOSHUA BRYSON**: Le paragraphe 178 – malheureusement, je
24 n'ai pas de numéro de page. Alors que nous attendons d'avoir la page... vous l'avez?
25 Ma compréhension, c'est que la position de la GRC, c'est qu'ils ont cessé de se
26 conformer aux audits et ils considéraient que les normes de la police étaient désuètes.

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Je ne serais pas d'accord avec cette
28 caractérisation. J'aurais dit qu'elle était en cours, mais nous avons décidé de ne pas

1 participer. C'est très... ils voulaient relancer le processus d'audits et j'ai donné
2 beaucoup de témoignage là-dessus hier en ce qui concerne notre position pourquoi
3 nous sentions qu'il fallait établir les normes avant d'avoir un régime d'audits.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous avez utilisé le terme « désuet »?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui, en ce qui concerne les normes
6 actuelles de la police dans la province.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** C'était une préoccupation qui a eu un effet
8 sur... de participer ou non dans les audits?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui, c'était un facteur, mais c'était
10 beaucoup moins pertinent que le fait que nous n'avions pas un régime d'audits établi.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, on va regarder... pouvez-vous...
12 voici les audits 2017 et 2018 qui concernent la violence domestique, le paragraphe 178,
13 Madame la greffière. Ce paragraphe indique qu'aucun des détachements de la GRC n'a
14 participé dans les audits sur la violence domestique en 2017 et 18, mais que les polices
15 municipales y ont participé. Êtes-vous au fait pourquoi les détachements de la GRC
16 n'ont pas participé à ces audits importants sur la violence domestique étant donné la
17 directive du ministre?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Non, c'est avant ma présence dans
19 la division et je ne peux pas expliquer pourquoi cette décision a été prise.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Pensez-vous que les normes de la police
21 sur la violence domestique sont désuètes et que la GRC ne serait pas... ne devrait pas
22 être évaluée en vertu de cette norme?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Pour répondre à cette question de
24 manière efficace, je ne connais pas quelle est la réflexion des autorités qui étaient en
25 place à l'époque.

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Voici les audits sur les agressions
27 sexuelles en 2016 et 2017. Flanagan dit que beaucoup de détachements de la GRC ont
28 participé à ces audits. Quelle est la différence pourquoi ils ont participé en 2016 et

1 2017, mais ont refusé de participer en 2017 et 2018?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Non, je ne sais pas pourquoi il y a eu
3 un changement de position de la part de la division de 2017 à 2018 et c'était avant ma
4 présence dans la division.

5 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, même s'il s'agit des mêmes normes
6 qui étaient là en 2016-2017 étaient en place en 2017-2018, la GRC a participé à l'audit
7 en 2016-2017, mais pas lors de l'audit en 2017-2018.

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Je pense que les normes étaient les
9 mêmes, mais je ne sais pas si les normes ont changé à ce moment-là et je ne sais pas
10 pourquoi l'équipe de direction supérieure a changé de... a décidé.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Ça fait partie de votre travail de savoir?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui, ça serait mon... et si la province
13 me demandait pourquoi il y a eu un changement de décision, il faudrait que je fasse un
14 peu d'analyse et de recherche et je... mais aucune demande ne m'a été présentée
15 dans la perspective historique. Je peux juste parler des relations que j'ai eues avec la
16 province, que j'ai détaillées hier, mais durant cette période et ça n'a pas fait partie de
17 nos conversations à la fin de 2020 et début 2021 avec la province.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que vous acceptez que vous avez
19 participé à la formation intégrée d'audits en Nouvelle-Écosse en 2018?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Si les dossiers disent cela, je suis
21 d'accord.

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Et vous avez aussi participé à un audit sur
23 les crimes graves en 2018?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Je ne peux pas être d'accord ou non,
25 je ne connais pas l'histoire.

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais selon les informations, les normes
27 n'ont pas changé de 2016 à 2020.

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Je dirais que c'est peu probable et je

1 ne sais pas s'il y a eu des changements aux normes durant cette période.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais vous n'avez aucune raison de
3 distinguer entre pourquoi vous participez pendant... lors de quelques années, certaines
4 années plutôt que d'autres.

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Du point de vue historique, non, je ne
6 peux pas.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Une question à ce sujet : vous avez parlé
8 des services de police municipaux qui utilisent des services spécialisés. Vous avez
9 donné l'exemple de l'identification judiciaire. Vous avez dit que les services de police
10 municipaux utilisent les services d'identification judiciaire pour les dossiers comme le
11 vol à l'étalage. Vous vous rappelez d'avoir dit cela?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui.

13 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous savez qu'un dossier... êtes-vous au
14 courant d'un dossier de vol à l'étalage qui est passé par l'identité judiciaire?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui, j'en suis au courant, les pièces
16 associés à un voleur à l'étalage qu'un des services de police municipale nous a
17 demandé d'examiner, oui.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais passer à l'enquête de ESDC dont
19 vous avez parlé brièvement hier. Vous connaissez cette enquête?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous serez d'accord que le média... qu'il y
22 a eu couverture médiatique en ce qui a trait à cette enquête?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui.

24 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais en fait, qu'il y a eu un article dans le
25 *Chronicle Herard* qui a indiqué qu'ils ont un exemplaire de cette enquête. Avez-vous vu
26 cela dans les dossiers, dans les journaux?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Non, Monsieur.

28 **Me JOSHUA BRYSON:** Êtes-vous au courant des constats d'une

1 enquête ESDC?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Il y a eu certaines directives qui ont
3 été données, oui, je suis au courant de la première partie, du premier volet de
4 directives.

5 **Me JOSHUA BRYSON:** Êtes-vous d'accord que l'enquête est
6 maintenant dans le domaine public étant donné que ça a été publié par les médias?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Bon, je distingue entre l'enquête... je
8 ne sais pas si l'enquête même a été divulguée. Par contre, je sais que les constats et
9 les directives à notre intention, parce que certains devaient être complétés avant un
10 certain moment pendant que cette commission est en vigueur afin qu'on aborde
11 certains points à combler. Mais je ne suis pas au courant que le rapport a été divulgué
12 aux médias.

13 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous serez d'accord que les constats de
14 cette enquête-là, qui a trouvé des infractions dans des dates à la GRC de remédier à
15 ces contraventions-là a été publié dans le milieu de travail d'un détachement?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui, c'est une exigence de la part de
17 ESDC qu'on le fasse.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous serez d'accord que ces constats-là
19 ont compris notamment les membres des services généraux qui fonctionnent dans des
20 environnements de confusion en ce qui a trait à qui avait le commandement et qui avait
21 le contrôle les 18 et 19 avril? Ça me paraît familier que les membres qui intervenaient
22 montraient une absence de compréhension au niveau des opérations des radios,
23 notamment les signaux (sic) de canaux saturés et de lignes occupées.

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui.

25 **Me JOSHUA BRYSON:** Et après les enquêtes de décès de
26 Mayerthorpe et Spiritwood où l'employeur a indiqué que les capacités de vision
27 nocturne devaient être disponibles aux membres, que l'intervention des GTI n'était pas
28 disponible de façon opportune, j'en sélectionne quelques-uns, je vais vous suggérer

1 que la GRC doit ordonner, en vertu du partie 2 du Code du travail, partie 2 d'arrêter ces
2 contraventions immédiatement pas plus tard que le 29 septembre 2022...

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** En fait, il y en a certaines qui étaient
4 immédiates, certaines au cours de l'été au cours d'un examen qui avait été ordonné et
5 d'autres qui avaient été datées pour l'automne. Il y avait trois cycles de dates selon les
6 directives.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, si la Commission voulait obtenir des
8 copies de ces ordonnances-là, vous-même ou quelqu'un d'autre au sein de la GRC
9 pourrait simplement les sortir du mur du détachement et les photocopier et les fournir à
10 la Commission si cela était demandé?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Ça ne serait pas notre processus;
12 d'habitude, ça sera libéré via... la situation passe par les mains du ministère de la
13 Justice pour s'assurer que c'est en conformité avec les exigences en matière de
14 divulgation. Et même si c'était en conformité, je suis sûr qu'il serait libéré.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Ma question, c'est : vous avez les moyens
16 de facilement satisfaire une assignation à produire - parce que la GRC a tous les
17 dossiers?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui, nous pourrions produire ces
19 documents-là assez rapidement si demandé.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Maître Ward?

21 **Me LORI WARD :** Le surintendant principal Leather n'est peut-être
22 au courant des lois en vertu du Code du travail du Canada qui régissent les
23 renseignements dans les enquêtes ESDC. Je sais que la Commission a cherché à
24 obtenir ces documents-là de ESDC avec un résultat pas favorable.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Il semble que le surintendant
26 principal Leather avait raison que sujet à la loi telle qu'elle s'applique à la divulgation et
27 ainsi de suite et du point de vue physique, il peut faire que ça se fasse, mais il y a un
28 processus. Vous savez probablement que nous cherchons à obtenir ces documents-là.

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci, Monsieur le commissaire.

2 Dernière question : est-ce qu'on peut mettre à l'écran le
3 communiqué de presse du 19 avril? Désolé, Madame la greffière, je ne vous aide pas
4 du tout en disant simplement... c'est le 57762, page 6.

5 Alors Monsieur, voilà le communiqué de presse du 19 avril. Je dois
6 qualifier mes commentaires – je n'ai pas l'intention d'être insensible aux gens, à la
7 famille du gendarme Stevenson. Elle a souffert une grande perte, mais les
8 préoccupations qui ont été soulevées par la famille que moi je représente et d'autres
9 familles sont que lors de cette conférence en est un exemple. C'est une conférence de
10 presse que vous avez faite à 18 h le 19 avril?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** Oui.

12 **Me JOSHUA BRYSON:** Et lors de cette conférence de presse,
13 vous notez la terrible perte que votre organisation a subie et c'est approprié. Vous notez
14 que la GRC a été visiter... devait visiter la famille Stevenson. Ce qui se passe avec les
15 autres familles – je fais référence à la famille que je représente, la famille Bond – ils
16 n'ont même pas un avis des plus proches parents à ce stade-ci, le 19 avril. Ils appellent
17 de façon frénétique pour chercher ce qui s'est passé, ils n'obtiennent aucune réponse le
18 19 avril à 18 h.

19 Alors, voici ma question et ma déclaration et c'est peut-être dans
20 votre façon de livrer les messages. C'est important que les familles ne sentent pas qu'il
21 y a un système à deux niveaux, à deux paliers – vous pourriez dire si vous êtes
22 d'accord avec moi ou non – que ce genre de facteurs doivent être considérés, que si
23 par exemple, on instaure des liaisons auprès des familles que 22 familles peut-être ne
24 partagent pas un seul agent de liaison et qu'une famille a deux agents de liaison. Est-ce
25 que ce sont des choses que vous pourriez considérer ici ?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est tout à fait pertinent, je suis
27 également au courant du fait que cela a été soulevé lors des témoignages antérieurs,
28 en regardant cela, j'entends votre rétroaction les apports des familles, les disparités est

1 notable, c'est même remarquable en quelque sorte et nous, à l'avenir nous
2 chercherions à faire un meilleur travail pour aborder les besoins de tous et toutes. Je
3 suis moins connaissant au sujet du flux de renseignements en matière d'agent de
4 liaison auprès des familles. Il y a eu beaucoup de discussions au sujet de combien
5 d'agents de liaison auprès des familles il faudrait, il fallait nommer. Si un individu,
6 gendarme Bent, était suffisant.

7 Je me rappelle d'avoir posé moi-même, ou en fait, pas moi-
8 même... que je posais la question à surintendant Campbell à ce sujet même. Il faudrait
9 un effort herculéen pour une personne pendant des années, 18 mois, un an, pour
10 soutenir le genre d'engagement que les familles et le public et l'organisation
11 demanderaient. Même à ce jour, je ne suis pas sûr si je comprends complètement
12 pourquoi on a pris cette décision. Et je m'attendrais, et je suis presque certain que nous
13 sommes en train, et que nous allons regarder au programme d'agent de liaison auprès
14 des familles pour apporter des améliorations à la fois sur le plan du nombre, également
15 une formation plus formalisée. Mais ce n'est pas pour trop utiliser ce mot-là, mais les
16 normes nationales. Sur cette question d'agent de liaison auprès des familles, c'est un
17 enjeu à travers le Canada. Malheureusement il y a des tragédies partout.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Et vos points sur ces deux éléments-là
19 sont bien perçus.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maître Bryson, on va
21 prendre une pause pendant une heure.

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pause et nous
23 reprendrons dans une heure.

24 --- L'audience est en pause à 12 h 52

25 --- L'audience est reprise à 13 h 54

26 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue. La
27 Commission siège de nouveau.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Si le témoin pouvait revenir

1 à la barre des témoins s'il vous plait. Maître Miller, c'est à vous.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Monsieur et Mesdames les Commissaires,
3 je vois que l'avocate du ministère de la Justice n'est pas encore là. Alors on va attendre
4 un instant.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maître Young.

6 **(COURTE PAUSE)**

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Maître Miller, lorsque vous
8 êtes prête vous pouvez commencer.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TARA MILLER:**

10 **Me TARA MILLER:** Merci Monsieur et Mesdames les
11 Commissaires. Surintendant principal Leather, je m'appelle Tara Miller et de concert
12 avec mon collègue Alix Digout, nous représentons les membres de la famille de la
13 défunte Kristen Beaton et son enfant à naître qui ont été tués à Debert par l'auteur le
14 19 avril. Je vais faire... vérifier quelque chose au niveau de vos antécédents. D'après
15 ce que je comprends au niveau de votre entretien, vous avez été affecté en Nouvelle-
16 Écosse en juillet 2019 dans le poste d'officier responsable des enquêtes criminelles en
17 juillet 2019. Vous êtes encore là, mais vous allez être transféré vers le quartier général
18 à Ottawa et c'est imminent, c'est au mois d'août. Qui est votre remplaçant ?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ils n'ont pas encore annoncé le
20 remplaçant.

21 **Me TARA MILLER:** Je pensais qu'il y avait quelqu'un qui avait été
22 annoncé là, ils ne sont pas venus et là il allait faire revenir.

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ça porte à confusion. J'étais le
24 commandant divisionnaire par intérim pendant une bonne partie de l'année alors que le
25 commissaire adjoint Daley devait devenir et là il va revenir et il est censé arriver à
26 l'automne.

27 **Me TARA MILLER:** Mais actuellement commissaire adjoint
28 Ferguson et le... agirait dans votre position ?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non. Non, je suis revenu à mon
2 poste d'officier responsable des enquêtes criminelles il y a un mois après avoir été le
3 commandant divisionnaire par intérim après la retraite de la commissaire adjointe
4 Bergeman et sa retraite est le dernier automne. Et il y a eu quelques déplacements. Il y
5 a quelqu'un qui a été annoncé pour me remplacer en tant que responsable, officier
6 responsable des enquêtes criminelles, mais il y a un nouvel agent officier responsable
7 pour les enquêtes criminelles, Daley sera le commandant divisionnaire.

8 **Me TARA MILLER:** Et vous allez quitter au mois d'août ?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je m'attends que l'annonce de
10 mon remplacement sera faite sous peu.

11 **Me TARA MILLER:** Votre prédécesseur, c'était la surintendante
12 principale Marlene Snowman. Elle a occupé ce poste pendant combien longtemps en
13 Nouvelle-Écosse ?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Quatre ans, il me semble.

15 **Me TARA MILLER:** Nous avons parlé hier et aujourd'hui au sujet
16 de la participation de la GRC aux vérifications provinciales, mais à ce stade-ci, je suis
17 surtout axé sur les vérifications de la... réalisées par la GRC. Pour cibler cela, nous
18 savons à partir du surintendant principal Campbell, il indiquait que l'officier responsable
19 pour les enquêtes nationales au niveau national et responsable des recommandations
20 dans le rapport McNeil. Voilà son témoignage de cette semaine, est-ce que cela
21 concorde avec votre compréhension de la responsabilité pour répondre aux
22 recommandations dans des rapports comme le rapport McNeil ?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. C'est logique que ce soit une
24 réponse... une responsabilité partagée, mais surtout pour l'officier responsable des
25 enquêtes criminelles, mais surtout l'officier responsable fédéral pour les questions qui
26 touchent les services policiers fédéraux. Peu de recommandations, mais certaines
27 touchent l'élément fédéral.

28 **Me TARA MILLER:** Alors c'est une responsabilité partagée, mais

1 entre les officiers responsables au niveau divisionnaire et fédéral ?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** La responsabilité ce n'est peut-être
3 pas le bon mot. Je parle juste pour moi-même. C'est notre responsabilité d'être familier
4 avec les recommandations. Je vous dis qu'au niveau des services de police fédérale ça
5 ne sera pas ma responsabilité. Ce serait l'agent, l'officier responsable des enquêtes
6 criminelles fédérales.

7 **Me TARA MILLER:** Mais en ce qui a trait à la division en Nouvelle-
8 Écosse, est-ce que ça serait votre responsabilité de s'assurer qu'une recommandation
9 découlant de rapports qui ont une incidence sur la division serait mise en œuvre ?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, à part dans le... sous le volet
11 fédéral des responsabilités. Dans ce domaine-là, non.

12 **Me TARA MILLER:** Qu'elles sont les étapes que vous savez que la
13 GRC, que ce soit au niveau national ou divisionnaire qui ont été prises pour la mise en
14 œuvre de McNeil ou d'autres rapports auparavant ?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Anticipé que cela peut être une
16 question que j'ai... que j'ai effectuée, une analyse, mais c'est clair que je ne l'ai pas en
17 mémoire, en souvenir, mais quoique les notes que j'ai prises pourraient être utiles.

18 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Ce n'est pas un problème. Allez-y.
19 Allez-y, Monsieur le surintendant.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Donc Madame Miller, vous êtes
21 certainement au courant qu'il y ait un rapport de mise en œuvre de la date de février
22 2016 qui avait une portée nationale et qui a réexaminé les recommandations, comment
23 elles étaient divisées, de régions de formation, de supervision, technologie,
24 équipement, communication. Soit après les soins, ensuite ce rapport a été soumis pour
25 être supervisé par la GRC, mais il était aussi supervisé par un petit groupe d'officiers
26 pour mettre en œuvre les recommandations dont la plupart sont international, mais
27 aussi celles qui ont une portée nationale et donc il serait question de vérifier avec des
28 divisions pour voir où on était rendu avec les différentes recommandations.

1 **Me TARA MILLER:** Encore une fois, comme vous le savez, il y a
2 eu 52 recommandations, donc je peux certainement lire les 52. Oui, il y a
3 52 recommandations dans le rapport, j'ai cru comprendre que c'était 64. Mais si on a le
4 temps ici, mais ce qui nous intéresse le plus c'est... j'imagine qu'il y a un rapport de
5 recommandations qui a été publié en 2017 pour ce qui est de la mise en œuvre.
6 Ensuite il y a eu quelque chose en 2020 pour ce qui est des recommandations de
7 McNeil, ce que je veux vous entendre dire, c'est que si vous pouvez parler, c'est-à-dire,
8 surintendant principal Leather, s'il y avait des choses que la GRC a faites au niveau
9 divisionnaire ou national pour démontrer que les recommandations ont été... citées, ont
10 réellement été mises en œuvre. Mais si elles sont aussi bonnes que les actions. C'est
11 ça en fait, le but de cette question.

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ah, donc j'ai mal compris votre
13 question. Encore une fois, lorsque je vois les recommandations, bien sûr en raison du
14 temps, mais pour ce qui a un rapport avec la section de la formation et... formation sur
15 la carabine, pour les qualifications des armes à feu, de la fourniture de vidéos et de
16 munitions, pour des pratiques de tirs dans les districts, je suis ravi de dire que je suis au
17 courant que la division, avec l'exception de la portion, ou de la partie de la vidéo toutes
18 ces recommandations de formation ont été mises en œuvre et sont... font partie de la
19 formation ou ont fait partie du rôle initial du DRAI, ce qui est une bonne nouvelle.

20 **Me TARA MILLER:** Donc surintendant principal, encore une fois
21 ma question ce n'est pas au sujet de la mise en œuvre, mais de l'audit. Le document dit
22 qu'elles ont été mises en œuvre, mais pour ce qui est de la pratique réelle désormais
23 pour ce qui concerne l'audit de la GRC. Est-ce qu'il y a eu des audits ?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ce n'est pas... donc ce n'est pas un
25 audit national dont je suis au courant, cependant ce que vous voyez, ce sont des
26 domaines de supervision de l'équipement de supervision de formation qui arrive
27 individuellement. Donc on va dire le CIP va venir avec des demandes pour leur fournir
28 une mise à jour, par exemple pour des carabines. Et cela, c'était la priorité, donc on

1 voyait la demande qui a été mise à jour à ce sujet, au sujet de la question. Donc, sur
2 une base trimestrielle, donc ce n'est pas que l'audit couvre toutes les recommandations
3 sur un plan national ou régional, mais ça continue à venir, à provenir du quartier général
4 national, pas pour toutes ces questions, mais certaines de ces recommandations.

5 **Me TARA MILLER:** D'accord, je vais vous poser la question en
6 particulier, je n'ai pas les recommandations devant moi, mais ça a rapport avec chaque
7 division qui identifie les entrées et les sorties de transport sur les routes pour ce qui est
8 de l'alerte, de l'accès. Le rapport de septembre 2017 parle de la mise en œuvre et il a
9 une portée nationale, mais aussi des répercussions sur la Nouvelle-Écosse. Nous
10 avons aussi entendu que les commandants des cas d'incidents critiques n'étaient pas
11 au courant de cela en Nouvelle-Écosse. Et donc, on veut savoir si vous, ou quelqu'un
12 d'autre au niveau de la GRC va faire l'audit et vérifier la mise en œuvre de ces
13 recommandations.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne suis pas au courant d'un audit
15 national, ça, c'est sûr.

16 **Me TARA MILLER:** Qu'en est-il d'un autre audit ?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne suis pas au courant de cette
18 question, je n'ai pas initié une question pareille.

19 **Me TARA MILLER:** Donc ce que j'entends, c'est que vous dites
20 qu'il y a eu des processus qui ont été mis en place pour justement fournir des
21 rétroactions par rapport à la mise en œuvre sur la formation de carabine, mais vous
22 n'êtes pas au courant de l'existence d'un audit national pour justement ces
23 recommandations en termes de suivi ?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est bien ça. Et il n'y a pas eu
25 d'audit pour le quartier général sur cela.

26 **Me TARA MILLER:** Maintenant, concernant les examens, les
27 revues, ou les examens qui ont été effectuées pour la région de l'Atlantique et c'est
28 dans la déclaration sur les pertes massives en deux mille... et ça parle de leçons

1 apprises, de points à retenir concernant cela et bien sûr votre prédécesseur,
2 surintendant principal qui a contribué à ce rapport, elle est l'un des auteurs de ce
3 rapport. Donc Madame la greffière, pour vous c'est 57233. Et si on peut montrer la
4 page 2, je pense. Tout d'abord, surintendant principal, quand est-ce que vous avez pris
5 connaissance de ce rapport ?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Il y a une année.

7 **Me TARA MILLER:** Et comment avez-vous pris connaissance ?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** J'ai pris connaissance de ce rapport
9 par l'un des inspecteurs qui travaille pour moi, et c'est en raison de l'un de ses
10 collègues lui en a parlé, donc c'était très *ad hoc* pour être franc. Je pensais que c'était
11 une raison des exigences de divulgation de la Commission des pertes massives.

12 **Me TARA MILLER:** Et qu'avez-vous fait ?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je l'ai vu... je l'ai lu, je l'ai revu.

14 **Me TARA MILLER:** Avez-vous remarqué des choses qui ont à voir
15 avec les opérations ?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non. J'en ai discuté avec le gars,
17 qui est l'inspecteur Horn (phon.) et il travaille aux opérations criminelles. Mais on a
18 parlé, on en a discuté, mais on n'a jamais discuté de points, de réitérer l'une ou les
19 recommandations ou les directives qui y sont mentionnées.

20 **Me TARA MILLER:** Donc je vais prendre... donc je prends note
21 que vous n'avez pas... lorsque vous avez lu ce rapport il n'y a pas eu... toute révision,
22 tout examen ne sont pas les résultats de ce rapport. Merci. Sur la préface qui est à
23 l'écran, lorsqu'on en a parlé lors de votre entrevue avec la Commission, donc il y a
24 quelques mots de ce rapport que je vais lire : « Il est vital, ce n'est pas une lecture
25 d'une seule fois. » Vous êtes d'accord avec moi que c'est préoccupant que quand les
26 officiers dans les opérations, c'est-à-dire comme quelqu'un qui arrive, nouvellement
27 arrivé qui travaille dans les opérations criminelles, est-ce que c'est normal de lire --
28 êtes-vous d'accord avec moi ?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je serais d'accord que ça faisait
2 partie de mon témoignage hier et j'en ai parlé, j'ai parlé de toutes mes préoccupations
3 pour ce qui est de la transition.

4 **Me TARA MILLER:** Oui, c'était l'une des recommandations de vos
5 preuves d'hier, de votre témoignage d'hier.

6 Madame la greffière, si on peut passer à la page 6 et c'est
7 l'introduction.

8 Ce que je voudrais revoir avec vous, c'est la partie en gras qui est
9 sur le côté droit, la colonne du côté droit qui dit : « Recevoir la formation ». Juste pour
10 donner un contexte, ça a rapport avec le rapport de l'incident critique. C'est ce que vous
11 comprenez, n'est-ce pas?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

13 **Me TARA MILLER:** D'accord. Donc, ce qui a été applicable
14 directement lors des pertes massives.

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>

16 **Me TARA MILLER:** Donc :

17 « La réception des informations, prendre des
18 décisions au moment opportun et communiquer ces
19 décisions comme des directives à ceux à qui on a
20 confié de poursuivre l'action, tout comme recevoir de
21 la rétroaction au sujet de l'action est la base de C-3. »

22 Donc, c'est un principe du commandement des communications?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>

24 **Me TARA MILLER:** Et ensuite, il est mentionné :

25 « C-3 est moins consultative que d'autres formes de
26 leadership simplement parce que l'urgence de l'action
27 souvent ne permet pas la consultation. »

28 Êtes-vous d'accord avec ça?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je suis d'accord.

2 **Me TARA MILLER:** Donc, on peut voir comment, vous savez, pour
3 ce qui est du besoin de prise de décision immédiate sur un... au niveau micro par
4 rapport à ce qui s'est passé aux pertes massives. Et je pense que je vais vous donner
5 des exemples précis, Surintendant principal. On sait que le 19 avril, le sergent d'état-
6 major Halliday, lorsqu'il a appris le <non interprété>?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>

8 **Me TARA MILLER:** Et c'est arrivé [sic] à 10 h 17, ç'a été approuvé
9 par le sergent d'état-major Halliday que... 17 minutes auparavant, les membres des
10 communications qui étaient en train de gérer cela, qu'il y avait une approbation qui était
11 nécessaire pour qu'ils puissent... c'est-à-dire il était question d'aller avoir... d'avoir une
12 autre approbation lorsqu'il se passe des choses de cette telle ampleur. Donc, il était
13 question de faire bouger les niveaux d'approbation lorsqu'il est question d'une prise de
14 décision en pleine urgence, et donc, c'est la réalité pratique de ce que l'on vient de lire
15 par rapport au rapport de pratiques. Et donc, ce qui est le cas, n'est-ce pas?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je suis d'accord.

17 **Me TARA MILLER:** Vous avez fait référence aux recommandations
18 d'hier, vous avez dit qu'il devrait y avoir des exigences de... principales de
19 recommandations pour les officiers qui travaillent dans les opérations criminelles et ce
20 qui était... avez-vous préparé pour ce genre de transition, pour les officiers d'opérations
21 criminelles qui arrivent pour la transition? Étiez-vous préparé pour cela?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, j'ai certainement commencé à
23 préparer la liste de vérification, des classeurs de briefings ont aussi été élaborés et
24 préparés parce que, bien sûr, de sorte à ce que les fonctionnaires entrants dans les
25 opérations criminelles <non interprété>...

26 **Me TARA MILLER:** Et donc vous avez besoin... on parle
27 d'approbations, que ce soit au niveau national ou autre pour la réussite cela, c'est bien
28 cela?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

2 **Me TARA MILLER:** Avons-nous le temps de faire ça?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je reviendrais pour cela, et comme
4 l'exemple que j'ai donné hier, lorsque je suis retourné à Truro, je pense que je suis prêt
5 à revenir, si nécessaire, pour faire ça, bien sûr, parce qu'il y a des avantages de cela
6 parce que la réussite, vous savez, est pour quelques semaines, et donc, il y aurait des
7 choses que l'on peut... on veut assurer les transitions dont la transition peut prendre
8 une demi-journée, alors que d'autres, ça va prendre au moins une semaine.

9 **Me TARA MILLER:** Merci. On va passer maintenant à d'autres
10 questions. Comme vous pouvez le savoir, pour les clients qui n'ont pas eu l'occasion de
11 lire cette série de preuves de vos collègues, donc, on va s'assurer qu'on va tout couvrir
12 avant de passer à d'autres questions.

13 Mon client comprend de la discussion du membre en retraite pour
14 ce qui est de l'accessibilité à Portapique Beach Road, on sait qu'il y a eu deux
15 personnes [sic] au moins qui conduisaient [sic] la patrouille à Portapique la nuit, bien
16 sûr, Peterson le matin du 18 avril, bien sûr l'incident avec le gendarme Morrison et
17 gendarme Stevenson.

18 Êtes-vous au courant, Surintendant principal Leather, de tout autre
19 bardage [sic] d'autres membres de la patrouille à tout autre moment?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

21 **Me TARA MILLER:** Je voudrais maintenant vous reprendre vers
22 vos notes.

23 Donc, Madame la greffière, c'est 54426 [sic] à la page 55 du PDF.

24 Ça vous oriente là où étaient... ce sont les notes que vous avez
25 vues hier et aujourd'hui.

26 Si on peut passer, Madame la greffière, à la page 88... plutôt, 58,
27 septième ligne.

28 Donc, il y a une ligne qui dit : « Peut être... peut avoir... peut être

1 traversé ». Avez-vous souvenir de cette note de « a pu passer à travers »?

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Est-ce que c'est le mot... Je pense
3 que c'est... je pense que c'est plutôt « cependant », c'est pas « à travers ».

4 **Me TARA MILLER:** Ah!

5 Donc, c'est « à travers » ou « cependant »? Qu'est-ce que vous
6 lisez de vos notes?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Moi, je dirais « cependant », et je
8 peux expliquer, ç'a l'air d'être... bien sûr... je ne suis pas sûr, je ne sais pas qu'est-ce
9 qui a causé cela devant mes notes.

10 **Me TARA MILLER:** Avez-vous vos notes ici avec vous? Voulez-
11 vous vérifier cela?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je peux le vérifier, si vous le voulez,
13 maintenant.

14 **Me TARA MILLER:** Oui, si ça convient aux commissaires.

15 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, bien sûr.

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Vous allez juste m'aider avec le
17 temps, s'il vous plait.

18 **Me TARA MILLER:** J'ai la note que c'est la page 55.

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Mes notes ne m'aident pas, c'est
20 juste qu'il y a comme un trait, quelque chose [sic] à côté du trait d'union.

21 **Me TARA MILLER:** Merci.

22 On va passer à la page 63, Madame la greffière, s'il vous plait.

23 La ligne que je cherche, c'est celle qui est en bas de cette page, et
24 il y a quelques lignes... et c'est marqué « Équipe d'entretiens – Vérification de la
25 vérité ». Voulez-vous nous expliquer qu'est-ce que cela veut dire?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** La vérification de la vérité,
27 d'habitude, ça a référence avec <Non interprété>... bien sûr, il y a des membres de nos
28 équipes. Est-ce que je peux voir la ligne au-dessus des équipes... entrevues d'équipe...

1 équipe d'entrevues? Je pense que ce sont les ressources qui... y compris le poste de
2 commandement, c'est-à-dire que les équipes qui vont exiger des vérifications. C'est ça
3 pour moi ce que ça veut dire, lorsqu'on a besoin d'être...

4 **Me TARA MILLER:** Êtes-vous au courant qu'il y avait des équipes
5 qui étaient actionnées pendant le weekend, qui étaient en action?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Sur la rapidité, sur comment ç'a été
7 fait, nous avons eu une équipe au niveau de la division, mais c'est clair qu'on avait
8 besoin d'assistance d'en dehors de la division pour ce genre d'expertise.

9 **Me TARA MILLER:** Encore une fois, pour une question de temps,
10 est-ce que l'équipe d'entretiens faisait partie de l'équipe complète?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non. Là, on parle de spécialistes,
12 c'est les membres d'équipe d'entretiens ou d'entrevues. En fait, ils travaillent ensemble.

13 **COMMISSAIRE STANTON:** Madame Miller, est-ce qu'on peut
14 regarder plus haut pour connaître le jour et la date approximative de ces notes pour
15 avoir un peu plus de contexte?

16 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous pouvez nous aider là-dessus?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Il faudrait que j'aille à la première
18 entrée de cette section. Je peux regarder mes notes ici.

19 **COMMISSAIRE STANTON:** Pour avoir une idée de... il semblerait
20 que c'est le 19 avril, mais ce serait bon de savoir l'heure de l'ajout de la journée.

21 **Me TARA MILLER:** Alors, à la page 57, nous avons le timbre qui
22 indique 19 avril ».

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** La majeure partie de ces entrées
24 semblent être des notes que j'ai prises lors de l'appel avec Steve Halliday qui...

25 **Me TARA MILLER:** On voit « 1 heure 15 secondes » à la page 63,
26 est-ce que ça vous donne une idée de l'heure de la journée?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ça ne me... je ne sais pas à quoi ça
28 se réfère en ce moment.

1 **Me TARA MILLER:** Mais au meilleur de vos connaissances, ce
2 serait des notes prises lors de la conversation avec le surintendant Halliday.

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>

4 **Me TARA MILLER:** Si on continue à la ligne suivante, je lis
5 quelque chose. Pouvez-vous qu'est-ce que dit cette ligne qui semble dire « *no child* »?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Alors, c'est « aucun enfant
7 victime », « questions rapides et intenses », ensuite il y a la gestion des gestionnaires,
8 des directeurs principaux...

9 **Me TARA MILLER:** Alors, est-ce que c'était... ça concernait des
10 entrevues d'enfants? Alors, ce que vous m'avez indiqué à ce moment-là

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Lorsqu'il m'a parlé, il n'y avait
12 aucune victime, enfant victime.

13 **Me TARA MILLER:** Et ensuite, « des questions rapides et
14 intenses », à quoi ça se référait, cette ligne?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne me souviens pas.

16 **Me TARA MILLER:** Maintenant, passons à la page 64 et c'est la
17 ligne, ça dit : « Informations spécifiques à l'effet qu'il est vivant ». Est-ce que j'ai bien lu
18 cette ligne? C'est ce que ça dit?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, et si vous allez voir 7:43, Lia
20 Scanlan, c'est ce que je lis aussi.

21 **Me TARA MILLER:** Alors, « il est vivant », à qui vous vous référez?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** À l'auteur.

23 **Me TARA MILLER:** Quelle information avez-vous reçue à l'effet
24 qu'il est encore vivant à 7 h 43 le matin?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Alors, je... alors, j'ai reçu un appel
26 d'un collègue et c'est des notes que j'ai prises pendant l'appel. C'est inclus dans un
27 message qu'elle voulait envoyer, c'était des informations spécifiques à l'effet qu'il est
28 vivant et non pas décédé. Elle voulait aviser les gens qu'il était vivant, que l'auteur est

1 encore vivant plutôt que de dire que la menace était finie. C'est ainsi que je l'interprète.

2 **Me TARA MILLER:** Très bien. Je vais passer à la page 72, ça va
3 être ma dernière question en ce qui concerne les notes.

4 Oui, merci, Madame la greffière.

5 Ici, au milieu de la page, sous la section qui dit « Réunis avec
6 l'équipe CIC », alors : « Il s'est déplacé autour d'un barrage routier ».

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

8 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous pouvez nous donner du
9 contexte en ce qui concerne cette information?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est moi qui prends des notes. Si
11 vous retournez au haut, c'est un appel avec le surintendant Campbell, et je me souviens
12 qu'il... dans son témoignage, il a parlé de cette rencontre avec le CIC et il partage ce
13 qu'il sait avec moi. Alors, « PC », ça serait une auto-patrouille qui a été déplacée autour
14 d'un barrage routier.

15 **Me TARA MILLER:** Est-ce que ce serait l'auto-patrouille de l'auteur
16 ou de... l'auto-patrouille d'un officier de police?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne sais pas.

18 **Me TARA MILLER:** Et vous n'avez pas de mémoire à savoir s'il y
19 avait un barrage routier et que y'a une auto-patrouille qui s'est déplacée autour de
20 cette... de ce barrage?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>

22 **Me TARA MILLER:** Nous avons entendu beaucoup d'informations
23 sur l'appui aux familles et les liaisons avec la famille, et vous, en tant que surintendant,
24 et le surintendant en chef ont dit qu'il y avait beaucoup plus de choses qui auraient pu
25 être faites. J'aimerais confirmer une chose : est-ce que vous êtes au fait que madame
26 Banfield avait sa propre... son propre officier de liaison de la GRC?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, je ne le savais pas. Si c'était
28 de la GRC, je ne le savais pas.

1 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous savez pourquoi elle aurait eu
2 un officier de liaison, si c'était un officier de liaison de la GRC?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, je ne saurais pas pourquoi.

4 **Me TARA MILLER:** Maintenant, j'aimerais passer à la conférence
5 de presse du 20 avril et la déclaration que vous avez faite à l'effet que la GRC a utilisé
6 Twitter et à cause qu'elle avait beaucoup de personnes qui suivaient sur Twitter, que
7 ç'a été décidé que ils utiliseraient Twitter pour informer la population. Qui vous a dit que
8 c'était la meilleure façon de transmettre l'information au public?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est les informations fournies par
10 les Communications corporatives.

11 **Me TARA MILLER:** Et de par vous-même, aviez-vous des
12 informations et une connaissance que c'était la meilleure façon de transmettre les
13 informations?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Cette référence est venue de
15 recommandations de MacNeil, des Communications.

16 **Me TARA MILLER:** Vous savez qu'à ce moment-là la Nouvelle-
17 Écosse avait 950 000 personnes et il y a presque 135 000 personnes qui suivent dans
18 la GRC... dans le compte de la GRC Twitter et aussi dans Facebook, alors ainsi, ça
19 rejoindrait à peu près 14 %. Ce type de... cette méthode de communication avec le
20 public ne devait pas être faite de manière isolée, c'est pas la seule façon de
21 communiquer avec le public, mais c'est une plateforme puissante. Est-ce que ç'a été
22 considéré une plateforme supérieure pour communiquer avec le public? Personne
23 n'était au fait qu'il y avait disponible un système d'alerte public. Si vous l'aviez su,
24 auriez-vous utilisé d'autres outils pour compléter l'utilisation de Twitter et Facebook
25 pour transmettre l'information à la population?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, certainement. On aurait pu
27 aviser les médias pour qu'ils diffusent les informations pour les gens par exemple qui
28 suivent... qui regardent la télévision, ça aurait pu être la même chose avec la radio et

1 Facebook, il y a plusieurs plateformes, mais je dirais qu'il faudrait utiliser ces différents
2 types de plateformes, qu'il faudrait... et leur demander de l'utiliser pour un message
3 d'intérêt public. De cette façon... et même si ça représente 14 % dans le cas de Twitter,
4 si on regarde les autres options, c'est encore une portion importante.

5 Si on regardait un graphique, on pourrait voir qu'il y aurait plusieurs
6 tranches assez réduites de groupes de personnes qui utilisent ces différents outils de
7 communication.

8 **Me TARA MILLER:** Maintenant, nous allons regarder COM... la
9 page 7 d'un document. Si je comprends bien, le surintendant en chef C. Leather, c'était
10 à la fin de la conférence de presse, vers la fin, il y avait une question... peut-être que je
11 ne suis pas à la bonne page? C'est la page 7 de 88, alors c'est la page suivante. Je
12 regarde à la question « Y a-t-il eu des coups de feu échangés entre les officiers et le
13 suspect à Schubencadie? » J'a dit « Je ne peux pas vous dire avec précision où ça
14 s'est passé mais un moment donné, durant la soirée, il y a eu un échange de coups de
15 feu. C'était le 19, c'était dans la soirée du 18. »

16 Est-ce que c'est une erreur ou est-ce qu'il y a eu des échanges de
17 coups de feu qui ont eu lieu dans la soirée le 18?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** En fait, c'était durant la journée et
19 non pas durant la soirée et je me référais à l'incident à Schubencadie.

20 **Me TARA MILLER:** Et maintenant, si nous pouvons aller à la page
21 9, si je ne me trompe pas, de ce même document... en fait, c'est à la page 8, désolée.
22 Mon ami, Monsieur Scott, ce matin, vous a posé une question à propos de votre
23 réponse à une question sur si des proches de l'auteur faisaient partie des victimes et
24 vous avez répondu que vous ne pouviez pas répondre à ce moment-là parce que... et
25 vous ne saviez pas si sa conjointe de fait était une victime ou une complice.

26 À quel moment est-ce que votre connaissance a changé et que la
27 GRC l'a considérée plutôt comme un suspect que comme une victime?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Ça a pris plusieurs jours, si je ne

1 me trompe pas, sans regarder mes notes. Étant donné les circonstances dans
2 lesquelles Madame Banfield est apparue et sa relation avec l'auteur, il était évident qu'il
3 fallait faire une enquête importante avant de déterminer son statut.

4 **Me TARA MILLER:** Vous avez présenté votre déclaration à la
5 Commission le 6 juillet 2022; est-ce que vous savez pourquoi ça a pris autant de temps
6 pour que vous donniez votre déclaration? Quand avez-vous été demandé par la
7 Commission de donner une déclaration?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Quelques semaines avant, je ne
9 connais pas la date exacte.

10 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous avez produit d'autres
11 déclarations en ce qui concerne les pertes massives? Nous avons entendu ce matin
12 que vous avez donné une déclaration lors de la révision sur le bien-être. Est-ce que
13 vous avez donné d'autres déclarations dans les autres enquêtes qui ont eu lieu?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Dans l'entrevue EDSC et en
15 instance, rien pour IHIT, rien pour SiRT et de toute évidence, j'ai fait un témoignage
16 public et c'est tout.

17 **Me TARA MILLER:** Mais est-ce que vous avez donné d'autres
18 déclarations que je n'ai pas nommée de manière proactive?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** En ce moment, je ne suis pas au
20 fait d'aucune autre déclaration.

21 **Me TARA MILLER:** Lorsque vous avez échangé avec Monsieur...
22 Maître Scott, il y a eu référence à un document qui est un document qui a été
23 présenté... qui leur a été présenté lorsque vous avez rencontré les avocats en
24 préparation à votre entrevue et ce document a été repris. Pouvez-vous dire, nous dire
25 quel est ce document qui a été exclu?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je ne suis pas – un document qui
27 n'a pas été produit?

28 **Me TARA MILLER:** Selon le ministre de la Justice, ils vont le

1 produire, ils vont le produire bientôt. Ils ont pris connaissance de ce document durant
2 une réunion avec vous et c'est vous qui lui avez révélé l'existence de ce document.

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je n'ai pas d'autres discussions
4 avec...

5 **Me TARA MILLER:** Ça ne concernait pas la déclaration sur le bien-
6 être que vous avez faite en juin ou juillet 2021?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je n'ai pas eu d'autres discussions
8 sur les documents après cette réunion de préparation alors je ne sais pas.

9 **Me TARA MILLER:** Maintenant, nous allons parler brièvement du
10 bulletin du Service de police contractuel et autochtone. C'est le document 5615 au
11 paragraphe 154.

12 Surintendant chef, cela concerne le bulletin de sécurité et
13 renseignements du 4 mai et que ça a été préparé par un officier et il l'a distribué dans...
14 à toutes les agences de police du Service de police contractuel et autochtone et le
15 gendarme Poirier a été... ou plutôt, le sergent Poirier, qui a dit qu'il s'est rapporté, qu'il
16 est entré en communication avec le détachement de Bible Hill et il a parlé au
17 superviseur d'office, le gendarme John McMinn lui a parlé de la situation. Le sergent
18 Poirier a écrit que le gendarme McMinn n'était pas au fait du bulletin du caporal
19 Desmore. Alors, est-ce que vous êtes au courant de cet échange? Alors, c'est quelque
20 chose que vous apprenez pour la première fois qu'un officier de la GRC allait faire un
21 suivi, mais qu'il semblerait que ça n'a jamais été fait, selon ce que dit ce bulletin?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je me souviens de l'avoir lu dans
23 ce document lorsque j'ai fait ma revue, mais ce n'est pas quelque chose dont je suis
24 familier.

25 **Me TARA MILLER:** Vous avez parlé de réunir une réunion avec les
26 chefs municipaux pour faire une publication conjointe, mais ça ne s'est pas fait. Mais
27 pourquoi la GRC n'a pas fait sa propre publication là-dessus? En avez-vous parlé?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, on en a parlé.

1 **Me TARA MILLER:** Mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Ça a été proposé que l'on fasse
3 une conférence de presse ou un point de presse ou un communiqué de presse au
4 public et il a été décidé par le Bureau national que ce n'était pas une position que nous
5 allons prendre. Oui, ils ont décidé que ça ne se ferait pas de façon proactive.

6 **Me TARA MILLER:** Et le dernier point que je veux aborder, c'est
7 sur l'apprentissage public. Je veux faire un suivi sur ce que la GRC a fait pour éduquer
8 le public sur ces questions et ma compréhension de vos preuves, c'est que vous
9 pensez que c'est inapproprié pour la GRC de faire de l'éducation par soi-même, mais
10 qu'ils devraient plutôt le faire conjointement avec tous les chefs sur les mesures
11 d'urgence.

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, je pense que dans le meilleur
13 des mondes, les chefs de Nouvelle-Écosse et le Bureau de gestion des urgences qui
14 sont les portiers du système dans la province travaillent ensemble sur un projet de
15 sensibilisation comparé à les agences qui le font de façon individuelle et produisent des
16 mises à jour incohérentes. Il faut y avoir une certaine normalisation. C'est clair que le
17 Bureau de gestion des urgences se voit comme le portier et ce qui devrait mener à un
18 programme de sensibilisation, étant donné qu'ils sont à la tête du groupe de travail
19 provincial à cet égard.

20 J'ai recommandé fortement qu'on fasse ceci, de sensibiliser le
21 public, que l'on travaille ensemble.

22 **Me TARA MILLER:** Je comprends cela.

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Et que le Bureau de gestion des
24 urgences soit les portiers qui ont un site web qui parle des alertes.

25 **Me TARA MILLER:** Je veux juste... je dépasse le temps, je ne
26 veux pas être impolie, mais comme Maître Young l'a signalé hier, cela fait deux ans et il
27 n'y a toujours pas de renseignements. C'est clair que c'est quelque chose que vous
28 vouliez, chercher à sensibiliser le public lors de vos conférences de presse initiales, ce

1 n'était pas un obstacle à ce stade-là. J'ai regardé les sites de la GRC; il y a certainement
2 une section sur les alertes en Colombie-Britannique et toutes les alertes en Nouvelle-
3 Écosse, dans plusieurs divisions, on se retrouve des renseignements. Ne serait-il pas
4 utile de publier des renseignements qui donnerait des liens, au moins, au site web de
5 Bureau de gestion des urgences?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Comme vous dites, si le Bureau de
7 gestion des urgences ne le fera pas, il n'y a pas un effort coordonné.

8 **Me TARA MILLER:** On a l'impression qu'il y a une paralysie de
9 perfection avant de faire quoi que ce soit – quand je dis « vous », je veux dire la GRC
10 dans l'ensemble. Quelque chose qui est accompli, c'est mieux qu'un parfait rien. Ce
11 que nous avons ici, c'est un parfait rien parce que nous attendons. Le principe de base,
12 seriez-vous d'accord avec moi que ça serait utile pour les Néo-Écossais et les Néo-
13 Écossaises?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Que quelque chose sera mieux que
15 rien, je suis d'accord avec vous au niveau des alertes.

16 **Me TARA MILLER:** Une sensibilisation élémentaire plutôt que de
17 rien avoir.

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** On pourra faire quelque chose;
19 c'est dommage qu'on ne peut pas arriver à s'unifier.

20 **Me TARA MILLER:** Est-ce que ça prend au sein de la GRC...

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Non, au sein de la province avec
22 les polices... les chefs de police municipale, avec le Bureau de gestion des urgences,
23 une voix cohérente, un lien avec un site web avec une campagne de sensibilisation.

24 **Me TARA MILLER:** Mais en tant qu'agent de la GRC, vous avez
25 votre propre obligation d'avertir et ça serait indépendant de la collaboration avec
26 d'autres agences?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, nous avons tous cette
28 obligation-là.

1 **Me TARA MILLER:** Et vous pourriez, d'après ce que je
2 comprends... le site web de la Nouvelle-Écosse de la GRC national et (inaudible,
3 mauvais son) continu en Nouvelle-Écosse.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** La page nationale?

5 **Me TARA MILLER:** Il y a une page nationale et il y a des pages
6 divisionnaires – la page de la Nouvelle-Écosse, ça, c'est contrôlé par la Nouvelle-
7 Écosse?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, c'est le cas.

9 **Me TARA MILLER:** Et quelqu'un au niveau des communications
10 stratégiques pourrait télécharger des renseignements de base qui aideraient au public à
11 comprendre et de participer à cette (inaudible) de base qui va se mettre et ça sera plus
12 robuste avec d'autres agences.

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Comme mesure initiale, oui.

14 **Me TARA MILLER:** J'apprécie votre indulgence en matière de la
15 durée.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Maître Lenehan?

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JANE LENEHAN :**

18 **Me JANE LENEHAN :** Bon après-midi, surintendant principal. Je
19 m'appelle Jane Lenehan et de concert avec mon collègue Dan White, nous
20 représentons la famille Goulet; Gina était la dernière victime, à l'heure 13.

21 Ma première question pour vous : connaissez-vous – peut-être
22 qu'on peut le mettre à l'écran, Madame la greffière – la réponse de la division H à
23 l'assignation à produire de la Commission?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** J'ignore les assignations à produire.

25 **Me JANE LENEHAN :** Ça, c'est la réponse de la GRC. Étiez-vous
26 au courant de ce document-là de 27 pages?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Les mises à produire sont
28 d'habitude gérées par le surintendant principal O'Mailey. C'est entre son bureau et le

1 ministère de la Justice. À moins que Chief O'Mailey me présente ceci comme question
2 que je dois considérer, je ne m'y connais pas.

3 **Me JANE LENEHAN** : Je peux vous faire savoir que ces réponses-
4 là traitent des changements que la GRC a apporté suite aux pertes massives et s'il y a
5 des obstacles. Seriez-vous familier avec ces éléments-là, ce sujet-là?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : En regardant sur ces notes,
7 certainement les communications radio chiffrées ou non chiffrées, le compte-rendu
8 après action, comme j'ai dit, en regardant, j'ai peut-être vu et peut-être même contribué,
9 mais cela est passé par le bureau de Monsieur O'Mailey. Ça, c'est une réponse que lui
10 a fournie.

11 **Me JANE LENEHAN** : Alors, j'ai des questions spécifiques, alors
12 on va voir si vous connaissez les sujets. Si on peut passer à la page 8, le paragraphe...
13 le dernier paragraphe :

14 « Puisque l'auteur a pu acheter une voiture policière
15 mise hors-commission, une Ford Taurus afin de s'en
16 servir pour créer une réplique presque exacte d'une
17 autopatrouille exacte, la vente de tous les éléments
18 de surplus a été suspendue. »

19 Savez-vous si les ventes sont actuellement suspendues ou si la la
20 GRC s'est mis à vendre les véhicules à l'encan?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Selon moi, la suspension existe
22 toujours. C'est une directive du Gouvernement du Canada, précisément pour nous et le
23 ministre de la Sécurité publique. Je ne suis pas au courant à l'effet que ça soit modifié
24 ou éliminé comme interdiction.

25 **Me JANE LENEHAN** : Je vais sauter plusieurs questions, j'ai
26 quelques questions au sujet du sergent O'Brien. Comme l'officier, le commandant du
27 sergent O'Brien cette nuit-là, est-ce que ça vous préoccupe que le sergent O'Brien a
28 évalué son propre niveau d'état d'ébriété et l'a signalé pour se présenter et ensuite...

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Avant... en guise de précision, je
2 n'étais pas son supérieur hiérarchique, mais si c'est comme ça qu'il décrivait sa
3 condition, ça me préoccupe, oui.

4 **Me JANE LENEHAN** : Seriez-vous d'accord que ça serait
5 inapproprié et inacceptable que le sergent O'Brien soit impliqué dans cet incident
6 critique, étant donné qu'il avait consommé, à ses dires, quatre à cinq onces de rhum
7 dans la période de quatre heures avant son engagement, au niveau de cet engagement
8 de cet incident?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Bon, je ne comprends pas
10 suffisamment c'était quoi le rôle du sergent O'Brien, s'il est resté chez lui ou s'il s'est
11 rendu sur les lieux. Je suis au courant du fait que dans les témoignages, que c'est un
12 sujet qui a beaucoup intéressé les gens, mais les membres qui consomment de l'alcool
13 et qui seraient actifs ou qui se présentent pour être de service, ce n'est pas juste que ce
14 n'est pas légal, ce n'est pas permis selon la politique. C'est plutôt clair au niveau des
15 éléments de la consommation – que ce soit de l'alcool ou des drogues.

16 **Me JANE LENEHAN** : Merci. Alors, comme officier responsable
17 des enquêtes criminelles, êtes-vous préoccupé que les membres agents des services
18 généraux dans le comté de Colchester n'étaient pas du tout familier avec un domaine
19 où ils ont la responsabilité policière – par exemple, le gendarme Merchant a dit qu'il
20 avait peut-être visité Portapique une ou deux fois avec sa famille, mais qu'il avait été
21 affecté à Bible Hill depuis 2016. Il était là depuis quatre ans avant les incidents.

22 Est-ce que ce niveau-là de ne pas être familier avec la compétence
23 dont il a la responsabilité policière, est-ce que cela vous préoccupe?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est dur à croire, en y pensant.
25 J'ignore c'est quoi le nombre de kilomètres carrés pour ce détachement-là, mais dans
26 les six ans ou cinq ans où il est affecté là, le fait qu'il n'ait pas travaillé dans ce
27 domaine-là pour faire une patrouille, ce n'est pas... cela s'est déjà produit, mais c'est
28 inhabituel, je dirais. Dans notre monde, c'est un déploiement appelé assez prolongé

1 dans un détachement; si vous dites qu'il est là depuis 2016, c'est dur... c'est difficile à
2 comprendre, tout ça, qu'il n'y connaissait pas toute la compétence. Bien, peut-être pas
3 dans les petites nuances des sentiers et des chemins secondaires, mais si c'était une
4 conscience de façon générale d'un village ou d'une ville et il est là depuis six ans, ça
5 me paraît un peu inhabituel.

6 **Me JANE LENEHAN :** Alors, ma prochaine question, c'est une
7 préoccupation de la part de mes clients; c'est rattaché à la question des normes
8 policières. Nous avons appris que lors de l'intervention dans le cadre de ces pertes
9 massives, que la plupart des membres voyageaient seuls, alors un membre par voiture
10 policière. Est-ce que c'est ça la norme pour les services policiers ruraux en Nouvelle-
11 Écosse?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, je dirais qu'il y a beaucoup
13 plus de véhicules, d'autopatrouilles qui contiennent une personne comparé à deux.

14 **Me JANE LENEHAN :** Pendant cet incident, les membres ont
15 témoigné qu'ils voyageaient à des très grandes vitesses, bien au-delà des limites de
16 vitesse affichés. On a entendu des vitesses de 160 kilomètres par heure,
17 204 kilomètres par heure sur les chemins secondaires qui serpentent. »

18 Est-ce que... Êtes-vous au courant de ce témoignage-là ?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

20 **Me JANE LENEHAN:** Est-ce que ça vous surprend qu'il voyage à
21 une telle vitesse pour se rendre à la scène de crime ?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Est-ce que c'est pour se rendre à
23 une scène, est-ce que c'est pour la chasse à l'homme ?

24 **Me JANE LENEHAN:** C'est en réaction à l'appel de la répartition.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Vous dites des chemins qui
26 tournent, ça me paraît excessif et ayant fait partie des services généraux moi-même,
27 étant donné la portée de la situation, la gravité de la situation, ça ne me surprend... ces
28 vitesses-là ne me surprennent pas, parce que les membres ont fait tout ce qu'ils

1 pouvaient pour participer à... pour retrouver l'auteur.

2 **Me JANE LENEHAN:** En plus de se rendre à la scène aussi
3 rapidement que possible, les membres ont également dû utiliser une radio pour recevoir
4 et potentiellement véhiculer des renseignements critiques, est-ce que c'est ça ?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

6 **Me JANE LENEHAN:** Et en plus d'utiliser leurs postes de travail
7 mobile pour déterminer là où ils se rendaient, là où se trouvaient d'autres membres ou
8 potentiellement de faire du travail pour établir le contexte de l'incident.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, c'est juste de dire qu'ils
10 pouvaient être en train de lire des messages sur leur poste de travail mobile tout en
11 conduisant pour chercher à se faire une éducation.

12 **Me JANE LENEHAN:** Est-ce que c'était juste de dire qu'ils sont
13 également en train d'observer leur environ... milieu environnant, surveiller la circulation
14 et être aux aguets pour d'autres renseignements au sujet de l'appel ?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** (réponse non traduite)

16 **Me JANE LENEHAN:** Voici ma question, étant donné les
17 exigences pour les policiers aujourd'hui, notamment leur besoin d'utiliser la technologie,
18 seriez-vous d'accord qu'une norme policière minimale serait deux agents de police par
19 véhicules, l'un pour conduire en toute sécurité et l'autre pour faire toutes les autres
20 choses dont on a besoin de faire pour des services policiers efficaces.

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense que si c'était ça la norme,
22 bien que ce soit optimal... C'est ça, l'état optimal. L'état optimal c'est qu'il y ait deux
23 personnes par véhicules. Alors certaines compétences, notamment dans les centres
24 urbains, on se... cette norme-là, nous n'avons pas ce luxe-là dans cette province-ci,
25 surtout en raison des limites en matière des ressources plutôt que comparé à une
26 décision de ne pas, plutôt que d'une décision de ne pas mettre les membres ensemble.
27 Vous devez chercher à avoir des voitures qui ont deux agents, notamment à la lumière
28 de la situation des renforts, ou les agents qui s'offrent en renfort pourraient être à une

1 distance de plusieurs minutes. Alors le fait d'avoir votre partenaire à vos côtés dans une
2 autopatrouille, bien sûr, pour ceux qui sont les patrouilles plus éloignées, ce serait la
3 démarche idéale. Je pense que les commandants de détachement considèrent cela
4 lorsqu'ils déploient leurs membres dans les zones qui sont plus éloignées, disons que le
5 centre du milieu de patrouille, ça c'est juste de la bonne planification en matière de
6 déploiement de ressources. C'est un idéal, je dirais peut-être qu'on ne va jamais y
7 arriver, peut-être que... peut-être pas une question... c'est peut-être pas une question
8 de ne jamais y arriver, mais nous avons beaucoup de chemin à faire pour arriver à cette
9 norme-là.

10 **Me JANE LENEHAN:** Je vais vous présenter quelques exemples
11 et juste pour être clair, surintendant principal, je ne suggérais pas... ce n'était pas une
12 critique en matière de la vitesse. Tous les Néo-Écossais étaient fort reconnaissants que
13 les agents de police se sont rendus aussi rapidement. Ce n'était pas... l'objet de ma
14 question c'est surtout, est-ce qu'on demande trop des agents de police. Alors pendant,
15 le document « *La nuitée à Debert* » à la page 17. Paragraphes 12 et 13, je vais vous
16 donner un instant pour les lire.

17 **(COURTE PAUSE)**

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** D'accord.

19 **Me JANE LENEHAN:** Alors là on parle de la... le moment, la
20 période de temps que nous savons avec du recul, qui était probablement la route de
21 sortie de l'auteur. Nous avons appris à partir de ceci qu'un témoin sur le Chemin Station
22 observait une autopatrouille de la police avec des gyrophares qui voyageait rapidement
23 vers le sud sur le Chemin Station vers Portapique et 2 à 3 minutes plus tard, il a vu une
24 autopatrouille qui ressemble à une voiture de police qui voyageait vers le nord à
25 seulement 70 kilomètres par heure. Et le témoin dit que les gyrophares n'étaient pas
26 activés et que c'était des phares... cela avait allumé les phares normal. Peu après cela,
27 le témoin signale avoir entendu une sirène et voir les gyrophares activés qui voyagent
28 vers les sud de Portapique rapidement.

1 Nous avons maintenant les données GPS qui indiquent que le
2 témoin aurait peut-être vu les gendarmes Cheesman et Blinn. Nous savons que ni l'un
3 ni l'autre des agents de police ne signalent avoir vu l'auteur. Il s'agit d'un incident où
4 avec les... est-ce que les ressources auraient pu justifier quelqu'un dans le siège du
5 passager qui aurait peut-être pu surveiller la route autour d'eux et de faire savoir à
6 l'autre agent... afin que l'autre agent de police puisse être axé sur la conduite.

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Peu importe que ce soit une
8 opération de surveillance en civil ou des gens des services généraux, deux paires
9 d'yeux c'est mieux qu'une paire d'yeux. Et là, on est vraiment en train d'essayer
10 d'identifier un individu, un véhicule, c'est un multiplicateur de force d'être plus d'un.
11 Parce que probablement le passager est moins engagé que le chauffeur et tous les
12 autres éléments que vous avez discutés. Je ne sais pas c'est quoi le multiplicateur de
13 force, mais c'est plus que double. Oui, alors le pouvoir que cela apporterait au niveau
14 de l'observation est significatif. Au-delà d'une voiture policière qui ne contient qu'un seul
15 agent.

16 **Me JANE LENEHAN:** Sans entrer dans les détails, en ce qui a trait
17 au caporal Peterson, et l'autoroute 4 à Glenholme, seriez-vous d'accord que le fait
18 d'avoir quelqu'un sur le siège du passager aurait fait que ce soit plus facile que le
19 caporal Peterson, d'intervenir plus rapidement avec davantage de confiance après avoir
20 vu l'auteur ?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Si je comprends bien cette situation-
22 là, l'auteur finalement a disparu dans une voie plus longue lorsque le caporal Peterson
23 s'est arrêté pour faire demi-tour. Et une fois qu'il a fait demi-tour, il a repris la vision, le
24 véhicule était parti. Est-ce qu'une deuxième paire d'yeux aurait fait une différence ?
25 Peut-être. Le premier scénario que vous partagez est probablement plus probable, où
26 cela aurait apporté une différence avec le caporal Peterson ne sachant pas... ne
27 connaissant pas la topographie, le territoire, en fonction de ce que je sais des activités
28 de l'auteur une fois qu'il a vu Peterson partir dans l'autre sens, peut-être que cela aurait

1 pu apporter une différence.

2 **Me JANE LENEHAN:** Dans la mesure où il aurait pu avoir une
3 absence de confiance ou au niveau de la capacité du caporal Peterson de s'engager
4 avec... auprès des victimes... auprès de l'auteur, est-ce que le fait d'avoir quelqu'un à
5 côté de lui l'aurait aidé ?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne sais pas au niveau de
7 l'hésitation du caporal Peterson de s'engager auprès de l'auteur, mais le gros bon sens
8 nous dit que chaque fois qu'on a des renforts ça a un impact sur nos membres au
9 niveau d'augmenter leur niveau de confiance. Parce qu'on sent que notre position est
10 plus forte quand on aborde une menace.

11 **Me JANE LENEHAN:** Alors le dernier exemple que je vais vous
12 suggérer que cela aurait pu apporter une différence avec du recul, encore une fois ce
13 n'est pas une critique d'un des membres ou l'autre, c'est la scène de Shubenacadie.
14 Peut-on s'entendre que si l'auteur avait fait face à deux agents de police dans leur
15 voiture de gendarme Peterson et deux de gendarme Stevenson, qu'il y aurait pu avoir
16 un différent résultat.

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, bien sûr.

18 **Me JANE LENEHAN:** Je voudrais rebondir sur le document de
19 réponse de la GRC à la page 14 et je... voilà, premier paragraphe sous la station de
20 travail mobile. La dernière phrase, donc cette dernière phrase qui dit que c'est la partie
21 du document qui parle des changements qui ont été faits en réaction aux victimes par la
22 GRC. Il y a eu au moins deux membres du véhicule, le chauffeur pouvait conduire, il y
23 avait quelques outils qui leur étaient accessibles, ce qui inclut la station de travail
24 mobile. Mais idéalement, la même chose aurait été appliquée pour une, un meilleur
25 travail, un travail plus efficace.

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. En effet, un travail plus
27 efficace. Parce que les passagers dans ce genre de situation peuvent voir la gestion
28 des bases de données et aussi qu'ils reçoivent toute mise à jour par rapport aux

1 mouvements du suspect qui est recherché, ou des plaignants ou des témoins. Donc un
2 chauffeur ne peut pas faire ça tout en étant en communication avec l'OST. Je pense
3 qu'il est évident que ça va faire en sorte à ce que... avec deux membres dans un
4 véhicule, ça ferait toute la différence en termes d'efficacité. Pour une réaction plus
5 efficace.

6 **Me JANE LENEHAN:** Donc pour vous, c'est une question de
7 financement ?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

9 **Me JANE LENEHAN:** Hier vous avez témoigné que, vous avez dit
10 que la GRC ne pouvait pas répondre aux attentes avec les ressources, vous vous
11 souvenez de ça ?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

13 **Me JANE LENEHAN:** Est-ce qu'une autre solution pourrait alléger
14 un peu ce qui prend trop de temps, par exemple par des professionnels plus
15 convenables, mieux formés pour pouvoir travailler avec la GRC, et je vais vous donner
16 quelques exemples. Comme par exemple, pour... par exemple cette idée, pour
17 alimenter cette idée, par exemple les questions de santé mentale, si on va à la page 24.
18 Et c'est la partie du document qui parle justement des obstacles au niveau de la GRC.
19 À la fin de ce paragraphe la ligne de conclusion c'est : « Ceci dit, des ressources de
20 police sont bien sûr, travaillent avec les patients de santé mentale qui attendent des...
21 qui sont en attente d'évaluation. »

22 **Me JANE LENEHAN:** Donc je réalise que ça, ça ne relève pas du budget de la GRC,
23 mais est-ce que la GRC pourrait alléger, justement, pour un seul membre de police et
24 aussi d'autres professionnels, tel que des paramédics, ou des professionnels de la
25 santé mentale qui ont rapport, qui vont être impliqués dans cela ?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense qu'on a besoin de tester
27 de nouveaux modèles, y compris à Halifax et d'autres juridictions canadiennes. C'est
28 quelque chose auxquelles ont s'intéresse, mais encore une fois, concernant ce passage

1 ici, pour moi, ce n'est même... c'est même plus facile comme question en matière de la
2 nature de la question et il doit y avoir une meilleure reconnaissance et une collaboration
3 plus étroite entre les collègues médicaux, en particulier de la santé. En charge de la
4 santé. Et je peux vous dire que cette conversation est en cours et tient lieu depuis plus
5 de 10 ans, peut-être même plus. En fait, nous avons des comités de chef de police,
6 dont il est question de travailler avec, avec les services de santé de la Nouvelle-Écosse,
7 pour justement arriver avec les solutions pour aborder des questions pareilles. Parce
8 que nos membres continuent à être utilisés comme tel que c'est présenté dans le
9 paragraphe, c'est-à-dire qu'ils travaillent en tant que garde de patients de santé mentale
10 qui exige ce niveau de supervision, qu'il soit en arrestation, c'est-à-dire gardé à l'hôpital
11 et donc, plusieurs fois et que ça prend plusieurs heures, au lieu d'être sur appel ou de
12 faire des patrouilles.

13 **Me JANE LENEHAN:** Et donc, le problème ce n'est pas le travail
14 de la police, autre que des... bien sûr de l'aspect sécurité, mais les policiers ne sont
15 pas formés pour travailler sur des choses pareilles, par exemple, avec des patients de
16 santé mentale.

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui bien sûr, ce sont des malades
18 qui sont hors de contrôle, entre autres, et bien sûr les méthodes 2020 sont
19 certainement de meilleures méthodes, mais je pense que ça concerne la pression de
20 financement qui pose sur la santé et donc, aussi pour avoir suffisamment de
21 ressources, que ce soit dans les salles d'urgence ou les salles d'hôpitaux où on a
22 besoin de la police pour fournir ce service.

23 **Me JANE LENEHAN:** Donc le deuxième exemple que je voudrais
24 vous poser la question, qui a à voir avec la question au sujet du gendarme Bent qui a
25 été dépassé, par exemple, qui a eu surcharge de travail. Donc la plupart du travail de
26 liaison avec la famille que le gendarme fait en plus. Connaissez-vous un policier qui fait
27 ça ?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne pense pas qu'on a besoin

1 d'un officier de police qui fait ça, ou d'un agent de police qui fait ce travail. Pour ce qui
2 est des avantages, pour ce qui est de l'enquête du commandement, du triangle de
3 commandement, mais certains employés qui travaillent pour nous pourraient, peuvent
4 être dans d'autres juridictions tels que qualifiés, ou parfois qui sont surqualifiés pour
5 faire ce travail.

6 **Me JANE LENEHAN:** Merci. Surintendant principal, êtes-vous au
7 courant de l'expérience que la famille Goulet a eue avec son état de propriété après
8 que les policiers ont quitté les lieux ?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense que oui, que cette maison
10 était restée sans sécurité et ils n'ont pas été informés que la police allait quitter et qu'ils
11 n'étaient plus sous leur responsabilité.

12 **Me JANE LENEHAN:** La preuve était que, le non-nettoyage d'un
13 lieu de crime, êtes-vous au courant de cela et de ces plaintes ?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

15 **Me JANE LENEHAN:** Donc la police régionale de Halifax a aussi
16 des... une équipe d'identité judiciaire, n'est-ce pas ?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

18 **Me JANE LENEHAN:** Donc il y a des preuves ici, êtes-vous en
19 mesure de dire à la Commission si la GRC avait exigé l'assistance de l'équipe d'identité
20 judiciaire, ou si elle a été offerte ?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je suis désolé, je ne sais pas s'ils
22 ont assisté. Nos équipes travaillent ensemble, ça me surprendrait qu'ils ne l'aient pas
23 fait, mais je ne le sais pas.

24 **Me JANE LENEHAN:** Donc il y a des obstacles pour ce qui est
25 d'appeler l'équipe.

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Nous faisons appel généralement
27 pour demander de l'assistance. Bien sûr pour ceux qui sont spécialisés, les services
28 spécialisés, les services de soutien, de secours, ceux de la circulation et il y a aussi

1 l'équipe, le groupe tactique d'intervention qui a aussi assisté.

2 **Me JANE LENEHAN:** Et donc, de votre point de vue, ça aurait été
3 logique de les appeler, de les avoir sur place pour assister votre équipe de la GRC.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** S'ils étaient disponibles pour
5 assister, oui. Parce que je sais que par témoignage, ils étaient occupés aussi pour
6 justement se présenter à différents lieux et je sais qu'en thérapie ou pour ce qui est de
7 l'identité judiciaire, on était très occupés pendant ces jours.

8 **Me JANE LENEHAN:** Donc plus tôt cette semaine, on a entendu le
9 surintendant principal Campbell qu'un changement a eu lieu par... en réaction, c'est-à-
10 dire lors de la réponse de la GRC et c'était l'équipe de groupe tactique d'intervention. Et
11 donc en réponse à l'assignation à comparaître à la page 19...

12 **(COURTE PAUSE)**

13 **Me JANE LENEHAN:** Donc si vous pouvez lire ce paragraphe en
14 dessous de l'équipe d'intervention d'urgence, ou le GTI. Donc ça encourageait les Néo-
15 Écossais que ça a été abordé. Cependant sur la base de votre témoignage hier, la GRC
16 elle ne pouvait pas délivrer avec le... le faire avec le budget, avec les services de
17 spécialité, pour ce qui est des défaillances de services général. Donc on fait un pas
18 vers l'avant, un pas en arrière.

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Comme je l'ai témoigné, comme je
20 l'ai dit hier lors de mon témoignage d'hier, ça serait l'une de nos premières priorités en
21 termes de formation pour avoir ses propres ressources, mais on n'envisage que ces
22 services soient fournis et la formation, bien sûr qui reste exigée pour justement soutenir
23 cette équipe. Lorsqu'on a fait référence aussi au service de trafic de la circulation et
24 que... on voudrait faire un retour pour ce qui est de la révision des plans de la GTI.
25 Nous avons des engagements de la province pour nous aider à financer et à
26 développer cette équipe de sorte à ce qu'on ait le bon nombre pendant les quelques
27 années à venir. Donc, c'est clair que ç'a été rapporté dans ce paragraphe-là.

28 **Me JANE LENEHAN:** Et comment l'équipe de GTI avec la Police

1 régionale d'Halifax et la police de Cape Breton ont fait ça? Est-ce que les trois équipes
2 travaillent ensemble?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, en matière de s'assister
4 justement, ils sont traités pour des déploiements soutenus, et je sais que le GTI de
5 ressources humaines ont suivi des formations et ils ont fourni le TAV, qui est ce
6 véhicule blindé qui... le VBT, et aussi il y a eu des formations qui sont en cours qui ont
7 eu lieu pendant plusieurs mois et nous continuons à le faire. Cape Breton, en termes de
8 distance sur le plan géographique où on a commencé, où nous venons de commencer
9 à... l'élément qui porte... c'est-à-dire la formation de... interopérable, et plus tôt cette
10 semaine et pendant la dernière fin de semaine pour justement assister l'équipe de Cape
11 Breton avec notre équipe.

12 **Donc, ça, c'est pour ce qui est des ressources de GTI dont je suis**
13 **ravi de rapporter que c'est en bonne forme et ça continue à avancer en interopérabilité**
14 **et avec plus de formations ensemble justement pour s'assurer que la transition soit**
15 **efficace et je suis ravi justement de cela.**

16 **Me JANE LENEHAN:** Donc, une province de la taille de la
17 Nouvelle-Écosse, avec la population de la Nouvelle-Écosse, est-ce qu'on est servis de
18 façon appropriée par trois équipes GTI que vous nous dites travaillent ensemble?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Deux zones géographiques sont
20 concernées, on l'appelle le sud-ouest de la province, c'est juste le temps de se déplacer
21 vers Halifax, les deux ou trois équipes, comme je l'ai dit, où elles sont situées, mais et
22 même la Nouvelle-Écosse au nord et l'autre comté, toujours en raison de la distance et
23 il est probable de voir que notre division « G » du Nouveau-Brunswick est là pour
24 assister d'autres détachements, même lorsqu'il y a une exigence ou un besoin
25 d'assistance, et s'il y a un besoin d'assistance soutenu, on pourrait l'avoir aussi.

26 **Donc, ces plans contingentés sont en place, mais il reste qu'il y a**
27 **des défis géographiques, mais c'est un pas à la fois, c'est un jour à la fois. Je pense**
28 **qu'on a besoin d'établir notre équipe avec l'équipe dont on a besoin qui soit durable et**

1 bien soutenu. Et donc, je parle de l'équipe, ensuite on va commencer à envisager
2 d'autres options pour, par exemple, le sud-ouest, en raison des obstacles de...
3 géographiques.

4 Heureusement que l'équipe n'a pas eu à se déployer pour des
5 interventions tactiques. C'est clair qu'ils assistent l'équipe des crimes avec des
6 avancements en termes de plans, mais ça ne représente pas cela comme un défi.

7 **Me JANE LENEHAN:** Donc, je pense que c'est la dernière
8 question que je voudrais vous poser. Hier, vous avez parlé du besoin de la GRC, des
9 chefs de la GRC et des municipalités de faire abstraction des différences et de travailler
10 ensemble.

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je l'ai fait.

12 **Me JANE LENEHAN:** Et je l'ai pris de votre propre point de vue, il
13 semble qu'il est essentiel d'assurer la sécurité de nos communautés.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est le cas, oui.

15 **Me JANE LENEHAN:** Surintendant principal Campbell a témoigné
16 que le processus serait bénéfique. Êtes-vous d'accord avec ça?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ça peut ne pas être nécessaire
18 avec les changements qui ont eu lieu sur lesquels j'ai déjà parlé, mais si ce n'est pas le
19 cas, si ce n'est pas suffisant aux yeux des chefs municipaux, à ce moment-là je pense
20 que la <Non interprété>, bien sûr, ça serait l'option.

21 **Me JANE LENEHAN:** Donc, le changement, c'est la GRC <non
22 interprété>?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** <Non interprété>.

24 **Me JANE LENEHAN:** Et il y a transfert lorsqu'il y a retraite?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

26 **Me JANE LENEHAN:** Mon point, c'est que vous avez déjà dit hier
27 au sujet... vous avez parlé des problèmes de la GRC, des pertes, et ma question,
28 c'est : comment ce potentiel pour ce qui est de la perte de mémoire, la perte de

1 souvenirs, ce dont on a besoin d'apprendre, comment ça va être justement <non
2 interprété>... maintenant que vous êtes vous-même et le surintendant principal
3 Campbell et la commissaire adjointe Bergerman <non interprété>?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** En parlant de mes
5 recommandations, je pense que... une question essentielle que j'espère, que je
6 souhaite, et que je ferai de mon mieux pour justement honorer mes obligations pour
7 une transition efficiente efficace parce que ce dont... c'est-à-dire l'avantage que l'on tire
8 du rapport qui sera produit par la Commission des pertes massives ne sera pas
9 suffisant pour ce qui est de la transition de polices et pour assurer que les trois
10 nouveaux chefs ou exécutifs... et aussi que j'ai l'occasion de passer du temps avec les
11 prédécesseurs. Ça, c'est la seule façon que je vois va réussir ce transfert de
12 connaissances pour justement l'intégration pour ce qui est des hauts exécutifs qui
13 arrivent à la division.

14 **Me JANE LENEHAN:** Surintendant, j'apprécie cela au nom des
15 familles des victimes, de la Nouvelle-Écosse. Toutes les preuves que nous avons
16 entendues au sujet de cette espèce de guerre entre les chefs municipaux et les chefs
17 de la GRC est frustrant et j'imagine qu'il doit y avoir... on a besoin de s'armer de
18 patience. Que feriez-vous pour, par exemple, pour vous assurer que l'information qui
19 est nécessaire pour aborder cela soit transmise à vos successeurs, à ceux qui vont
20 vous succéder?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Encore une fois, des discussions,
22 c'est un grand classeur de priorités, ce sont les rencontres entre personnes, pas
23 seulement individuelles avec mon successeur, mais avec les officiers aussi de police,
24 les surintendants aussi de la police municipale lorsqu'ils arrivent aussi. Si on le fait de
25 façon correcte, ça devrait avoir au moins que Lee Bergerman va appeler... – parce que
26 ils seront en retraite de toutes les façons, je ne le suis pas –, au moins pour nous
27 assurer que la transition se passe bien en temps et moment voulus et comme il se doit,
28 et pour ce qui est aussi du transfert de connaissances. Il est certainement bien de

1 passer par la documentation et d'avoir ces discussions et ces réunions avec les
2 collègues.

3 **Me JANE LENEHAN:** Et qu'en est-il justement pour les priorités?
4 Où se trouve cela pour apprendre à travailler ensemble avec les responsables?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** J'espère que c'est élevé sur les
6 deux côtés <non interprété>... pour ce qui est des nouveaux responsables, mais ce que
7 je sais, c'est qu'on ne peut pas avoir... on ne peut plus avoir... on ne peut plus avoir
8 des relégations comme on a eues pour ce qui est... pour rétablir de bonnes relations
9 parce que si on veut encourager les discussions, l'engagement, la confiance et le travail
10 ensemble, à ce moment-là l'action va dépasser les paroles. Si on relègue cela et que...
11 on va dire : qu'est-ce que vous pensez, c'est quoi les attentes si on peut en savoir plus
12 sur cela? Rien de plus que des difficultés et des défis si on pose cette question.

13 Donc, je m'attends à ce que ces sortes d'activités vont arrêter, vont
14 cesser, et que le nouveau commandement qui va arriver à la division va offrir la
15 possibilité encore une fois de travailler avec les collègues municipaux.

16 **Me JANE LENEHAN:** Merci. C'était là toutes mes questions.

17 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Madame Lenehan.

18 Madame Ward, nous allons prendre une pause à un moment
19 donné cet après-midi pendant 20 minutes. Vous pouvez procéder maintenant, si vous
20 voulez.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Ils n'ont pas de questions non plus.

22 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Alors donc, nous allons prendre
23 une pause de 20 minutes maintenant et...

24 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les audiences vont
25 reprendre dans 20 minutes.

26 --- **L'audience est en pause à 15 h 22**

27 --- **L'audience est reprise à 16 h 04**

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue à nouveau.

1 Les procédures sont en session.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Faites venir le témoin, s'il vous
3 plait.

4 Merci, Surintendant Leather.

5 Madame Ward? Ou Madame MacPhee?

6 **Me PATRICIA MacPHEE:** Merci.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PATRICIA MacPHEE:**

8 **Me PATRICIA MacPHEE:** C'est Patricia MacPhee pour le
9 Procureur général du Canada. Je suis ici avec mes collègues, Holly Wood (phon.) et
10 Callie Cancap (phon.).

11 J'ai quelques questions à vous poser au sujet du bulletin dont on a
12 discuté à plusieurs reprises aujourd'hui pour la demande de renseignements et vous
13 avez témoigné qu'après vous avez appris l'existence du bulletin, vous avez fait quelque
14 travail pour en savoir plus, n'est-ce pas?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

16 **Me PATRICIA MacPHEE:** Par rapport à la substance réelle de ce
17 bulletin, qu'avez-vous appris de ce bulletin? Et par cela, je veux dire qu'est-ce qui a été
18 rapporté ou qu'est-ce qui a apporté...

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Il était question d'un rapport de 2010
20 qui contenait des informations détaillées sur l'homme armé, au sujet de son état mental,
21 pour ce qui est de la possession d'armes, le fait qu'il ait été à deux résidences, l'une à
22 Portapique, et je pense que c'était une menace qui avait relation avec la police. Je me
23 souviens... qu'est-ce que c'était...

24 **Me PATRICIA MacPHEE:** Madame la greffière, désolée, peut-être
25 que j'aurais voulu... j'aurais dû vous demander [sic] de nous donner le numéro de
26 COMM. C'est COMM0006667.

27 Avez-vous eu une quelconque conclusion par rapport à la fiabilité
28 de l'information qui y était contenue?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pour moi, ça aurait été découvert au
2 moins partiellement par une entrevue avec les enquêteurs lorsqu'ils ont rencontré le
3 caporal Densmore (phon.) et, bien sûr, avec l'espoir qu'il y aurait de la documentation
4 supplémentaire qui pourrait assister, qui pourrait être utile pour apprendre qu'il y avait
5 plus de rapports quand bien même on le doutait, mais...

6 **Me PATRICIA MacPHEE:** Vous souvenez-vous avoir lu le
7 bulletin... avec votre expérience dans la police, y avait-il assez d'actions ou
8 d'informations qui nécessitaient des actions ou quel type d'actions vous auriez pu
9 entreprendre sur la base du contenu que vous avez appris dans ce bulletin?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** En termes d'actions, je dirais... ce
11 qui su pour un enquêteur immédiatement, comme c'est le cas en 2010-2011. Toutes les
12 étapes qui devaient être entreprises et ce qu'on a appris plus tard que l'on ne pouvait
13 rien faire en dehors de savoir si on pouvait déterminer ou... la source des informations
14 ou de personne à personne. Encore une fois, je faisais partie de cette enquête
15 lorsqu'on essayait d'organiser cela. À ce moment-là, en 2010, bien sûr il était requis des
16 enquêtes supplémentaires, je pense pour l'application de la loi pour que des actions qui
17 devaient être entreprises, peut-être que des sources d'informations pouvaient être
18 mises à jour pour avoir des informations supplémentaires, ou alors une enquête active
19 qui aurait pu être envisagée pour ce qui est de l'application de la loi sur la base du
20 document, du bulletin, ce qui était peu probable.

21 **Me PATRICIA MacPHEE:** Je pense qu'on a appris que le CIS de
22 ce bulletin a duré comme deux ans, c'est une période potentielle que le CIS a eue.
23 Savez-vous si c'est la même période qui est utilisée pour toutes les informations que le
24 CIS ont reçues en termes de bulletins à titre d'exemple?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pour ce qui est du bulletin, je sais
26 que ça nous amène au questionnement d'aujourd'hui parce que je suis sûr que notre
27 rôle, avant même que le témoignage n'ait eu lieu, notre rôle avec le bulletin a été
28 produit par d'autres organismes qui n'existent plus, donc c'est les cours [sic] de services

1 que nous avons fournis à l'époque en 2010 et 2011, donc on était à l'ISNS, on utilisait
2 comme... pour les bulletins comme l'on faisait pour Truro, à titre d'exemple. Et donc, il y
3 avait des bulletins qui étaient diffusés au nom de ces organismes et, bien sûr, nous
4 avons nos propres bulletins. À cette période, ça aurait été pas la même chose, mais
5 cette pratique ne continue pas. Je ne sais pas quand et comment, mais je sais qu'il y a
6 plusieurs années, donc, l'organisme a la capacité de faire cela par eux-mêmes, mais
7 pour nous, les deux années de rétention à la suite du programme qui a été établi par
8 une politique nationale est conçu pour qu'ils soient en ligne, pour qu'ils soient alignés
9 avec les politiques fédérales.

10 Et donc, les gouvernements, tout au long de la période de
11 rétention, c'était supervisé par des commissaires de confidentialité. Donc, lorsqu'on
12 retourne à ce document, il est question de politiques fédérales qui feront l'objet de
13 sanctions dans le pire des scénarios par des commissaires de confidentialité. Donc, ce
14 sont des directives politiques, ce n'est pas un rôle [sic] arbitraire, ce n'est même pas
15 une décision de la GRC, qui [sic] va provenir du gouvernement du Canada.

16 **Me PATRICIA MacPHEE:** Avec ce qu'on sait pour les dossiers de
17 CPIC pour ce bulletin, en particulier celui dont on parle maintenant, bien sûr, les
18 préoccupations de vie privée sont entrées en jeu, donc est-ce qu'on parle de cette
19 fiabilité ou de condamnation de quelque chose ou c'est juste des informations? Est-ce
20 que c'est quelque chose qui est entre les deux?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** La réponse simple est non. C'est
22 juste logique parce que comme un... étant un document autonome, il n'y a pas
23 d'informations supplémentaires qui vont le valider, du moins à ce moment-là, mais pour
24 de bonnes raisons, le gouvernement a mis en œuvre une période de rétention pour
25 l'avoir sur une base de données. Donc, c'est clair qu'il y a des avantages évidents pour
26 des raisons d'enquêtes futures, mais il est clair pour moi que, dans cette instance, la vie
27 privée des personnes qui... au sujet des exigences d'enquêtes, peut-être c'est
28 quelqu'un que... quelque chose que l'on ne va pas embarquer avec, mais la façon dont

1 les choses sont organisées présentement, il y va de la décision de la GRC.

2 **Me PATRICIA MacPHEE:** Donc, ce que vous dites, c'est que la vie
3 privée des personnes ce désir d'organismes pour retenir, faire de la rétention
4 d'informations. C'est ce que j'ai dit. Bien sûr, notre politique reflète les politiques
5 fédérales, qui nous... qui nous gèrent. Mais c'est... elle est simplement alignée avec la
6 législation fédérale, qui forme notre politique à ce sujet. C'est là où les politiques
7 internationales sont retenues et qui forment, avec... qui vont de pair avec la loi de vie
8 privée.

9 **Me PATRICIA MacPHEE :** Hier, ça pouvait pas être ce matin, on a
10 parlé de... de cartes d'affaires. Vous l'avez avec vous?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

12 **Me PATRICIA MacPHEE :** Je ne pense pas que ça a un numéro
13 de COMM maintenant. Je pense que les participants ont des copies de cela. Moi je
14 veux vous poser une question très rapidement à ce sujet. On va voir le côté droit de la
15 carte d'affaire, pour voir la version française de l'Information. Oui. Vous comprenez le
16 français ou je devrais... je devrais vous poser d'abord?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Pas vraiment. Pas bien.

18 **Me PATRICIA MacPHEE :** Pouvez-vous lire ou comprendre les
19 deux dernières lignes qui sont sur le côté droit de la partie qui est en français?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** La Commission des pertes
21 massives de la Nouvelle-Écosse. Mais est-ce que je me trompe? Je suis pas sûr.

22 **Me PATRICIA MacPHEE :** Merci, donc je pense que c'est une
23 représentation juste de la Commission des pertes massives, comme vous voyez sur le
24 côté, en anglais. On voit que c'est possible que ce soit une erreur lorsque l'on a fait
25 cette carte d'affaire.

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, il y a une possibilité, sur la
27 carte.

28 **Me PATRICIA MacPHEE :** Oui, merci, j'ai une autre question à

1 vous poser. On a parlé de l'audit, aujourd'hui. L'audit préventiel (sic) au niveau de la
2 GRC, je voudrais savoir si vous étiez au courant de tout audit ou vérification qui a lieu
3 de la GRC, dont vous êtes au courant?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Nous n'avons pas de bureau
5 d'audit, ça, c'est sûr. Nous... nous... il... on avait un bureau du côté atlantique, mais
6 nous ne l'avons plus. On peut entreprendre des examens administratifs à l'interne, mais
7 nous n'avons pas formalisé de processus d'audit au niveau de l'organisme.

8 **Me PATRICIA MacPHEE** : Connaissez-vous de l'assurance de
9 niveau de l'unité, savez-vous...pouvez-vous nous en dire plus?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Donc, nos unités sont responsables
11 de l'élaboration d'acronyme pour tout, sur une base annuelle, à déterminer ce que nous
12 appelons des... des... des domaines de l'audit, de la gestion, mais c'est fait à un niveau
13 de l'unité, tel que cela est suggéré par le titre. Donc, cette information va dans la... elle
14 convient à la planification.

15 Donc, il y a des mécanismes de responsabilisation, mais
16 j'appellerais... de dirais qu'elles sont décentralisées. Donc, au lieu d'être contrôlées de
17 façon centrale, ou au centre de la division. Mais il n'y a pas de fonction centralisée pour
18 ce qui est de la conduite des audits, à la suite de la demande de cela. Il est question de
19 déterminer ce besoin, de l'identifier et que on va... pour être en mesure de...
20 d'examiner nos pièces à conviction pour nous.

21 Donc, c'est une fonction décentralisée. Et avec les... les questions
22 et réponses, pour tout district, pour justement rapporter au quartier général. Donc, ça
23 passe par le district et le quartier général, et il y a un rapport, bien sûr, un calendrier de
24 rapports qui est associé à cela. Et donc, il est administré par le biais de ce qu'on
25 appelle une base de données qui est accessible, et c'est là où, justement, toutes les
26 données sont traitées.

27 **Me PATRICIA MacPHEE** : Et c'est un niveau de détachement?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Si c'est le cas, mais si ce n'est pas

1 le cas, on va dire, c'est, par exemple cet organisé au quartier général, il y a un groupe
2 de pratiquement 50 membres, donc ils vont travailler sur plusieurs AQSS, plusieurs
3 niveaux.

4 Donc, on va voir plusieurs assurances de la qualité au sein d'un
5 service. Et par l'une... le niveau d'unité, ça donne l'unité... c'est-à-dire ça offre au
6 gestionnaire la discrétion d'identifier les... les points de risque. Et aussi, pour les... la
7 planification des AQSS et des réactions, des rapports. Et donc, ça va se faire de cette
8 façon. Ces unités peuvent établir et ajuster, selon les besoins des programmes de
9 l'unité.

10 **Me PATRICIA MacPHEE** : D'accord. Quand vous dites qu'on parle
11 de niveau de risque, pouvez-vous me donner un exemple? Comment un détachement
12 peut voir toutes ces opérations? Les opérations, par exemple des dossiers de... à haut
13 risque, oui, ou des demandes de renseignements.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, ça peut être des blocs-notes,
15 des... des pièces à conviction, sur les armes à feu, des enquêtes. Peut-être c'est pas
16 un bon exemple, mais les enquêtes, il y a peut-être une vingtaine de points à risque, ou
17 de domaines à risque.

18 On peut identifier deux ou trois par année, pour les voir, et pour
19 rapport, par conséquent, au fur et à mesure qu'ils se passent, à l'occ... parce que ça
20 prend beaucoup de temps en termes de responsabilités et de rapports. Et aussi pour ce
21 qui est de la qualité de l'AQSS, vers la fin de l'année.

22 Donc, travailler par cela, c'est le gestionnaire, en consultation avec
23 les membres clés de son personnel qui vont voir quels points évaluer. Et je dirais que
24 ça va se faire sur la base de l'expérience, de l'intuition. Mais aussi, vous allez voir de
25 temps en temps, que mon bureau va déterminer ou identifier des points comme des
26 blocs-notes, ou de l'argent déposé au sein du détachement. Comme des points à risque
27 qui vont faire partie de ces AQSS.

28 Et donc, chaque année, nous avons la capacité de faire cela au

1 niveau du district aussi.

2 **Me PATRICIA MacPHEE** : Parfait, merci!

3 Qui assure ce travail de qualité d'assurance, justement?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : En général, c'est les membres
5 eux-mêmes, dans le cas où il y a des dossiers qui concernent la division. L'option existe
6 avec le district, qui est d'avoir des officiers, des sous-officiers, plutôt, à qui on va faire
7 appel pour participer à ces audits. Mais pour être clair, ce serait la responsabilité à
8 partager au sein de la division.

9 Je ne connais pas de cas où il y avait d'autres organismes
10 municipaux qui vont faire ce genre d'inventaire. Mais c'est clair que dans des domaines
11 à risque, j'ai vu qu'il y avait d'autres responsables que... à qui on a fait appel, qui vont
12 venir d'autres juridictions pour justement, participer à l'examen, pour ce qui est de
13 l'évaluation.

14 **Me PATRICIA MacPHEE** : Très bien, merci beaucoup.

15 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Merci madame MacPHEE.

16 Madame Young?

17 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me RACHEL YOUNG :**

18 **Me RACHEL YOUNG** : Bon après-midi à nouveau. Surintendant
19 Leather. Pour faire un suivi sur ce que l'on vous a demandé ce matin, dans le contexte
20 d'une enquête publique, y a-t-il d'autres informations que vous... dont vous disposez
21 que vous considérez pertinentes et sur laquelle on ne vous a pas posé de questions et
22 que vous voulez partager avec les Commissaires?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non. C'était les deux points que
24 j'avais à partager. Et je n'ai pas d'autre point à fournir.

25 **Me RACHEL YOUNG** : En ce qui concerne la carte d'affaire de
26 (inintelligible) Robin, nous avons obtenu un numéro de COMM, c'est la pièce 004021 et
27 le COMM0060021, et c'est disponible aux participants aussi, une chaîne de courriels,
28 c'est COMM006020. Est-ce qu'on peut en faire une pièce?

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Alors c'est la pièce 0402.

2 **--- PIÈCE No. 4022 :**

3 (COMM0060020) Série de courriels concernant la carte
4 d'affaire de John Robin

5 **Me RACHEL YOUNG** : Vous vous rappelez hier qu'il y avait une
6 pièce que je n'avais pas pu présenter à l'écran, aujourd'hui nous l'avons, pouvez-vous
7 présenter la pièce 3954, ça concerne les audits. Comme nous avons dit hier, la GRC
8 est responsable... répond au ministère de la Justice d'Halifax. Est-ce que ça dit, il y a
9 quelque chose... est-ce que la GRC doit se soumettre aux audits seulement s'ils
10 répondent aux normes, en Justice. Alors, ce serait le ministre de la Justice qui décide si
11 les normes sont adéquates?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. C'est le signataire final, une
13 fois que les normes sont établies.

14 **Me RACHEL YOUNG** : **Lorsque** vous avez dit hier que vous étiez
15 préoccupé que... que les normes de la police de Nouvelle-Écosse étaient désuètes.
16 Est-ce que vous considérez qu'elles étaient trop basses?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, à la fois elles sont désuètes et
18 si vous les examinez, ils sont faibles, anémiques. Et difficile à utiliser pour fournir des
19 orientations dans l'ensemble à nos membres, en ce qui concerne ce que sont vraiment
20 les normes. C'est pas seulement mon évaluation, c'est l'évaluation du ministère de la
21 Justice également. Et c'est pour cela que nous avons ce processus tout au long de
22 l'année pour moderniser et actualiser les normes,

23 **Me RACHEL YOUNG** : Si les normes sont trop faibles, est-ce que
24 la GRC aurait des résultats trop positifs d'un audit qui est plutôt faible?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. Je ne sais pas quelle serait
26 l'utilité d'une telle... d'un tel rapport d'audit, si nous savons avant de commencer l'audit
27 que nous savons que les normes sont trop faibles pour... de manière (inintelligible).

28 **Me RACHEL YOUNG** : Ici on a un courriel de d'Emmy MacLaine à

1 vous, de décembre 2020, et ça concerne le processus d'audit du ministère de la
2 Justice. Nous sommes référés... Est-ce que c'est votre écriture sur... manuscrite sur le
3 document?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

5 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que monsieur, c'est l'ancien
6 directeur de la sécurité du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

8 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'on peut aller à la page suivante?
9 Dans le... l'avant-dernier paragraphe, c'est vous qui avez mis la surveillance en jaune?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Probablement.

11 **Me RACHEL YOUNG** : Au dernier paragraphe, il dit : La GRC
12 demeurerait le propriétaire de l'Information d'audit de la GRC. Et vous (inintelligible). Il n'y
13 aurait pas de dossier de la... du ministère de la Justice. Est-ce que le ministère de la
14 Justice pourrait conserver les résultats de l'audit, Est-ce qu'ils auraient une copie... Qui
15 va avoir une copie à la fin de la journée?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je suppose que le ministère de la
17 Justice et nous, nous l'aurions certainement, vu que c'est un audit de notre service.
18 Mais le prochain point, il faudrait savoir comment répondre aux besoins, aux demandes,
19 si c'était seulement retenu par nous. Ou si c'est la province qui é... C'est d'être clair, où
20 le rapport final va être détenu, une fois que l'audit serait complété.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Alors pour séparer ces deux (inintelligible),
22 est-ce que vous aviez des préoccupations? Pensez-vous que le ministère de la Justice
23 ne devrait pas pouvoir ouvert ou avoir une copie?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, au contraire, je pensais qu'il
25 devrait y en avoir.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous pensez que cet audit
27 pourrait être rendu public?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non. Je ne vois pas de problème

1 avec ça non plus.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Parce que s'il identifie des faiblesses à
3 améliorer, chez la GRC, vous travailleriez à faire des améliorations requises.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

5 **Me RACHEL YOUNG** : Prochaine page, voici un courriel de Robert
6 Doyle. Qui est Robert Doyle?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est l'ancien, l'officier
8 d'administration dans la division, précédent.

9 **Me RACHEL YOUNG** : C'est daté de décembre, le 4 décembre
10 2020. Alors, ça fait partie de la même discussion?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Il dit qu'il a discuté ceci avec Allison,
13 planification. Qui est Allison?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est Allison Matthews, qui est la
15 directrice de planification et politique de la GRC. Elle a aussi fait une analyse détaillée
16 de ces... de ce... Si on procédait avec une... une... selon ce qui était proposé, la fin de
17 novembre début de décembre 2020.

18 **Me RACHEL YOUNG** : Pouvez-vous expliquer ce qu'elle voulait
19 dire, en ce qui concerne ces risques?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je pense... le surintendant Doyle
21 indique que... ça concerne ce qui apparaît dans le paragraphe 2, le manque de normes
22 policières, l'Incapacité de mesurer, selon des... des normes. Et la préparation pour
23 mener ces audits. Et non pas une compréhension adéquate des... du processus de
24 révision de la gestion, et du point de vue de la sécurité du ministère.

25 Il a des préoccupations en ce qui concerne l'accès à nos dossiers
26 de la part de la ... je mets au défi, je remets en question leur autorité. Et c'est le
27 ministère que la GRC, auquel la GRC doit se rapporter. C'est son opinion.

28 **Me RACHEL YOUNG** : Et que pensiez-vous de cela?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne suis pas nécessairement
2 d'accord, mais j'ai des préoccupations en ce qui concerne les points présentés. Et je l'ai
3 fait, durant mon témoignage, au début du paragraphe. Je partagerais pas le deuxième
4 point en ce qui concerne la capacité, oui, mais l'expertise et la formation.

5 Et dans certains domaines, ils ont l'expertise pour moi. Ça dépend
6 de la norme à laquelle ils... sur laquelle ils feraient l'audit. Je n'ai pas ue opinion sur
7 leur compréhension suffisamment profonde du processus d'audit, sauf ce que j'ai déjà
8 dit dans mon témoignage, qu'ils, ils se tournent vers nous, à la GRC et... pour que nous
9 participions avec eux, pour les aider à élaborer, préparer un processus d'audit. Ce qui
10 valide les préoccupations qui apparaissent ici. Mais je ne suis pas d'accord avec son
11 opinion en ce qui concerne l'accès au dossier, par contre.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Pensez-vous, ou est-ce que c'est votre
13 compréhension que c'est optionnel pour la GRC, de se conformer aux audits du
14 ministère de la Justice, pour assurer un niveau de... de... de... de service de police
15 adéquat?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non. Ce n'est pas une option. Pour
17 moi, c'est une décision de la province s'ils vont faire un audit ou non. Et nous
18 participerions en conséquence.

19 **Me RACHEL YOUNG** : Et comme, dans le dernier paragraphe, il
20 dit :

21 « Comme je l'ai mentionné plus tôt dans une réunion,
22 le moment de cet exercice est suspicieux et il
23 présente encore une autre fois un cas où le ministère
24 de la Justice a une compréhension élémentaire au
25 mieux du processus sur lequel ils veulent
26 d'engager. »

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne sais pas à quoi se réfère le
28 lieutenant Doyle ici et je ne voudrais pas interpréter ce qu'il essayait de dire.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Mais si on regarde la date, le 4 décembre
2 2020, est-ce que vous vous souvenez du contexte de cette lettre et pourquoi cette
3 demande a été reçue négativement?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Pour revenir à ce paragraphe, je
5 crois qu'étant donné le temps qui était peu de temps après l'annonce de l'enquête, alors
6 il y avait peut-être une suspicion que le gouvernement voulait essayer d'établir ce
7 processus et de faire des audits qu'ils avaient laissé de côté pendant un certain temps
8 avant la Commission sur les pertes massives. Mais là, je me fie à ma mémoire de la
9 conversation avec Doyle que j'ai reçue... après que j'aie reçu cette carte. C'est lui qui
10 serait le mieux placé pour répondre à cette question.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'il y a quelque chose de mauvais
12 en ce qui concerne les normes et en même temps qu'il y a une Commission?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Non, pas pour moi.

14 **Me RACHEL YOUNG:** À la page 19, s'il vous plaît, voici les notes
15 de réunion – on va aller au début de la réunion pour donner le contexte. Alors, c'est à la
16 page 14 – on voit que c'est une réunion entre le ministère de la Justice de la Nouvelle-
17 Écosse et les opérations criminelles de la division H (inaudible) collaboration et
18 domaines d'intérêt mutuels. Alors, il y avait plusieurs personnes qui ont participé à cette
19 réunion, dont Allison Matthews, Rob Doyle et vous vous souvenez de cette réunion?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui. Et Monsieur MacLean était là
21 et aussi quelqu'un du ministère de la Justice.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, on va à la page 19. Ça fait partie de
23 la même discussion, à peu près dans la même époque.

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Pardon?

25 **Me RACHEL YOUNG:** Ça fait partie de la... en même temps que la
26 discussion, où on parlait de normes et d'audits.

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Ici, on a le surintendant Leather qui

1 intervient, dans cette portion en rouge. Est-ce que vous considérez que c'est quelque
2 chose que vous avez dit? Votre nom apparaît dans la colonne de droite, dans cet autre
3 paragraphe. Est-ce que c'est vous qui avez prononcé ces mots?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je regarde en ce moment – je vois
5 que mon nom est à côté du premier paragraphe et je commence maintenant à lire le
6 texte en rouge. Oui, c'est moi qui parlais, ça semble... ou que je parlais des processus
7 de collecte pour recueillir et détruire les vêtements de police périmés à l'intérieur de la
8 division. Oui, c'était... je parlais... c'était une initiative que nous avons entamée.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous avez mentionné à Madame
10 MacPhee qu'il pouvait y avoir de l'assurance qualité au niveau des unités. Est-ce que
11 c'est quelque chose qui se passe depuis les deux dernières années?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Et les résultats de ces auto-audits ont été
14 partagés avec le ministère de la Justice?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je crois que la planification procure
16 un portrait de ce qui se fait d'une année à l'autre dans un rapport plus large, plus
17 général, mais je ne suis pas 100 % certain. Mais je crois qu'ils le font.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Et le ministère de la Justice doit s'assurer
19 qu'il y a un service de police adéquat et ça les aiderait de savoir s'il y a des choses à
20 améliorer et que la GRC a identifiées.

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Alors, si je retourne sur mon
22 témoignage hier où j'ai parlé du nombre de communications que nous avons avec
23 Hayley Crichton, la successeure de Dave McNeil, ce sont les différents points qui
24 apparaissent dans nos conversations. Madame Crichton, avec le personnel du bureau,
25 le superintendant Doyle et Matthews sur les points de budget et avec l'inspecteur Alton,
26 c'est plus avec... on parle plus des opérations. Alors, si ça ne se fait pas de manière
27 formelle, ça se fait à l'intérieur des discussions orales que nous avons avec le
28 ministère.

1 Est-ce qu'il y a des mesures à prendre pour améliorer la qualité du
2 travail, toutes celles qui sont pertinentes par rapport à la Commission?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, je dirais la santé et le bien-
4 être, qui sont des domaines à réviser et je suis certain que les officiers des
5 détachements ont identifié cela comme un domaine qu'ils veulent vérifier sur une
6 période d'une année après les incidents de Portapique. Et il y a aussi... il y a eu aussi
7 des armes à feu, des assurances qualité au sein des services faits sur les armes à feu.
8 Alors, la réponse détaillée, ça serait que oui, il y a des résultats d'AQSS qui seraient
9 pertinents.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Et est-ce qu'il y a eu des actions qui ont été
11 faites pour apporter les améliorations?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, c'est ça l'idée; c'est d'identifier
13 les domaines de risques et mettre en œuvre des mesures et les appliquer et ensuite, de
14 faire le suivi à chaque trimestre pour voir quelles sont les améliorations qui ont été
15 faites et mesurer, pour parler franchement, du succès et les améliorations qui sont
16 faites au cours d'une année en ce qui concerne ce domaine de risques.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Et il y a un rapport là-dessus à la province.

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Encore une fois, ça fait partie de
19 tout ce qu'on dit. Nous avons des rapports généraux sur les AQSS qui est remis aux
20 provinces et la province est intéressée par les tendances plutôt que ce qui se passe au
21 niveau d'une unité. Ils s'intéressent plus aux tendances à travers les divisions. Alors,
22 c'est pour cela qu'on leur fournit un rapport plus général; ils ne reçoivent pas des copies
23 des AQSS au niveau des unités.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Merci – voilà mes questions.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Merci, Maître Young.

26 Madame la commissaire Fitch, avez-vous des questions pour le
27 surintendant principal Leather?

28 **COMMISSAIRE FITCH :** Oui – merci, Monsieur le commissaire

1 MacDonald.

2 Surintendant principal Leather, c'est un long deux jours, j'en suis...
3 je le reconnais, comme je l'ai dit aux témoins auparavant. On prend des notes tout au
4 cours, alors ça sera un peu décousu quand je pose mes questions parce que j'ai suivi
5 de façon chronologique avec les avocats de la Commission ainsi que ceux des
6 participants et certaines de mes questions seront rétrospectives et d'autres seront
7 uniquement pour se tourner vers l'avenir. Même de notre point de vue rétrospective, les
8 décisions antérieures vont nous aider à nous tourner vers l'avenir. J'apprécie votre
9 patience, je sais que c'était une longue journée – un long deux jours, en fait.

10 Je vais commencer en arrière de mon calepin aujourd'hui pour
11 reprendre certaines des dernières questions de Maître Young. Je pense que j'ai le bon
12 numéro de COM, c'est le 59946, c'est le courriel sur lequel paraît vos notes
13 manuscrites au niveau de la vérification du ministère de la Justice. Je voudrais voir
14 cela; il y a des notes manuscrites sur la violence conjugale, si on pouvait remettre ça à
15 l'écran, la première page.

16 **Me RACHEL YOUNG** : C'est peut-être la page 9, Madame la
17 greffière? Ou la page 7, plutôt?

18 **COMMISSAIRE FITCH** : Désolée, je ne veux pas... oui, c'est cette
19 page-là, si on peut juste descendre un peu.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Ou la page 8?

21 **COMMISSAIRE FITCH** : Oui, la dernière ligne fait référence à
22 l'approche... je n'arrive pas à la prochaine ligne... ça semble être Dave McLean en ce
23 qui a trait à la violence conjugale jusqu'à date.

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Le mieux que je peux, ça fait
25 référence à Janis Gray, la surintendante principale Janis Gray et ses discussions
26 jusqu'à date avec Dave McLean au sujet de la violence conjugale jusqu'à date. Le
27 surintendant principal Gray et Monsieur McLean ont servi sur un comité conjoint du
28 ministère de la Justice, de la GRC, les chefs municipaux – je pense que le chef McNeil

1 y participe – pendant au moins une année. Ils se sont rencontrés à plusieurs reprises
2 pour discuter des politiques et les initiatives en matière de politiques qui étaient menées
3 par le ministère de la Justice, mais qui comportait des composantes, comme je viens de
4 dire... ah, je pensais qu'il y avait un autre chef aussi, le chef Walsh du Cap-Breton, qui
5 cherchait des apports. Des antécédents de Janis faisaient qu'elle était une bonne
6 personne pour la tâche, étant donné qu'elle avait fait beaucoup de travail dans les
7 enquêtes sur l'abus des enfants et des agressions sexuelles lorsqu'elle était à la
8 division E. alors, cela fait référence à cela.

9 **COMMISSAIRE FITCH** : Sachant que la violence conjugale est
10 devenue un volet clé au sein de la Commission, de notre analyse du contexte et des
11 circonstances des pertes massives, c'est un sujet très important. Je sais que c'est en
12 date de décembre 2020.

13 Plus vers le bas dans le document, il y avait une autre lettre de Rob
14 Doyle, qui avait fait un commentaire que l'analyse montrait qu'il y avait un risque grave
15 d'un échec qu'on connaîtra si on devait procéder; les avocats de la Commission y ont
16 fait référence et il continue pour dire que le ministère de la Justice a une
17 compréhension plutôt élémentaire du processus dans lequel il demande à la GRC de
18 s'impliquer.

19 Je me demande, je ne veux pas vous attribuer des mauvaises
20 paroles – corrigez-moi si j'ai tort – le risque d'échec, est-ce que cela serait basé sur les
21 normes actuelles endémiques ou autrement que la GRC au sujet de la violence
22 conjugale ne sera pas perçue favorablement si elle devait participer à une vérification
23 au sujet de la violence conjugale à ce stade-là?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Moi, mon interprétation, c'est que
25 la vérification, le processus même ferait échec avec les normes telles qu'elles existaient
26 en 2020. Encore une fois, ça, c'est la perception du surintendant Doyle si on devait
27 participer à une vérification à ce stade-là; c'est clair qu'il avait de graves préoccupations
28 en ce qui avait trait à notre participation puisqu'il sentait que les normes n'y étaient pas

1 et que le processus de vérification qui y serait rattaché n'était pas développé.

2 **COMMISSAIRE FITCH** : Alors, à l'inverse de cela, il y a la
3 possibilité que la GRC ne serait pas bien cotée au niveau des normes en matière de
4 violence conjugale au sein de la province?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est possible, mais la vérification
6 n'a jamais eu lieu, alors c'est difficile de savoir comment on aurait été coté en fonction
7 d'une vérification qui n'a jamais été complétée, je ne sais pas comment on aurait fait.
8 Encore une fois, ce n'est pas mon interprétation de ces commentaires.

9 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci. Êtes-vous au courant de
10 l'encadrement des chefs canadiens des chefs de police, l'Association canadienne des
11 chefs de police sur la violence familiale qui a été lancée en 2015?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non.

13 **COMMISSAIRE FITCH** : Alors, vous ne savez pas si (inaudible) de
14 travail avec l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse aurait fait ce travail-
15 là comme l'un des points prioritaires sur lesquels la province travaillait depuis quelques
16 années?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Les comités, j'ai fait brièvement
18 référence à cela, Madame la commissaire, qui relèvent au travail que faisait les chefs
19 de la Nouvelle-Écosse, ont été... ont repris vie depuis quelques années par les chefs
20 de police de la Nouvelle-Écosse. Je ne pense pas que la violence conjugale figurait
21 parmi les comités permanents; je peux avoir tort, je n'ai pas participé à ce comité-là.
22 Mais je suis certain que cela va... sera organisé parce qu'il s'agissait de l'une des
23 priorités répétées récemment par la province en matière... de priorité en matière de
24 services policiers. J'ai déjà parlé longuement au niveau de notre statut en ce qui a trait
25 aux chefs de police de la Nouvelle-Écosse; même si c'était un comité permanent, nous
26 n'aurions pas accès à ce travail-là à ce moment.

27 **COMMISSAIRE FITCH** : Plus tôt dans nos procédures, le chef
28 Cecchetto, dans son rôle précédent comme membre de l'Association des chefs de

1 police de la Nouvelle-Écosse, dans son ancien rôle en tant que présidente, s'était
2 engagée de façon active auprès des chefs de police canadiens et plusieurs parties
3 prenantes pour faire avancer le travail sur la violence conjugale. Alors, vous n'êtes pas
4 au courant de cela?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Du point de vue historique, je m'y
6 connais et bien sûr, chef Cecchetto vient de partir il y a un an ou 18 mois. S'il y avait un
7 comité, franchement, jusqu'au printemps de cette année, on aurait participé au comité.
8 Nous étions membre de tous les comités, mais je ne peux pas en parler parce que je
9 n'ai pas siégé sur ces comités-là, désolé.

10 **COMMISSAIRE FITCH :** Sur le sujet des chefs de police de la
11 Nouvelle-Écosse, je sais qu'au sein de la GRC, de la culture de la GRC, on entend
12 souvent les membres de la GRC parler du sergent d'état-major chargé du détachement
13 jusqu'à l'officier responsable des enquêtes criminelles d'être équivalent à des chefs de
14 police municipale, qu'ils se voient dans le même rôle qu'un chef de police municipale.

15 Je me demande, au niveau de l'adhésion à l'Association des chefs
16 de police de Nouvelle-Écosse, quel était le grade auquel participaient les membres de
17 la GRC? Est-ce qu'il y avait un grade minimal?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** C'était comme dans les autres,
19 alors, les inspecteurs, les grades inspecteurs en montant participaient aux comités avec
20 leur équivalent du côté municipal – des inspecteurs, des chefs adjoints et des chefs
21 surtout.

22 **COMMISSAIRE FITCH :** Alors, les réunions annuelles, c'était des
23 inspecteurs en montant qui assistaient?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Parfois, il y avait des sergents
25 d'état-major seniors qui, parfois, assistaient d'un grand détachement de la part de la
26 GRC, mais c'est surtout des inspecteurs, des surintendants, des surintendants
27 principaux (sic) et la commissaire adjointe qui assisterait.

28 **COMMISSAIRE FITCH :** Est-ce que cela a changé un moment

1 donné avant 2020 sur le plan de la participation de la GRC aux réunions de
2 l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Dans Nord-Est Nova, par exemple,
4 le sergent d'état-major Halliday occupait le poste d'agent de police de district avec
5 toutes les réalisations pendant plus d'un an et il me semble qu'il a assisté dans un rôle
6 par intérim en 2020. Moins d'une poignée de sergents d'état-major assistaient, selon
7 mon rappel en 2019 et là, en 2020, c'est la COVID, il n'y avait pas de réunion pendant
8 18 mois, mais c'était des officiers.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Alors, je saute un peu ici; parlons
10 plutôt aujourd'hui au sujet de l'appel pour de l'aide auprès ou non auprès du Service de
11 police de Truro. Vous sentez, selon vous, que le chef McNeil aurait dû savoir mieux,
12 qu'il aurait dû savoir qu'il aurait dû contacter quelqu'un d'autre pour de l'aide
13 opérationnelle? Serait-il juste de dire, comme officier responsable des enquêtes
14 criminelles, le responsable en second de votre organisation au sein de la province de la
15 Nouvelle-Écosse, il ne devrait pas sentir au-delà que quelqu'un cherche à vous
16 rejoindre de la part d'un chef de police municipal à tout moment, surtout au milieu d'un
17 évènement, d'une série d'évènements d'une telle complexité qui se déroulaient, c'est
18 illogique, n'est-ce pas, que le chef de police contacte le responsable en second plutôt
19 que de chercher à s'ingérer auprès des personnes sur le terrain qui étaient activement
20 impliquées dans les évènements. Je vous parle finalement de la culture d'humilité. Il me
21 semble que c'est un facteur que l'on manque ici.

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Humilité. L'humilité. Je ne suis pas
23 certain si cela était un facteur dans ma description, mais ce que je cherche à dire, c'est
24 qu'il avait les personnes, les coordonnées, il connaissait l'agent de police de district et
25 le commandant de détachement, il les voyait bien plus souvent que moi-même. S'il
26 percevait que moi je ne lui répondais pas, et je ne lui ai pas répondu, et je l'admets,
27 étant donné les autres pressions que je subissais, voilà, c'est à ce moment-là où il
28 aurait dû chercher à se brancher auprès de l'agent de police de district pour Nord-Est

1 Nova. Il le connaît bien, surtout des antécédents de Archie Thompson et auparavant
2 parce qu'il a servi deux fois. Je savais qu'il y avait une relation là.

3 Dans un moment où ce n'est pas le chaos, je suis tout à fait
4 d'accord avec votre évaluation et le chef MacNeil et moi-même, nous avons parlé, et j'ai
5 encouragé les chefs ou les chefs adjoints d'avoir ces discussions-là avec moi. Dans ces
6 circonstances-là où je ne lui répondais pas ou je n'étais pas disponible, tout ce que je
7 disais, c'est qu'il y en avait d'autres qui étaient plus disponibles que lui connaissait
8 personnellement, il savait comment les rejoindre, et avec qui il faisait plus souvent
9 affaire que moi-même, surtout sur des questions opérationnelles. Son chef adjoint
10 aurait eu accès à ces gens-là aussi, le chef adjoint Hearn (phon.).

11 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Ayant examiné les transcriptions
12 des divers membres impliqués, il semble que les gens avaient énormément de choses
13 à faire, que les membres avaient beaucoup de choses à faire.

14 Veuillez patienter.

15 Nous avons beaucoup parlé depuis plusieurs mois de l'importance
16 de la formation et vous avez soulevé de très bons points sur les compétences
17 périssables, de comment les formations ponctuelles ne suffisent pas. Avez-vous des
18 notions au sujet des besoins d'élargir la formation de base de façon générale dans les
19 services policiers canadiens? La formation de base de la GRC, c'est 26 semaines, je ne
20 suis pas sûr si ça comprend la période en stage avec un officier entraîneur,

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** ça, c'est juste le Dépôt.

22 **COMMISSAIRE FITCH:** Le EPA, c'est 26 [sic] semaines; les autres
23 agences aussi, c'est dans les alentours d'une vingtaine de semaines. Connaissant
24 toutes les exigences policières d'un environnement actuel, est-ce que vous pourriez
25 suggérer de plutôt considérer la formation ad hoc dont on aurait besoin de façon
26 continue afin d'assurer l'actualité de nos compétences, que peut-être au niveau national
27 et provincial, on devrait chercher à augmenter la standardisation de la formation de
28 base et de renforcer les critères pour accéder aux services policiers et la longueur?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pour répondre brièvement, oui,
2 parce que les exigences policières. Sur votre point sur la formation décentralisée en
3 cours, j'essaye de faire référence à ça dans mon témoignage, le volume de ces cours-là
4 et le besoin constant de les prioriser, sinon on a une liste de 30 ou 40 cours que l'on
5 s'attend à ce que nos membres prennent et qu'ils rafraichissent à tous les ans ou deux,
6 et ça devient une question de surcharge. Mais les options... une des options, disons,
7 les formations qui sont plus de base qui, au fur et à mesure que les services policiers
8 évoluent, que cela fasse partie de la formation de base au Dépôt ou au Collège policier.
9 Je pense que ça se passe de façon organique de toute façon, mais je pense que la
10 formation de base d'emblée avec toutes ces exigences-là, ça doit être amélioré, on doit
11 en faire davantage de façon frontale.

12 Bien que ce soit important, là où ça tombe à l'eau, c'est avec la
13 formation CIC dont nous avons parlé. Ce que je voulais exprimer là, c'est que toute
14 chose... tous les apprentissages de la Commission, toutes les recommandations sont
15 géniales pour les CIC qui n'ont pas encore suivi une formation ou reçu une formation,
16 mais jusqu'à ce que ça fasse partie d'une formation décentralisée et que ce soit inclus
17 dans la norme de formation, je ne suis pas certain que les CIC vont recevoir la
18 formation nécessaire. Probablement, parce que...

19 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. C'est une bonne transition vers ma
20 prochaine question qui est ciblée sur l'interopérabilité, et certains des avocats des
21 participants et participantes ont soulevé des questions à ce que la GRC cherche à
22 rejoindre et les partenaires dans les forces d'application de l'ordre. Nous savons que les
23 gendarmes des services généraux à travers le Canada reçoivent des formations sous
24 un format semblable et une longueur semblable. Que ce soit municipal, fédéral ou
25 provincial, une bonne part des formations spécialisées, notamment l'identité judiciaire,
26 l'élimination des explosifs, le commandement en cas d'incidents critiques, sont offertes
27 dans le Collège de la police canadienne, alors les municipaux reçoivent le même
28 agrément que les agents de la GRC. Lorsque l'on... et dans les services cynophiles, il y

1 a plusieurs différences, quelques différents modèles, mais il y a plusieurs municipalités
2 qui passent par le programme de la GRC aussi. Est-ce que cela ferait... ça serait facile,
3 n'est-ce pas, plus facile, n'est-ce pas, d'accepter que certains des services de police
4 municipaux ont les qualifications et les compétences d'aider au fur et à mesure?

5 À un moment donné dans votre témoignage, quand on a parlé de
6 dépendre de ces différents services, pour les services, qu'il y ait de meilleures options,
7 notamment la police provinciale de l'Ontario. Je me demande pourquoi ils seraient
8 mieux placés que certains de vos homologues municipaux.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** En matière d'opérabilité ou... je
10 pense que... je pense que j'ai parlé longuement de cela, des unités intégrées, je pense
11 qu'on est... que l'histoire montre que nous avons établi ces relations d'un océan à un
12 autre. Mes préoccupations avaient rapport avec l'interopérabilité des opérations
13 soutenues lorsqu'il est question de déploiement. Je suis d'accord avec vous pour ce qui
14 est de la cohérence des formations, mais pendant que vous parliez, je pensais à l'une
15 des choses que l'on devrait envisager, peut-être qui a été déjà envisagée, c'est plus
16 d'intégration au niveau de la formation. Je vois des agents municipaux à Dépôt, et
17 pareil au <non interprété>... bon, c'est vrai que Dépôt, c'est un collège que j'ai fait, mais
18 l'intégration là-bas, ça va assurer plus de cohérence pour la formation et la
19 connaissance des uns des autres.

20 En dehors de faire cela, en dehors d'une académie de police, et
21 donc, le cours dont on a besoin à travers les provinces où nos membres travaillent, et
22 ça, franchement, ça doit être gouverné et dirigé par les responsables de la police en
23 conjonction avec les provinces, bien sûr, mais pour l'élaboration de ces programmes,
24 pour ce qui est de, bien sûr, de la cohérence des normes, je pense que c'est une tâche
25 qu'il se peut que ça ne soit pas considéré comme beaucoup de travail comme on le
26 pense, mais ça doit passer par des exercices.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** Oui. Merci, c'est très utile.

28 (COURT SILENCE)

1 Je ne pense pas que c'est un bon bruit [sic] de tourner les pages
2 par rapport à ma question pour les réponses [sic].

3 (COURT SILENCE)

4 La dernière réponse que vous avez donnée en parlant de la
5 possibilité des membres des services généraux d'être formés ensemble, de travailler
6 ensemble, j'apprécie énormément cela certainement, mais on a appris de certains
7 membres séniors et aussi de membres...de la part de membres de services généraux,
8 on a appris qu'il y avait du travail sur le terrain, c'est-à-dire un travail ensemble, on a
9 continué à entendre cela pour ce qui est des opérations des municipaux et de la GRC,
10 mais lorsque vous avez fait... vous avez effectué votre examen de bien-être avec les...

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Amhers et Bible Hill.

12 **COMMISSAIRE FITCH:** Vous aviez beaucoup de réfraction qui
13 suggérait ou qui en disait sur les frustrations sur... au niveau du sol aussi. Est-ce qu'il
14 est juste de dire que peut-être parfois ce n'est pas au niveau...est-ce que c'est plus...
15 c'est-à-dire ce n'est pas omniprésent au niveau du...

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense qu'au sujet du... pour ce
17 qui est du comté et du détachement de Amherst, je ne pense pas que c'était le cas. J'ai
18 pas entendu ça, le détach... des réunions du détachement de Bible Hill, mais ça a
19 tendance à... ce qui se passe, c'est que... c'est-à-dire on a parlé... il y a des porte-
20 paroles de personnes qui, je pense, l'un de ces... il est déjà arrivé qu'on a partagé des
21 préoccupations, mais aussi ils ont partagé avec nous pas mal d'histoires positives aussi
22 sur... pas juste lorsqu'un inci... un officier ou un agent a besoin d'aide, c'est
23 évidemment à travers toute la province. Et donc, je dirais que ce n'est pas aussi
24 omniprésent que cela a l'air, mais peut-être c'est une... je pense qu'on a besoin de
25 mettre plus d'accent, plus de focus sur ce domaine, mais je dirais que c'est plus...
26 c'est... comment dire... c'est plus individuel que omniprésent.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Au sujet du partage des
28 ressources, ç'a été abordé très largement à travers... pendant... tout au long de la

1 journée, mais est-ce qu'il est sûr de dire que le Groupe tactique d'intervention de la
2 GRC va être déployé en dehors ou à l'extérieur de la province pour prêter main forte ou
3 chaque division va passer au Nouveau-Brunswick? Pendant cette période de l'année...
4 au fil des ans, il y a des possibilités ou des occasions où le Groupe d'acti... d'action
5 tactique, que ce soit du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs [sic] <non interprété>?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je dirais aux deux. Mais encore
7 une fois je peux parler des deux dernières années comme ç'a rapport avec cela. Les
8 évènements proactifs me viennent à l'esprit, dont l'un à Cape Breton où nous avons...
9 nous travaillions côte à côte, y compris leur Groupe d'intervention tactique ou
10 l'équivalent de cela – je ne suis pas sûr que c'est ça le bon terme – et notre équipe a
11 travaillé sur plusieurs jours. Vous savez, il y avait des... c'était un excellent
12 déploiement, à part quelques points de moindre importance. Donc, nous avons aussi
13 eu droit à une... de l'assistance de la Police régionale d'Halifax et je ne crois pas que...
14 bien sûr, notre équipe était pour eux... qui travaillait pour eux pendant deux à trois
15 jours, ensuite ceux de Halifax se sont déplacés pour nous aider, donc les deux en train
16 de s'entraider lors d'un incident sur accord, et je pense que, comme je l'ai dit, c'était à
17 Cape Breton où ils ont couvert notre région à Cape Breton. Donc, ce scénario, comme
18 je l'ai dit, où ça s'est très bien passé pour nous, même pour des soulagements, je
19 dirais, pour... aussi, ça donne le... ça crédite notre commandant.

20 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Lors de la soirée du 18 au 19 avril,
21 lorsque vous avez reçu un appel du Halliday, merci d'avoir pris note de cela sur votre
22 bloc-notes, je sais que vous étiez briefé par Halliday, et pendant que vous étiez briefé,
23 lui avez-vous... lui auriez-vous donné des directives ou donné des informations, dit
24 quelque chose?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** En marge de... à part des questions
26 comme « avez-vous de l'aide dont vous avez besoin? », « avez-vous les ressources
27 qu'il faut? », la réponse était oui, il sentait qu'il était assisté. Pour lui, il avait de l'aide.
28 Maintenant, pour ce qui est en termes de mise à jour, bien sûr, je n'avais rien à lui

1 donner parce que c'était plus à voix unique, une discussion à voix unique parce qu'il
2 était en train de me mettre à jour, mais au début de cet appel, je lui ai donné aucune
3 directive parce que c'était une occasion littéralement pour lui, je sais que d'autres CIC
4 étaient en route et que ce soit le Groupe tactique d'intervention, c'est-à-dire le
5 commandant, et le surintendant Campbell était entièrement engagé, donc je pense que
6 c'est un appel qui a pris... j'ai dû prendre 10 minutes de son temps, donc je devais le
7 laisser aller pour reprendre ses responsabilités justement et travailler.

8 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Et typiquement, vous êtes briefé
9 par le surintendant Campbell?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. C'est inhabituel, je dirais.
11 D'habitude, je n'écoute pas les CIC ou les services de police, mais... typiquement,
12 parce que c'était l'autorité autorisée par la GRC pour y aller, mais encore une fois, ce
13 sont des circonstances inhabituelles, c'est pour ça que je traitais directement avec
14 Steve.

15 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Sur la question de la carte d'affaires
16 de John Robin, est-ce que la GRC détient des politiques de protocoles pour ce qui est
17 des cartes d'affaires? Pour ce qui est du contenu, est-ce que y'a un processus
18 d'approbation pour cela?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, pour les deux. Il existe une
20 politique et il y a, bien sûr, l'agent hiérarchique qui va voir. C'est ça, le processus
21 normal.

22 **COMMISSAIRE FITCH:** Est-ce qu'il y a une autorisation
23 quelconque dans ce processus lorsqu'il est question... On regarde la pièce à conviction
24 qu'on a reçue aujourd'hui et pour ce qui est de la Commission des pertes massives, et
25 je reconnais que (inintelligible) avait noté ça, *en français*, qu'il y a un mot en français en
26 plus qui veut dire que c'est en réponse à ou en liaison à. Êtes-vous d'accord que la
27 carte d'affaires ne reflète pas ça en anglais? C'est-à-dire c'est pas rapporté en anglais
28 ce qui est écrit en français et ce qui peut facilement mettre... remettre ou tromper

1 quelqu'un qui va lire?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, le côté en anglais de la carte, je
3 pense que c'est mêlant, oui.

4 **COMMISSAIRE FITCH:** Qui aurait pu autoriser ou approuver cette
5 carte d'affaires?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Si ça passe par le processus
7 normal, ça aurait commissaire... Chief Robin, à ce moment-là et qui l'aurait transmise
8 au quartier général pour approbation, pour être approuvée. Bien sûr, je ne l'aurais pas
9 vue. Je ne pense pas que j'ai eu cette carte.

10 **COMMISSAIRE FITCH :** Ça a l'air d'être quelque chose de petit,
11 mais ça peut avoir son importance pour ce qui est des processus. Je reviens à mes
12 questions.

13 Alors, en se basant sur une question de Tom MacDonald pour ce
14 qui est de la décision en termes de lorsqu'on n'est pas prêt lorsqu'il y a une demande
15 en cours – et j'imagine que vous pensez que cela concernant le commandant à
16 l'avenir?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui – des situations similaires, je
18 dirais que le CIC, ils ont la formation et ça serait eux les décideurs. Ça ne veut pas dire
19 que comme je l'ai dit hier, qu'ils ne pouvaient pas ou ils ne pourraient pas, mais ils
20 auraient eu l'autorité sous la politique d'avoir à publier ou mettre l'alerte.

21 **COMMISSAIRE FITCH :** Vous avez aussi mentionné – et c'est
22 logique parce que les responsables des incidents critiques détiennent... ce sont eux qui
23 détiennent les informations les plus à jour qui font qu'une décision soit prise. Oui, il
24 faudrait associer ça avec le point et on sait que dans ce cas, il y a des tours
25 d'informations... et donc, je suis sûre qu'il y a amélioration à faire, justement, aussi à ce
26 niveau-là.

27 Juste pour compléter les questions du conseil Nijhawan – et encore
28 une fois, ces questions... je sais les services de pompiers ou d'incendies et les

1 paramédics des services médicaux d'urgence, il semble qu'il y a des normes – par
2 exemple, il y a un certain nombre de pompiers qui doivent être sur le camion. À ma
3 connaissance il n'y a pas de normes en termes de ressources pour ce qui est de la
4 police et je serais intéressée de savoir si vous pouvez nous en dire plus ou nous faire
5 des suggestions à l'avenir, qu'est-ce qu'il y a lieu de faire?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Tout d'abord, je pense que pour ce
7 qui est des enquêtes, on a parlé de cette question aussi, c'est clair que ça va leur être
8 pertinent pour examiner la situation. Et comme vous le savez, une situation qui a
9 rapport avec la GRC, ce sont ces choses que l'on va voir lors de négociations; bien sûr
10 qu'on va considérer le nombre de polices et aussi, le nombre de ceux... de veille et, par
11 extension, les véhicules de police.

12 Donc, je pense, pour répondre à votre question, que ça va se
13 passer d'une façon ou d'une autre. Ça va se passer, par conséquence à la révolution
14 de notre syndicat; il y a des négociations et les contrats de travail vont provenir de là et
15 je pense qu'il y aura certaines... des recommandations solides par le STC – je ne parle
16 pas en leur nom, mais... et donc, j'ai hâte de voir qu'est-ce qu'ils vont recommander.

17 **COMMISSAIRE FITCH :** Merci et là, c'est ma dernière question qui
18 a à voir avec les questions qui ont été posées de la prévention et j'apprécie que les
19 provinces sont en train de moderniser leurs normes, qu'ils passent par le processus.
20 Mais ce n'était pas très clair lorsque vous aviez expliqué l'audit à l'interne pour ce qui
21 est du niveau d'assurance, qu'il y a une informatisation des données. Ce que je
22 voudrais comprendre, c'est l'évaluation qui est intégrée dans ce processus de qualité
23 d'assurance; en d'autres termes, il y a quelque chose qu'on identifie par exemple
24 comme point d'un risque et quelles sont les solutions pour remédier à ces risques et
25 comment ils sont mis en œuvre, comment ils sont suivis – c'est-à-dire le cycle
26 d'amélioration continue pour ce qui est de l'évaluation pour voir si la mise en œuvre de
27 ces solutions aux risques sont évaluées et est-ce que c'est fait au niveau provincial? Si
28 vous pouvez nous en dire... répondre à cette question, ça serait très apprécié.

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Très bonne question. Je dirais que
2 là où le système peut tomber en panne, c'est pour le transfert des responsables ou des
3 hauts responsables lorsqu'ils vont en retraite, parce que le système laisse derrière des
4 signatures sur un plan historiques, donc ils sont là pour des références pour les
5 commandants des détachements qui viennent ou qui sont nouvellement employés, pour
6 avoir la possibilité de voir l'historique. Et donc, il est question d'identifier de nouvelles
7 régions à risque et donc, il y a les... il y va de la responsabilité des officiers pour être au
8 courant, pour recevoir tous les AQSS. C'est ce qui se passe et ça comprend les
9 services de soutien. Il y a un rapport, c'est-à-dire une fonction du rapport qui offre à la
10 division, du côté personnel, un examen. Encore une fois, je pense que ce rapport va
11 être partagé avec la province et il est justement... il concerne toute la division, à
12 l'échelle de la division.

13 Donc, c'est plutôt un bon programme, mais je ne pense pas que le
14 système s'est amélioré en plusieurs années en termes de contrôle et d'entrées, mais il
15 est efficient parce qu'il permet aux commandants de détachements d'avoir une idée
16 pour aller au détachement ou même à distance pour prendre, comme je l'ai mentionné,
17 les points ou les items à risque et aussi, à quoi ressemble le suivi – est-ce que le risque
18 a été abordé et traité? Et sinon, pourquoi pas?

19 Donc, ce sont là les exigences en cours qui concernent la
20 surveillance de ce qui se passe. Mais je pense que ça va être important et je l'ai noté
21 dans le courriel que vous aviez... qu'on avait vu à l'écran, c'est comment se passe
22 l'interface avec les nouvelles normes et les fonctions qui ont été mises en œuvre par la
23 province, parce que c'est sûr que ça va ajouter de l'information à tout le travail qui peut
24 être fait lorsque la province va déterminer ou identifier les points à examiner.

25 Donc, je suis certain qu'il y aurait une alimentation qui va faire en
26 sorte à ce qu'il y ait des captures d'écran pour justement permettre de prendre des
27 décisions sur la base du travail que l'on a effectué.

28 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci beaucoup – j'apprécie votre

1 présence. Je sais que ces deux derniers jours ont été bien chargés, on vous remercie
2 beaucoup!

3 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Commissaire Stanton?

4 **COMMISSAIRE STANTON** : Dans le document de fondation, nous
5 disons qu'au moment des pertes massives, que la GRC, que les unités de crimes
6 majeurs étaient intégrées au moment des pertes massives. Est-ce que c'est encore le
7 cas?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Dans le bureau du CID, il y a
9 plusieurs unités, mais l'Unité des crimes majeurs de la GRC se retrouve toujours dans
10 le même édifice que le CID à notre siège social, mais il a changé ses responsabilités de
11 travail et ne travaille plus de manière intégrée avec le CID de Halifax. Alors, les autres
12 ressources, les autres officiers du CID sont là, les crimes majeurs sont encore là, mais
13 ils ne travaillent plus avec leurs homologues d'Halifax.

14 **COMMISSAIRE STANTON** : Savez-vous pourquoi?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. Il y a eu un problème de
16 communication, une rupture de communication, des attentes non raisonnables selon
17 l'officier qui travaillait et la décision a été prise de s'y retirer. Puis il y a aussi eu des
18 problèmes qui sont apparus comme notamment en ce qui concerne l'identité judiciaire
19 et les enquêtes, notamment les homicides et les crimes majeurs, nous avons eu des
20 réunions, moi-même avec le chef, le superintendant Gray, le superintendant Campbell
21 et les homologues d'Halifax et les inspecteurs de CID pour essayer de résoudre ces
22 problèmes, notamment un protocole d'entente et peu de progrès a été fait sur ce front.
23 Alors, ces organes, ces membres sont là physiquement, mais ils ne sont pas intégrés
24 en ce moment.

25 **COMMISSAIRE STANTON** : Alors, j'imagine que vous avez parlé
26 des avantages de l'intégration et les objectifs et le potentiel... le changement potentiel
27 de leadership pourrait contribuer à du progrès dans ces domaines? Mais en fait, la
28 résolution de disputes pourrait aider?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est clair, nous sommes en
2 discussion avec la Police régionale d'Halifax depuis un certain temps et nous n'avons
3 pas fait beaucoup de progrès.

4 **COMMISSAIRE STANTON** : Pour faire le suivi sur la formation, je
5 me posais des questions en ce qui concerne le recrutement et la possibilité pour la
6 GRC qu'elle ait des prérequis pour leurs recrues. Et nous avons entendu parler du
7 modèle fini de la formation de trois ans du Collège national de la police et en Norvège, il
8 y a un programme universitaire de trois ans qui est un prérequis. Le FBI exige que les
9 personnes aient au moins trois ans... 23 ans et un diplôme de premier cycle
10 universitaire et dans le rapport Millas (phon.), il est suggéré qu'il est temps de réévaluer
11 les exigences pour devenir membre de la GRC; il suggérait de la formation post-
12 secondaire et des compétences.

13 Alors, si j'ai bien compris, vous avez parlé de la modernisation,
14 d'un groupe de travail sur la police fédérale. Est-ce que vous avez des réflexions en ce
15 qui concerne les prérequis de recrutement?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je pense que tous les services de
17 police au Canada aimeraient avoir des recrues qui arrivent avec au minimum un
18 diplôme de premier cycle universitaire. Il y a un temps où ce n'était pas une exigence
19 écrite, mais c'était une règle non écrite. Mais ce qui 'est passé au cours des cinq
20 dernières années dans les services policiers, c'est que c'est de plus en plus difficile de
21 recruter des candidats à la police et ce qui s'est passé, c'est que les normes d'entrée et
22 de formation notamment ont diminué, alors que le niveau d'intérêt a diminué, les
23 exigences ont diminué en ce qui concerne les compétences et la formation des recrues
24 à la GRC, mais aussi dans les autres services de police.

25 Alors, nous sommes une victime de notre incapacité de recruter et
26 certaines des personnes, les meilleures et les plus brillantes, choisissent d'autres
27 carrières et c'est une préoccupation des commissaires. Et la commissaire a créé n
28 nouveau groupe de travail dirigé par le surintendant en chef pour identifier ou

1 développer des stratégies avec notre Division de dépôt, à Regina, pour poursuivre le
2 travail qui se fait déjà en ce qui concerne certaines initiatives. Nous sommes concentrés
3 sur le problème à l'interne; nous allons voir avec le temps si nous avons du succès là-
4 dessus pour obtenir un bassin plus large de recrues, mais il n'y a pas de panacée ici.
5 C'est un problème que tous les services de police ont en ce moment.

6 Cela étant dit, le CCP a un groupe de travail qui travaille là-dessus
7 parce que c'est un problème partagé par l'ensemble des services policiers. Il y a des
8 gens au siège social avec qui je vais travailler pour développer des méthodes de
9 recrutement et de rétention.

10 **COMMISSAIRE STANTON** : Alors, c'est probablement lié à l'une
11 des critiques, comme vous pouvez voir, que j'ai regardé un rapport passer, notamment
12 le rapport Brown et le rapport Bastarache qui parlent d'un modèle qui parle de ne pas
13 remblayer les postes et que cela crée des difficultés dans les détachements. Et ça fait
14 suite au rapport de Brown de 2007 où il parlait des taux de postes vacants trop...
15 tellement élevés qu'ils sont inacceptables.

16 Alors, est-ce qu'il y a des mesures que la GRC a prises pour
17 aborder cet aspect du problème?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est une question complexe. De
19 toute évidence, les dossiers de policiers malades et les vacances que ça crée pour
20 cette division et en général, alors il faut avoir une politique pour les personnes qui sont
21 en congé de maladie, pendant ce congé de maladie, qu'ils puissent revenir, qu'ils aient
22 l'appui nécessaire pour pouvoir se rétablir. Et ça connaît les congés mat (phon.),
23 aussi – les membres retournent presque toujours au travail. Nous n'avons pas de
24 stratégie en ce moment pour remplir ces postes; c'est une pression constante que tous
25 les officiers commandants ont et c'est un autre problème qui nous touche d'un océan à
26 l'autre.

27 Il n'y a pas de vraie solution à ce problème parce qu'il y a des
28 conséquences financières importantes; si vous remplissez ces postes et que ces

1 personnes reviennent à leur travail après leur congé de maladie, il va y avoir un surplus
2 de personnel et il va y avoir plein de problèmes de ressources humaines. Mais cela
3 encore, comme le défi du recrutement, est quelque chose que les commandants et nos
4 homologues au siège social regarde de manière constante pour trouver des solutions,
5 mais c'est difficile.

6 **COMMISSAIRE STANTON** : La solution de Brown était que le
7 gouvernement fédéral devrait examiner les priorités de la GRC et de cesser de
8 s'occuper de tâches ou de domaines qui ne sont pas prioritaires et ça rejoint ce qui a
9 été dit par d'autres témoignages ici – c'est que les policiers de la GRC sont embourbés
10 dans des tâches administratives. C'est apparu dans le rapport de Brown de 2007; on a
11 entendu beaucoup parler de planification financière sur plusieurs années et le besoin
12 d'avoir plus de ressources, mais supposons qu'il n'y a plus de ressources, et le
13 témoignage que nous avons entendu, c'est que les membres passent beaucoup de
14 temps à leur bureau pour faire du travail de remplir des formulaires alors qu'ils préfèrent
15 être sur le terrain et de couvrir le territoire qui leur est assigné.

16 Alors, j'aimerais savoir si la GRC prend des mesures actives pour
17 étudier comment les gens passent leur temps et s'il y a moyen de trouver une façon
18 d'être plus efficace en utilisant des logiciels pour rendre les systèmes plus efficaces et
19 si il pourrait y avoir de la formation technologique pour développer l'efficacité, et s'il y a
20 des études sur l'utilisation du temps des gendarmes.

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: Nous savons que, à Halifax, il y a
22 deux modèles de police qui sont pertinents par rapport à vos commentaires et
23 questions. Un que Halifax utilise, auquel je suis habitué, dans lequel les membres de
24 première ligne font plus le travail de première ligne et les enquêtes sont faites par le
25 Bureau des enquêtes criminelles et notamment le CID ici. Et c'est certainement... ça
26 permet d'avoir plus de membres sur la route à faire leurs activités primaires qui est de
27 répondre aux appels et d'appliquer la loi. C'est pas aussi fort au niveau du
28 développement de nos membres parce que, jusqu'à ce qu'ils aient une occasion de

1 devenir des policiers en civil ou à CID, ils ne sont pas exposés aux enquêtes. Et notre
2 modèle à la GRC, nos membres font tout jusqu'à une enquête majeure avant de faire
3 partie d'une unité de police spéciale.

4 Il y a deux modèles, mais l'avantage de ce deuxième modèle, c'est
5 qu'il permet plus... une meilleure formation des policiers, mais ça l'embourbe les
6 gendarmes dans le travail bureaucratique et les éloigne de leur travail d'auto-patrouille
7 et sur le terrain. Et ces deux modèles de services policiers que j'ai décrits à grand trait,
8 c'est à l'origine des problèmes que nous avons entre les contradictions entre nos deux
9 services. Aucun des deux modèles n'est le meilleur, mais ils ont de la misère à
10 coexister l'un avec l'autre parce que ces deux modèles doivent alimenter le CID.
11 Comme vous avez dit, la technologie de rendre civiles les tâches non opérationnelles,
12 ce sont des choses que nous regardons depuis plusieurs années, et de ces deux, et je
13 l'ai mentionné dans mes recommandations, notamment en ce qui concerne les
14 communications, je pense que le rôle de la technologie pourrait être plus important, et
15 même si c'est couteux, si on parle de durabilité, et c'est ce dont nous parlons
16 maintenant dans cette province, il faut regarder de manière sérieuse l'utilisation des
17 technologies pour permettre ces changements dans la façon que nous développons les
18 services policiers.

19 Je n'ai pas de recommandations spécifiques, c'est quelque chose
20 que nous regardons et aussi le siège social national regarde, ce sont des études à long
21 terme et ce sont des domaines encore une fois que c'est l'Association des chefs de
22 police du Canada aussi regarde cela, ils cherchent aussi des stratégies pour que nous
23 devenions plus efficaces.

24 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors, je comprends ces deux
25 modèles. Est-ce que vous mesurez le temps que les membres passent sur les
26 différentes tâches?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non. En ce moment, non. Il y a des
28 programmes qui nous permettraient de le faire, mais ça veut dire plus d'administration

1 pour les membres parce qu'ils doivent rendre compte des heures qu'ils ont... durant... à
2 la fin de chaque quart de travail. Ça serait utile pour le mettre en œuvre pendant deux
3 ou trois mois pour avoir une idée où nous en sommes au niveau de l'administration et
4 des opérations, mais nous ne l'avons pas fait au cours des trois dernières années
5 depuis que je suis là, et pour déterminer la charge de travail des gendarmes.

6 **COMMISSAIRE STANTON:** On nous a parlé du temps consacré
7 aux appels liés à la santé mentale et, avoir les données au début, ça permettrait de
8 déterminer où on pourrait apporter des améliorations, ça serait un début utile.

9 Vous avez passé beaucoup de temps à penser aux
10 recommandations opérationnelles et j'ai beaucoup apprécié cela hier et aujourd'hui.
11 Une des choses qui est ressortie dans les rapports antérieurs de la GRC, c'est la
12 suggestion que le temps est venu de parler de changements fondamentaux dans
13 l'organisation de la GRC et dans les services policiers, et, encore une fois, je
14 comprends que vous allez faire partie de l'initiative de modernisation qui est en cours,
15 mais comme j'ai dit souvent, la culture déteste la politique. Est-ce que vous voyez un
16 appétit parmi les dirigeants pour l'évaluation et l'identification des questions qui méritent
17 d'avoir des améliorations?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** La province a lancé une évaluation
19 des services policiers de plusieurs compétences, notamment les comtés qui ont
20 demandé des évaluations en matière de services policiers et il y a un comité en place,
21 et on peut bien dire que le gouvernement provincial, probablement le gouvernement
22 fédéral également, en matière de sécurité publique attendent les résultats de ces
23 examens-là parce qu'ils vont inclure l'engagement des parties prenantes dans les
24 collectivités où on mène ces examens-là : Halifax, Colchester, Cumberland, la liste
25 continue à travers la province. On n'a pas besoin d'être universitaire pour reconnaître
26 qu'il y a beaucoup de changements qui s'en viennent en matière de services policiers.

27 Franchement, nous n'avons pas le choix. Il va y avoir un
28 changement en matière de services policiers dans cette province et dans d'autres

1 provinces, et ces examens-là, j'accueille favorablement les examens, les révisions, ils
2 vont être utiles, ils vont clairement... ce sera un message clair à notre endroit : quelles
3 sont les attentes du public, ce qui va comprendre considérer le modèle des services
4 policiers dans cette province, au niveau provincial, au niveau régional, au niveau
5 fédéral, tel qu'il existe. C'est inévitable. Ça se passe en ce moment, et on a hâte de voir
6 les résultats des examens et également d'offrir l'occasion de fournir des apports,
7 comme vous le faites maintenant dans cette circonstance avec nos pensées et nos
8 apports, ce qu'il y a de bien et ce qu'il y a de mauvais et autrement, ce qui est
9 accompagné... ce qui accompagne les divers modèles de services policiers.

10 Le modèle actuel n'est pas durable. Je l'ai dit à deux ou trois
11 reprises déjà, mais c'est quoi l'état final, c'est précisément ce que les examens vont
12 nous dire, c'est précisément ce qu'attendent le gouvernement au niveau de leurs
13 délibérations sur le plan de ce à quoi vont ressembler les services policiers à l'avenir.

14 **COMMISSAIRE STANTON:** Il me semble qu'il y a eu beaucoup de
15 révisions et d'examens et des recommandations qui reviennent régulièrement. Avez-
16 vous considéré quels sont les obstacles à la mise en œuvre de certaines des
17 recommandations à répétition? Pour moi, ça revient à la culture assez souvent et peut-
18 être lorsque vous dites que vous avez de la difficulté à tirer des recrues, peut-être qu'il
19 faudrait qu'il y ait un changement de culture pour aider avec cela. Je songe aux
20 renseignements que nous avons reçus de l'ancien recteur du Collège de police
21 finlandais : 91 % des gens en Finlande ont confiance dans la police, c'est un des plus
22 haut taux dans le monde, et nous sommes tous là parce que... à cause d'une perte au
23 niveau de la confiance.

24 Là, je m'intéresse vraiment à identifier des façons d'aborder les
25 obstacles qui sembleraient exister en matière de mise en œuvre, comment on pourrait
26 s'assurer que les gens que nous voulons qu'ils soient en train de répondre aux appels
27 pourraient aider la sécurité publique, aider la sécurité des collectivités, seront
28 encouragées de s'engager dans l'application de nos recommandations et d'en faire la

1 mise en œuvre.

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Quelques commentaires sur l'étude
3 finlandaise. Il me semble que ce sont les rapports et le genre d'engagement que nous
4 voudrions avoir avec les préposés, les personnes haut gradées au sein des
5 programmes. Pourquoi réinventer la roue? C'est clair qu'ils ont eu de bonnes réussites,
6 leurs méthodes et leurs techniques et leurs changements culturels que eux ont pu
7 apporter, est-ce qu'il y en a qui ont fait qu'ils ont tellement une cote d'approb... sont
8 tellement élevés? C'est vraiment étonnant d'entendre cela. Ce genre de niveau
9 d'engagement n'aurait pas lieu même au niveau des commandants divisionnaires ou
10 des officiers responsables des enquêtes criminelles, à moins qu'on nous le demande.
11 Ce sont des initiatives lancées au niveau national, et ça serait important que le quartier
12 général apprenne au sujet de là, je suis sûr qu'ils sont déjà au courant de cela.

13 Mais au niveau de vos commentaires au sujet des
14 recommandations, mais je ne pense pas que je dois le dire, mais tous les paliers du
15 gouvernement ont vraiment hâte de voir les recommandations, j'ai hâte, et je n'ai aucun
16 doute, comme avec le rapport MacNeil, l'examen MacNeil, les recommandations, les
17 comptes rendus après action seront menés de façon opportune. Je pense quand
18 même, comme on l'a vu et comme il a été illustré par certains des avocats ici, avec le...
19 c'est avec le passage du temps que les recommandations deviennent difficiles. Toutes
20 les recomman... c'est la durabilité des recommandations qui sont faites et les
21 changements au programme qui doivent être apportés en vertu des recommandations
22 plutôt qu'une approche de contrôle, de listes de contrôle – je ne suggère pas qu'on
23 adopte cela –, pour démontrer qu'on a... qu'on satisfait aux recommandations, il doit y
24 avoir une... des actions soutenues par après. Ça doit être une recommandation en soi,
25 ça ne soit pas être périssable. Lorsqu'on regarde les effets des plans de transition
26 comme moyen de s'assurer que les apprentissages ne sont pas perdus lorsque les
27 membres prennent des retraites ou passent à d'autres postes supérieurs, je crains que
28 cela pourrait avoir... se produire. En plus du leadership exigé, les mécanismes de

1 reddition de comptes doivent être intégrés.

2 **COMMISSAIRE STANTON:** On a parlé des vérifications un peu.
3 Avez-vous d'autres notions au sujet de ce qui pourrait être des mécanismes efficaces
4 de reddition de comptes pour assurer le genre d'adhésion que nous voudrions tous
5 voir?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Bon, je pense que ça va être
7 essentiel dans la province de Nouvelle-Écosse afin que le ministère de la Justice
8 accueille favorablement les recommandations – je suis sûr qu'ils vont le faire – et de
9 faire qu'elles soient reflétées dans les normes et les processus de vérification que nous
10 avons passé tellement de temps à discuter. Voilà votre mécanisme de reddition de
11 comptes pour les services policiers dans l'ère suite à la Commission ou les années qui
12 vont suivre. Voilà là où les recommandations devraient et pourraient s'inscrire. Il y aura
13 bien sûr des changements en matière de politiques pour assurer la redevabilité, ça doit
14 vraiment être motivé par la vérification des services policiers et de notre service policier,
15 et c'est là où vous verrez la durabilité des recommandations.

16 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci bien.

17 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Surintendant principal Leather,
18 merci bien. Merci de nous aider avec nos tâches très difficiles. Nous avons des
19 discussions difficiles à tous les jours dans le cadre de notre travail, mais ce sont des
20 discussions importantes et nous sommes fort reconnaissants du fait que vous êtes là
21 depuis... pendant deux pleines journées, pas juste en train de répondre à nos questions
22 – nos questions dans le sens collectif. Plusieurs des questions sont très difficiles, mais
23 ce sont des questions nécessaires. Un grand merci aussi de vos aperçus, c'est fort
24 apprécié. Vous nous avez aidés avec votre travail et nous en sommes fort
25 reconnaissants.

26 Vous êtes libre de partir, Monsieur.

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Merci, Monsieur.

28 **COMMISSAIRE STANTON:** Maitre Young?

1 **Me RACHEL YOUNG:** Je n'ai pas d'autres questions pour le
2 témoin. Une question administrative avant de terminer.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Désolé. Maitre Young.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Étant donné que la Commission ne va pas
5 siéger jusqu'au 22 août, on m'a demandé de faire quelques points d'ordre administratif
6 dans le dossier.

7 Le 11 juillet, la Commission a mis devant... a déposé en pièces
8 une série de documents, cet ensemble de documents là a compris un document
9 nommé « CORR0000231 ». En fait, ça devrait être le COMM0059746, mais c'est
10 encore le même numéro... c'est encore... ce sera encore le même numéro de pièce.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** On prend note de cela. Merci.

12 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci, Madame l'avocate.

13 Et encore une fois, merci au témoin et merci aux avocats et
14 avocates de vos questions au cours des derniers quatre jours. Nous avons cherché des
15 renseignements des officiers supérieurs de la GRC impliqués dans les pertes massives,
16 notamment les leçons à tirer et les occasions pour davantage d'améliorations. Nous
17 avons hâte d'explorer ces questions davantage lorsque les procédures reprennent en
18 août, le 22 août, et la commissaire adjointe à la retraite Lee Bergerman comparaitra
19 ainsi que la commissaire Brenda Lucki.

20 Entretemps, on encourage les gens d'accéder aux renseignements
21 compréhensifs disponibles sur le site web sur qu'est-ce qui s'est produit, comment et
22 pourquoi, ça comprend les documents fondamentaux, les documents sources à l'appui
23 et les rapports commandés et les enregistrements des procédures précédentes.

24 Nous accueillons vos soumissions sur le site web, vous pouvez
25 partager vos recommandations ou des idées de changement.

26 Un grand merci à tout le monde qui font que les procédures sont
27 possibles, notamment les avocats et les participants, nos partenaires techniques et les
28 médias.

1 Un remerciement tout particulier à notre greffière Darlene
2 Sutherland et Alex à côté d'elle. Elle fait un travail génial de relever des documents, en
3 mettant à l'écran des documents à la dernière minute et d'identifier les pièces. Nous
4 sommes fort reconnaissants pour son travail, ainsi que les avocats des participants,
5 pour sa souplesse et sa patience avec nous tous.

6 Nous avons beaucoup de chemin ensemble dans le cadre de notre
7 travail, bientôt on sera surtout ciblés sur les recommandations qu'on espère faire que la
8 sécurité... assurer la sécurité de nos collectivités. L'équipe de la Commission va
9 travailler au cours des prochaines semaines pour se préparer à cette phase-là et pour
10 les témoins à venir.

11 Prenez congé entretemps et profitez de votre été, et on vous
12 reverra... on se reverra le 22 août.

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures
14 reprendront le 22 août à 9 h 30.

15 **--- La séance est levée à 17 h 52**

16

17

C E R T I F I C A T I O N

18

19 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
20 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
21 and ability, and I so swear.

22

23 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une
24 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
25 capacités, et je le jure.

26

27



28

Nadia Rainville